

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

MINISTÈRE
DES RESSOURCES ANIMALES

PLAN D' ACTIONS ET PROGRAMME
D' INVESTISSEMENTS DU SECTEUR DE
L'ÉLEVAGE AU BURKINA FASO

***DIAGNOSTIC, AXES D'INTERVENTION ET PROGRAMMES
PRIORITAIRES***

VERSION FINALE

Juillet 2000

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFB	: Abattoir Frigorifique de Bobo-Dioulasso
AFO	: Abattoir Frigorifique de Ouagadougou
AMM	: Autorisation de Mise sur le Marché
ATG	: Activités de Travaux de Groupe
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Économique de l'Afrique
BF	: Burkina Faso
BM	: Banque Mondiale
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIRDES	: Centre International de Recherche pour le Développement de l'Élevage en Zone Sub-humide
CNCA	: Caisse Nationale de Crédit Agricole
CONAGESE	: Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
COOPEC	: Coopérative d'Épargne et de Crédit
CSE	: Contribution du Secteur Élevage
CSPPA	: Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles
CTA	: Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale
DAPF	: Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DFN	: Domaine Foncier National
DPIA	: Direction des Productions et des Industries Animales
DSV	: Direction des Services Vétérinaires
DVTT	: Direction de la Vulgarisation et des Transferts Technologiques
EL	: Equivalent Litre
ENEC	: Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel
EPA	: Etablissement Public à Caractère Administratif
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	: Formation Brute du Capital Fixe
FED	: Fonds Européen de Développement
FEER	: Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural
FODEL	: Fonds de Développement de l'Élevage
GMB	: Grands Moulins du Burkina
GTZ	: Coopération Technique Allemande
HKM	: Houet-Kossi-Mouhoun
IDR	: Institut du Développement Rural
IEMVT	: Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des pays Tropicaux
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSO	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
J.V.L	: Compagnie Jules Van Lanker
LNE	: Laboratoire National d'Élevage
LPDA	: Lettre de Politique de Développement Agricole
MAD	: Matières Azotées Digestibles
MCIA	: Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MESSRS	: Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MRA	: Ministère des Ressources Animales
OFNACER	: Office National des Céréales
OIE	: Office International des Épizooties
ONAVET	: Office National d'Approvisionnement et de Distribution des Intrants

	Zootechniques et Vétérinaires
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PA/FMR	: Plan d'Actions pour le Financement du Monde Rural
PA/OPA	: Plan d'Actions sur les Organisations Professionnelles Agricoles
PAAP	: Programme d'Appui aux Aménagements Pastoraux
PAPME	: Projet d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PARC	: Programme Panafricain de Lutte contre la Peste Bovine
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PASA	: Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PDAV	: Programme de Développement des Animaux Villageois
PDES	: Projet de Développement de l'Élevage dans le Soum
PEV	: Programme Élargi de Vaccination
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNDSA	: Projet National de Développement des Services Agricoles
PNGT	: Programme National de Gestion des Terroirs
PNPDL	: Programme National Pilote de Développement Laitier
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCB	: Péri-pneumonie Contagieuse Bovine
PPTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PRSAP	: Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs
PSAE	: Programme Sectoriel d'Appui à l'Élevage
PSB	: Programme Sahel Burkinabé
PSO	: Plan Stratégique Opérationnel
PSSA	: Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
RAF	: Réorganisation Agraire et Foncière
RBE	: Revenu Brut d'Exportation
SADCC	: Southern African Development Cooperation Council
SAVANA	: Savane Nature
SN-CITEC	: Société Nouvelle-CITEC
SNVA	: Système National de Vulgarisation Agricole
SOFITEX	: Société des Fibres Textiles
SONACOR	: Société Nationale de Commercialisation du Riz
SOSUCO	: Société Sucrière de la Comoé
SPA	: Sous-Produits Agricoles
SPAI	: Sous-Produits Agro-Industriels
STALCA	: Stablissement de Carne Loggia
TD	: Troupeaux de Démonstration
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UF	: Unité Fourragère
USA	: United States of America
UBT	: Unité Bétail Tropical
WB	: Traitement du Cuir au <i>Wet blue</i>
ZAP	: Zone d'Aménagement Pastoral
ZATE	: Zone d'Appui Technique en Élevage

TABLE DES MATIÈRES

I. LE DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

INTRODUCTION _____	8
RESUME EXECUTIF _____	9
1. CADRE GENERAL D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO _____	17
1.1. Cadre économique _____	17
Contexte macro-économique _____	17
Aperçu sectoriel _____	18
Evolution des investissements publics réalisés dans le secteur de l'élevage de 1991 à 1998 _____	19
1.2. Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations _____	20
1.3. Cadre physique et répartition du cheptel sur le territoire national _____	21
1.4. Cadre social _____	22
1.5. Les modes d'élevage au Burkina Faso _____	24
Systèmes traditionnels ou extensifs d'élevage _____	24
Systèmes améliorés d'élevage _____	25
Autres types d'élevage _____	25
1.6. Cadre politique et institutionnel _____	25
Ministère des Ressources Animales _____	25
Relations fonctionnelles avec le privé vétérinaire _____	27
Relations fonctionnelles avec d'autres départements ministériels _____	27
Décentralisation et effets potentiels sur le cadre institutionnel de l'élevage _____	29
2. CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO _____	30
2.1. Contraintes liées aux parcours _____	30
L'insécurité foncière _____	30
Alimentation et abreuvement _____	31
2.2. Contraintes liées à la santé animale _____	32
Organisation de la profession vétérinaire _____	33
Situation sanitaire _____	33
2.3. Contraintes liées au matériel génétique exploité _____	34
Système traditionnel de production de viande et de lait _____	34
Système intensif de production _____	35
2.4. Contraintes liées à la recherche zootechnique et vétérinaire _____	35
2.5. Contraintes institutionnelles _____	36
Structure du Ministère des Ressources Animales _____	36
Système d'encadrement de l'élevage _____	36
Financement public et système de crédit _____	37
Intervenants dans le secteur de l'élevage _____	37
2.6. Contraintes économiques _____	38

2.7.	Contraintes législatives et réglementaires	41
2.8.	Contraintes socio-culturelles	41
2.9.	Contraintes de commercialisation et de transformation	41
	Les perspectives de marché	41
	Infrastructures de transformation et de commercialisation	43
	Transformation de la viande et du lait	45
	Commercialisation	45
2.10.	Les contraintes liées aux informations et données statistiques	47
2.11.	Les contraintes liées à l'organisation des producteurs	48
2.12.	Contraintes liées à la formation et à la vulgarisation	48
2.13.	Contraintes liées aux interactions entre l'élevage et l'environnement	49
	Dégradation du sol et de la végétation par le surpâturage	49
	Pollution et nuisances	49
3.	ATOUS ET ENJEUX DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO	50
3.1.	Acquis	50
	Sur le plan de la sécurité foncière	50
	Sur le plan de la gestion de parcours	50
	Sur le plan de la santé animale	50
	Sur le plan de l'intensification des systèmes de production et de l'accroissement de la productivité du troupeau	51
	Sur le plan l'encadrement et de la professionnalisation des éleveurs	51
3.2.	Opportunités	51
3.3.	Enjeux / menaces	52

II. LES AXES D'INTERVENTION POUR DEVELOPPER LE SECTEUR DE L'ELEVAGE

4.	ADEQUATION DU PLAN D' ACTIONS AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES NATIONALES	61
4.1.	Les orientations stratégiques et objectifs de développement	61
4.2.	Les politiques en matière agricole	61
5.	LA FINALITE ET LES OBJECTIFS DU SECTEUR DE L'ELEVAGE	65
5.1.	Les finalités	65
5.2.	Les objectifs généraux	65
5.3.	Les objectifs spécifiques	65
5.4.	Les impacts attendus	66
	Aspect social	66
	Aspect économique	67
	Aspect durabilité du développement et gestion de l'environnement	67
	Aspect institutionnel et juridique	68
5.5.	Objectifs quantifiés	68
6.	LES AXES D'INTERVENTION	71
6.1.	Améliorer la gestion des ressources et valoriser les zones à vocation pastorale	72

6.2. Améliorer l'alimentation et l'abreuvement	77
6.2.1. Améliorer l'alimentation	77
6.2.2. Améliorer l'abreuvement	79
6.3. Améliorer la productivité des animaux	80
6.3.1. L'amélioration génétique dans les élevages extensifs de viande et de lait	80
6.3.2. L'amélioration génétique dans les élevages intensifs de production laitière et de viande porcine	82
6.4. Améliorer la santé animale	84
6.4.1. L'amélioration du suivi sanitaire des élevages extensifs de viande et de lait	84
6.4.2. L'amélioration du suivi sanitaire des élevages intensifs de production de viande, de lait et d'œufs	84
6.4.3. Le renforcement de la lutte contre les maladies dans les élevages extensifs	85
6.4.4. Le renforcement de la lutte contre les maladies dans les élevages intensifs	85
6.4.5. L'amélioration du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale	85
6.5. Améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés domestiques et extérieurs	86
6.5.1. Le marché intérieur	86
6.5.2. Les marchés extérieurs	90
6.6. Appuyer l'organisation des éleveurs	93
6.6.1. Appui aux éleveurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de leur espace	93
6.6.2. Les appuis aux groupes de femmes en activité dans le domaine de l'élevage	94
6.6.3. Encourager la professionnalisation dans le domaine de l'élevage	95
6.7. Adapter les fonctions d'appui	95

LES PROGRAMMES PRIORITAIRES

7. RAPPEL DES PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES POUR LA PERIODE 2000 A 2004	99
8. DETERMINATION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS	100
9. DETERMINATION DE LA CAPACITE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LE SECTEUR DE L'ELEVAGE	101

10. RAPPEL DES PROGRAMMES ET PROJETS POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR L'ELEVAGE	102
11. ELEMENTS DE JUSTIFICATION POUR UN ENSEMBLE DE PROGRAMMES ET PROJETS PRIORITAIRES	103
12. PROGRAMMES PRIORITAIRES	104
<i>Programme d'appui au développement de l'élevage traditionnel et à la valorisation des zones pastorales</i>	<i>105</i>
<i>Programme d'appui au développement de l'aviculture villageoise</i>	<i>108</i>
<i>Programme de lutte contre les Trypanosomiasés animales</i>	<i>110</i>
<i>Programme national de lutte contre les épizooties et de surveillance sanitaire</i>	<i>112</i>
<i>Programme d'appui à la privatisation des professions vétérinaire et de zootechnicien</i>	<i>115</i>
<i>Programme d'amélioration de la productivité des animaux</i>	<i>117</i>
<i>Programme d'appui à la professionnalisation de l'élevage et de soutien au secteur privé</i>	<i>120</i>
<i>Programme d'appui à l'alimentation et à l'hydraulique pastorale</i>	<i>123</i>
<i>Programme d'appui à la filière lait</i>	<i>126</i>
13. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	129
13.1 Financement du monde de l'élevage	129
13.2 Relations sous-régionales	130
13.3 Mécanismes de suivi-évaluation et de concertation	130
13.4 Formation	131
13.4.1 Formation des acteurs	131
13.4.2 Formation des techniciens	131
14. CADRE INSTITUTIONNEL	132
14.1 Missions et tâches	132
14.2 Acteurs impliqués	132
14.3 Organisation institutionnelle	132

LE DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO

INTRODUCTION

Un des plus grands défis auquel le Burkina Faso reste confronté au seuil du troisième millénaire est de parvenir à assurer un niveau de sécurité alimentaire adéquat pour une population toujours plus nombreuse, tout en préservant de façon durable les ressources naturelles. Et la solution à ce défi repose notamment sur le secteur élevage qui constitue l'un des piliers de l'économie du Burkina Faso.

Le secteur élevage contribue de manière soutenue à la sécurité alimentaire et il a participé pour plus de 10% au Produit Intérieur Brut en 1998, compte non tenu de sa contribution dans la traction animale, le transport et la fumure organique des terrains de culture. Le secteur élevage figure aujourd'hui au second rang en valeur des exportations totales du pays après le coton. En dépit de l'importance de la contribution de ce secteur à l'économie, les investissements restent encore modestes et ne représentent que 1,5% de l'ensemble des ressources publiques consacrées au développement.

Face à cette situation et au regard des potentialités certaines en matière d'élevage du Burkina, le Gouvernement a décidé de :

- la création le 10 juin 1997 d'un Ministère des Ressources Animales chargé de piloter la politique de développement de l'élevage et d'impulser une nouvelle dynamique dans ce secteur ;
- l'adoption le 19 novembre 1997 de la Note d'Orientation du Plan d'Action de la Politique de Développement de l'Elevage ;
- l'adoption en janvier 1998 du Document d'Orientations Stratégiques (DOS) à l'horizon 2010 des secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage.

Pour permettre de traduire en termes d'actions concrètes les orientations contenues dans la Note d'Orientation, le PNUD a exprimé sa disponibilité pour financer, tout en faisant appel à l'appui technique de la FAO, l'élaboration d'un plan d'actions et d'un programme d'investissements du secteur élevage.

Le processus d'élaboration a suivi les étapes suivantes :

- effectuer un état des lieux en posant un regard critique sur la situation du secteur de l'élevage au Burkina Faso ;
- élaborer un plan d'actions en précisant les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre sur un horizon de 10 ans ;
- formuler un programme d'actions prioritaires et des fiches de projets en rapport avec les actions prioritaires identifiées.

C'est ainsi qu'il a été réalisé sous la forme de 3 volumes. Le volume I constitue le diagnostic.

Résumé exécutif

1. L'élevage au Burkina Faso est caractérisé par une répartition du cheptel sur le territoire qui correspond à celle de la population. Les capacités de charge de certaines zones sont largement dépassées en certains endroits (258% en zone sahélienne et 200% en zone sub-sahélienne) alors que d'autres zones où se trouve le plus grand nombre d'Unité Bétail Tropical (UBT) offrent des potentiels d'expansion (respectivement 89,4% et 24,1% en zones soudaniennes nord et sud).
2. Les produits d'élevage procurent au pays environ 19% des recettes d'exportation (moyenne de 1994-98). Les grands traits caractéristiques du secteur de l'élevage sont sa faible productivité et la dominance du mode extensif d'élevage. Le poids moyen carcasse est de 110 kg pour le bovin, 9 kg pour l'ovin et 8 kg pour le caprin. La production laitière est en moyenne de 110 litres par lactation de 180 jours et par vache. Ces performances demeurent en deçà des potentiels et des possibilités d'amélioration.
3. L'élevage constitue très souvent la source principale de revenus pour une grande partie des ménages ruraux. On estime actuellement que près de 86 % de la population active tirent entièrement ou complètement leurs revenus à partir de l'élevage.
4. Le bétail se concentre surtout dans les huit (8) provinces suivantes du pays avec des densités supérieures à 30 UBT/km². Il s'agit des provinces d'Ouhritenga, du Boulkiemdé, du Bazèga, du Ganzourgou, du Kouritenga, du Zoundwéogo, du Boulgou, et de la Gnagna. Les potentialités pastorales (points d'abreuvement permanents, disponibilités fourragères et sécurité foncière) et les opportunités commerciales (la capitale Ouagadougou, le marché de Pouytenga) expliquent cette concentration du bétail dans ces provinces.
5. La population des éleveurs traditionnels est estimée à plus de 7 % de la population totale du Burkina Faso, soit environ 700.000 personnes.
6. Les femmes représentent plus de 52 % de la population et il est reconnu qu'elles jouent un rôle primordial dans les activités agricoles et de production animale. Cependant, dans le contrôle des ressources, la femme occupe une position marginale. En dehors des facteurs d'ordre socioculturel qui expliquent et entretiennent sa situation défavorisée, l'analphabétisme et le manque de formation technique des femmes contribuent à perpétuer cette situation.
7. Deux grands modes d'élevage coexistent au niveau de la plupart des espèces animales : les systèmes traditionnels et les systèmes améliorés.

Les systèmes traditionnels ou extensifs d'élevage :

8. Au niveau des ruminants, les systèmes traditionnels sont faiblement utilisateurs d'intrants (peu ou pas de concentrés, vaccination seulement pour une partie des bovins en cas de maladies déclarées). On distingue le type transhumant (prédominant dans la zone sahélienne) et le type sédentaire. Dans le type sédentaire, il y a encore le système agropastoral à gros ruminants (Centre et Sud), et les systèmes mixtes intégrés agriculture-élevage (Centre et Sud, zone cotonnière notamment).
9. Parce qu'ils dépendent surtout des ressources naturelles, les systèmes extensifs qui concernent la presque totalité du cheptel paient un lourd tribut à la sécheresse.

10. L'élevage (extensif) traditionnel de volailles (poules et pintades surtout) très populaire rend des services importants (viande, œufs, caisse de menues dépenses) malgré une productivité relativement faible due à des facteurs comme l'insuffisance qualitative (protéines notamment) et quantitative d'aliments et les mortalités surtout chez les pintadeaux.
11. L'élevage porcin est une activité traditionnelle au sens culturel du terme dans certaines provinces du Centre et de l'Ouest et qui se conduit sous forme essentiellement extensive par les femmes, avec un habitat sommaire très peu entretenu et les mêmes problèmes d'alimentation que dans l'élevage traditionnel de volailles.

Les Systèmes améliorés d'élevage

12. Au niveau des ruminants, on distingue d'une part, l'embouche intensive et semi-intensive bovine et ovine et d'autre part, la production intensive de lait en zone périurbaine. Ces systèmes connaissent actuellement un engouement certain qui mérite d'être soutenu afin de tirer partie de ces nouvelles opportunités d'emploi en faveur des jeunes qui souhaitent s'investir dans l'élevage.
13. L'aviculture moderne est présente seulement en milieu urbain et péri urbain. C'est un système qui repose essentiellement sur des intrants achetés. Ces élevages modernes sont très productifs, mais avec des coûts de production élevés ; ils sont complétés par la production traditionnelle de chair (poulets et pintades) et d'œufs et par les œufs importés de Côte-d'Ivoire et du Ghana.
14. Des exploitations d'élevage porcin intensif d'un bon niveau de productivité dans les zones périurbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.
15. Du point de vue microéconomique : le portrait des systèmes d'élevage révèle que :
16. Pour la production de viande bovine : le coût élevé des aliments du bétail rend moins rentable l'intensification de la production. Un système semi-intensif plus long en terme de durée de production s'avère, dans le contexte actuel, plus rentable.
17. Pour la production de viande ovine, des marges bénéficiaires intéressantes sur le plan économique peuvent être réalisées avec une bonne intensification dans la situation actuelle du marché. L'intensification de la production de viande ovine semble porteuse
18. Pour la production porcine, le prix du porc est peu rémunérateur et les prix des concentrés sont élevés. Ainsi Les marges bénéficiaires sont en général modestes et le système extensif présente des résultats meilleurs que le système intensif.
19. Dans la production laitière, le système intensif peut donner de bons résultats économiques que le système semi-intensif et extensif à condition de trouver solution aux difficultés de conservation.
20. Dans l'élevage de ponte, le coût de production reste élevé, l'avenir de cet élevage reste confiné à un marché intérieur Burkinabé, car en Côte d'Ivoire et au Ghana voisins, les coûts de production sont nettement inférieurs.
21. L'évolution des abattages et des exportations de bétail sur pied depuis 1993 est riche d'enseignements sur la dynamique du secteur. Du fait de la baisse des restitutions

européennes, de l'instauration de montants compensatoires en Côte d'Ivoire et, enfin, de la dévaluation du FCFA, les prix à l'exportation du bétail sur pied, principalement vers la Côte d'Ivoire et le Ghana, ont augmenté de 145 % entre 1993 et 1995. Malgré cette situation favorable, les exportations de bétail sur pied ont régulièrement régressé depuis 1995, ce qui semble indiquer les limites de la capacité de réponse de l'élevage burkinabé à la demande soutenue des côtiers.

22. Les principales contraintes de l'élevage portent essentiellement sur :

23. L'insécurité foncière qui se traduit essentiellement par i) une progression de type horizontal du front agricole à un rythme annuel de 3 % au moins (en particulier dans les bas-fonds) privant ainsi les troupeaux de pâturages de saison sèche entraînant une réduction globale des terres de parcours et une occupation sauvage des zones d'accès aux points d'eau, aux pistes à bétail et aux parcs de vaccination rendant très difficile le déplacement des animaux ;
24. Les difficultés d'alimentation et d'abreuvement du bétail liées à l'instabilité des conditions édapho-climatiques . La période de croissance de la végétation et d'exploitation en vert des pâturages herbacés est très courte, variant de 50 à 180 jours selon la zone agro-écologique. Les points d'eau à usage pastoral sont insuffisants en nombre et mal répartis sur le territoire. Cette insuffisance ne permet pas d'exploiter certains pâturages et est souvent à l'origine des mouvements du bétail.
25. Les problèmes sanitaires du bétail au niveau duquel sévit de grandes affections déstabilisatrices sur le plan économique comme notamment la PPCB, la fièvre aphteuse, la trypanosomiase chez les bovins et la peste des petits ruminants, la pasteurellose , la clavelée chez les petits ruminants. La volaille est surtout frappée par la maladie de Newcastle, le choléra, la variole. Les porcins sont surtout affectés par les maladies respiratoires et parasites et la peste porcine africaine.
26. Le faible potentiel laitier des races locales.
27. Une recherche vétérinaire et zootechnique confrontée à un manque de ressources financières pour l'acquisition d'équipements et les travaux de recherche. La recherche n'implique pas suffisamment les acteurs de la filière et ses résultats sont difficilement appliqués sur le terrain.
28. Un niveau de financement public très insuffisant (moins de 1,5% des financements publics de 1994 à 1997) entraînant un niveau d'équipement en infrastructures de base (pistes de production, ouvrages hydrauliques, unités de transformation et de conservation, etc..) nettement insuffisant. Les infrastructures de commercialisation du bétail vif, quand elles existent, sont caractérisées par des installations le plus souvent anciennes, datant parfois de l'ère coloniale. Les infrastructures de transformation de la viande sont désuètes et ne répondent plus aux conditions d'hygiène et de salubrité requises pour la consommation.. Le mode de transport de la viande par sa précarité constitue une menace pour la salubrité des produits commercialisés.
29. Des mécanismes de financement du développement inefficaces voire inadaptés.
30. Un faible viabilité des organisations socio-professionnelles d'éleveurs.
31. Un sous équipement et un faible niveau de technicité des éleveurs dans les systèmes qui s'intensifient.

- 32. Des filières de commercialisation peu performantes : patente élevée, coût élevé du transport, taxes informelles, difficultés de rapatriement des fonds et conversion des monnaies, manque d'informations sur les marchés et les prix et absence de professionnalisation.
- 33. Des statistiques d'élevage insuffisamment renouvelées ne reflétant plus la réalité du secteur : Les systèmes d'informations sur ce secteur ne lui rendent pas justice sur sa réelle position dans l'économie du pays et ne répondent pas aux besoins des décideurs tant publics que privés.
- 34. Une insuffisance des ressources humaines nécessaires pour assurer l'encadrement : Le Ministère des Ressources Animales, créé en 1997, souffre d'une insuffisance de personnel d'encadrement (un agent / 7 230 bovins, 100 250 ovins, 127 750 caprins).
- 35. L'instabilité institutionnelle : au niveau du cadre politique et institutionnel, le secteur de l'élevage a connu plusieurs changements de 1986 à 1997 avant d'acquiescer le statut actuel de ministère.

36. Les principaux atouts

- 37. Une volonté politique de développer les productions animales. La création d'un Ministère des Ressources animales en Juin 1997, l'adoption quelques mois après (Novembre) de la Note d'Orientation de la Politique de Développement de l'Elevage et l'adoption en Janvier 1998 du Document d'Orientation Stratégique (DOS) à l'horizon 2010 des secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage constituent des signaux forts du Gouvernement montrant sa détermination à relancer les productions animales.
- 38. Un code pastoral en cours d'élaboration permettant un aménagement de l'espace pastoral et une organisation de l'espace pastoral moins conflictuelle et plus porteuse pour l'élevage
- 39. L'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié ;
- 40. L'existence d'une grande marge d'amélioration de la productivité de l'élevage du fait du caractère extensif dominant de l'élevage et des traditions pastorales confirmées des populations ;
- 41. Le contrôle des deux principales épizooties que sont la peste et la PPCB. La peste bovine n'a pas été signalée depuis 1988 au Burkina Faso
- 42. Une émergence de promoteurs privés capables d'impulser un nouveau dynamisme au secteur;
- 43. Un marché potentiel interne et externe existe pour les produits d'élevage ;
- 44. La privatisation de la profession vétérinaire permettant l'insertion du secteur privé dans la distribution des produits vétérinaires et l'exercice du mandat sanitaire.

CONTEXTE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION

L'élevage constitue l'un des piliers de l'économie du Burkina Faso. Sa contribution au PIB est passée de 72 milliards de Francs CFA en 1994 à 129,5 milliards de Francs CFA en 1998, soit une progression de 80 % depuis la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994. Il participe pour plus de 10 % au Produit Intérieur Brut en 1998, compte non tenu de sa contribution dans la traction animale, le transport et la fumure organique des terrains de culture. Aujourd'hui encore, il figure au second rang en valeur des exportations totales du pays après le coton.

En dépit de l'importance de la contribution de ce secteur à l'économie, les investissements restent encore assez modestes et ne représentent que 1,5 % de l'ensemble des ressources publiques consacrées au développement. De plus, sur un budget d'investissement de 23 milliards accordé au secteur de l'Agriculture en 1998, la part de l'élevage n'a représenté que 3 milliards de Francs CFA, soit 13 %.

Cependant, depuis l'indépendance du Burkina Faso en 1960, le secteur de l'élevage a fait l'objet de réaménagements de stratégie et de politiques de développement ; des projets et des programmes ont été mis en œuvre avec le soutien de partenaires extérieurs. Les résultats demeurent en deçà des espérances. En effet, les performances de production n'ont guère évolué : par exemple, la moyenne nationale du poids des bovins ne dépasse guère 110 kg carcasse ; la production laitière reste également insuffisante alors que les importations se sont multipliées par 6 par rapport à 1961 pour satisfaire la demande urbaine. S'agissant des autres espèces, là aussi, la productivité n'a évolué ni au niveau de l'animal, ni sur le plan global du secteur.

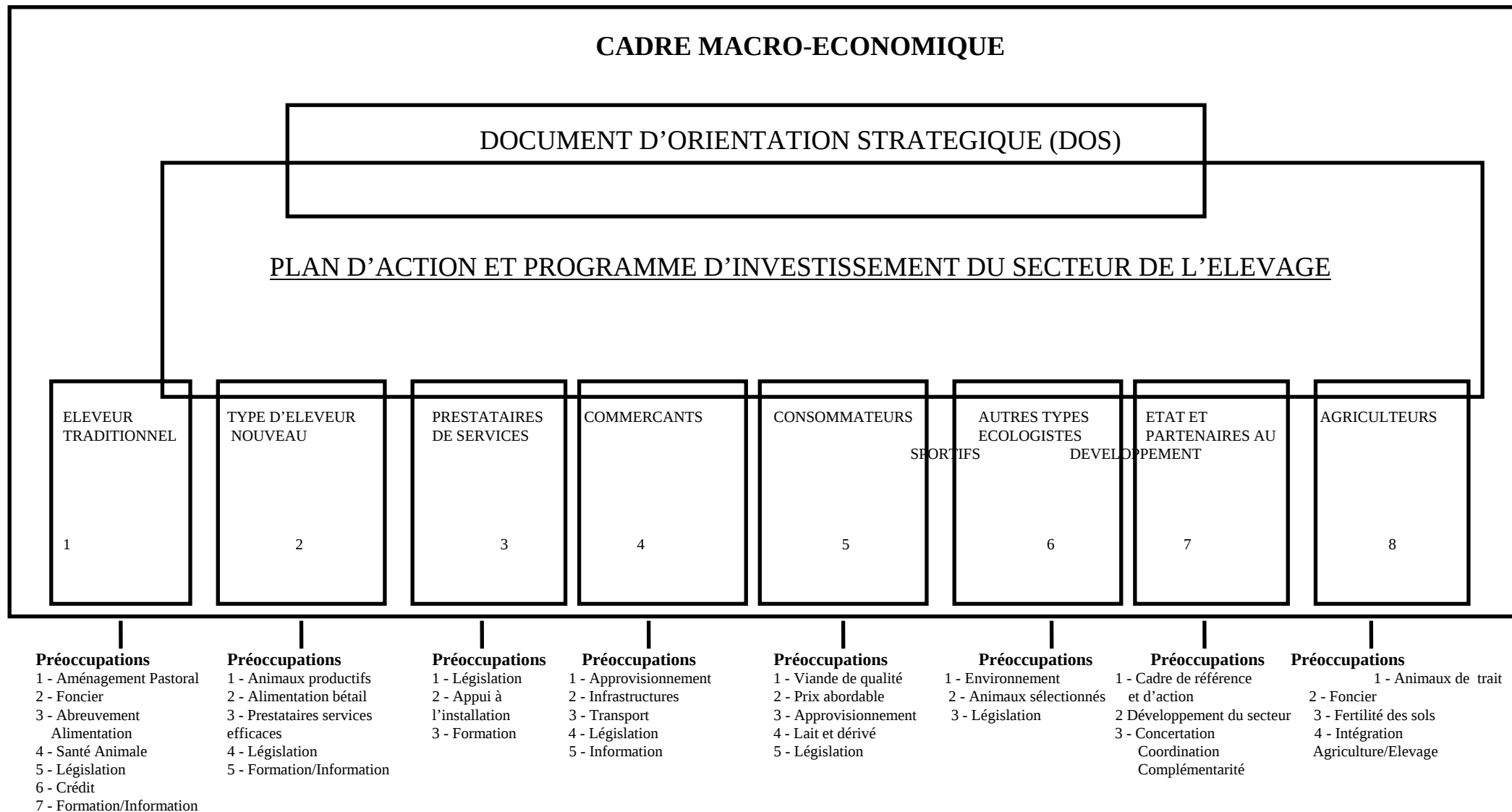
Face à cette situation et au vu des potentialités certaines en matière d'élevage du Burkina, le Gouvernement a décidé d'aller vers des mesures vigoureuses en faveur du secteur. Il a adopté le 19 novembre 1997, la Note d'Orientation du Plan d'Action de la Politique de Développement de l'Elevage afin de donner un nouvel élan à cette importante composante de son économie. Le Document d'Orientations Stratégiques à l'horizon 2010, adopté en janvier 1998 par le Conseil des Ministres, vient confirmer les grandes options de cette Note d'Orientation.

Le Ministère des Ressources Animales a entrepris l'élaboration d'un Plan d'Action Opérationnel et d'un Programme d'investissement en faveur de l'élevage afin d'assurer une meilleure coordination des efforts autour des axes stratégiques définis dans la Note d'Orientation qui se propose d'agir notamment à travers :

- des actions sur les animaux ;
- la stratification de l'élevage par zones éco-climatiques ;
- la maîtrise des problèmes fonciers ;
- la mise en place d'industries de soutien à l'élevage ;
- l'élaboration d'une carte épidémiologique du territoire national ;
- la professionnalisation de l'élevage.

Ce présent exercice doit aboutir à un plan d'actions opérationnel dont l'élaboration bénéficie de l'appui financier du PNUD et de l'appui technique de la FAO pour permettre de traduire en termes d'actions concrètes, les orientations contenues dans la note du Gouvernement. Il s'agira de parvenir à l'élaboration d'un outil pratique de consensus, de cohérence et d'action entre les principaux acteurs concernés par l'élevage dont les préoccupations ne sont pas toujours identiques. (Voir schéma conceptuel des préoccupations des acteurs par rapport au plan d'actions).

SCHEMA CONCEPTUEL RELATIF AUX PREOCCUPATIONS DES ACTEURS CONCERNES PAR L'ELEVAGE



Un programme d'actions prioritaires et éventuellement d'investissements devra accompagner ce plan d'actions avec des précisions sur le rôle respectif des structures publiques et privées dans la mise en œuvre, l'articulation des différentes options entre elles, l'organisation des éleveurs et des professionnels, ainsi que la promotion de nouveaux acteurs pour jeter les bases d'un élevage plus productif et respectueux de l'environnement. Le coût du programme, la répartition des charges entre les différents acteurs (Etat, bénéficiaires, partenaires au développement) ainsi que le mécanisme de suivi à mettre en œuvre figurent en bonne place dans le programme d'actions.

Pour atteindre ces objectifs, le processus d'élaboration a suivi les étapes suivantes :

- effectuer un état des lieux en posant un regard critique sur la situation du secteur de l'élevage au Burkina Faso, en mesurant les progrès enregistrés et ses tendances fortes, et en identifiant les contraintes et les obstacles au développement. Il s'agit surtout d'affiner le diagnostic du secteur et de déterminer les priorités pour développer l'élevage en tirant les leçons des stratégies précédemment mises en œuvre ;
- élaborer un plan d'actions en précisant les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre sur un horizon de 10 ans, en déterminant des actions prioritaires à mener dans les court, moyen et long termes, les rôles, responsabilités et implications respectives des structures publiques et privées, des bénéficiaires, des partenaires nationaux comme internationaux à la réalisation du plan d'actions ;
- formuler un programme d'actions prioritaires et des fiches de projets en rapport avec les actions prioritaires identifiées.

Il est important de rappeler que beaucoup de travaux ont été réalisés dans le secteur de l'élevage et dans l'agriculture en général ; des politiques, des programmes et des projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation ou en voie d'élaboration ; des initiatives privées sont entreprises avec plus ou moins de réussite. La littérature est tellement abondante et variée, qu'on peut se poser la question de l'opportunité de l'élaboration d'un nouveau plan d'actions et d'un programme d'investissements pour le secteur.

Mais la volonté récemment exprimée par le Gouvernement de faire véritablement de l'élevage un des leviers de l'économie interpelle tous les acteurs afin que de nouvelles modalités d'actions soient mises en œuvre pour impulser davantage une nouvelle dynamique de promotion du secteur.

Les propositions contenues dans les documents qui suivent devront nécessairement être affinées davantage tout au long de leur mise en œuvre. Il appartiendra, par conséquent, à la structure chargée du suivi et de la mise en œuvre du plan d'actions de poursuivre la réflexion stratégique sur les programmes retenus comme étant des leviers du développement de l'élevage au Burkina Faso jusqu'à l'horizon 2010.

1. CADRE GENERAL D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO

1.1. Cadre économique

Contexte macro-économique

Des changements économiques majeurs sont intervenus ces dernières années au Burkina Faso. En effet, les mesures de réformes économiques mises en œuvre depuis 1991, conjuguées aux effets de la dévaluation expliquent l'évolution économique du pays marquée par la poursuite de la croissance. Le taux de croissance moyen du Produit Intérieur Brut a été de l'ordre de 5,5% en termes réels sur la période 1994-98 contre 1,5% au cours de 1993-95. La dévaluation a amélioré la compétitivité (notamment dans le secteur de l'élevage) et accéléré les investissements étrangers.

Le secteur agropastoral a été le moteur de la croissance économique. C'est notamment le boom de la production cotonnière (multipliée par 2) qui est à l'origine de l'expansion du secteur primaire. La croissance a également été soutenue par la demande avec des taux de croissance soutenus de la consommation (8,8%), de l'investissement (18,4%) et des exportations (12%). Le taux d'épargne nationale a été de l'ordre de 16,6% du PIB en moyenne sur la période 1994-98 grâce à l'afflux des transferts nets des travailleurs burkinabé immigrés. Ce potentiel a largement contribué à l'accroissement de l'investissement de 19,3% à 25,6% du PIB.

Le secteur tertiaire (7,6% en moyenne et 38% du PIB), en particulier les services marchands, s'affirme comme la seconde source de croissance. Le secteur secondaire (6,5% en moyenne et 18% du PIB), en dehors du dynamisme des Bâtiments Travaux Publics (BTP) modernes, est resté peu actif au cours de la période considérée en raison de la très faible compétitivité des industries burkinabé.

Mesurée par l'indice des prix à la consommation, l'inflation a fortement baissé, passant de 11,5% entre 1993 et 1995 (avec un pic de 24,7% en 1994 du fait de la dévaluation) à 2,5% en 1998. Les progrès accomplis dans la gestion de l'offre et dans la mise en œuvre des réformes budgétaires et de la politique monétaire ont permis une bonne maîtrise de l'inflation.

Les finances publiques se caractérisent par une amélioration des recettes publiques sur la période 1996-98 (de 11,8% à 13,2% du PIB), une réduction des dépenses primaires (de 11,3% à 10,4% du PIB), soit une épargne budgétaire en nette progression (de 0,5% à 2,7% du PIB). Le déficit budgétaire (base engagements hors dons) s'est établi à 10,5% du PIB en 1996-98 contre 10,2% en 1993-95, en raison de l'ampleur des dépenses d'investissement (+2,6 points de pourcentage du PIB).

L'effet d'accélération des investissements sur le PIB a entraîné un accroissement de la part des importations (de 27% à 31% du PIB) qui n'ont pu être couvertes par des recettes d'exportation (de 10% à 12% du PIB), traduisant ainsi un manque de compétitivité globale et donnant lieu à un déficit structurel de la balance commerciale.

Le stock de la dette extérieure a atteint 839,5 milliards FCFA en fin 1998, soit 53,9% du PIB courant et 400% des exportations de biens et services non facturés contre 736 milliards FCFA en 1994 (71,5% du PIB et 312,8% des exportations). Le service de la dette est passé de 25,4% à 16,2% des exportations, du fait du rééchelonnement de juin 1996. En effet, le pays a bénéficié, au Club de Paris, d'un réaménagement de la dette aux conditions de Naples. Mais la charge de la dette reste importante pour une économie dont la base d'exportation demeure étroite (coton, or, produits d'animaux) et très sensible aux chocs extérieurs. Le pays, ayant été éligible à l'Initiative d'allègement de la dette en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) avec un point de

sortie en Avril 2000, pourrait bénéficier d'une importante remise de sa dette évaluée entre 64 et 158 milliards FCFA selon le seuil PPTE appliqué.

La dette intérieure burkinabé est évaluée à 40,98 milliards FCFA, soit 5,5% de la dette totale. Elle est due envers le secteur bancaire (3,5%), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (2%) etc. Elle a connu une faible évolution depuis 1994 (2,4%). Cette dette est régulièrement honorée puisque les arriérés ont été entièrement apurés en 1997.

Dans le domaine de l'intégration régionale, le Gouvernement a renforcé l'ouverture du pays par la mise en œuvre de projets collectifs et des opérations dans le cadre de l'UEMOA, l'OHADA et la CEDEAO en vue de l'amélioration de l'environnement juridique et fiscal favorable au développement de notre économie.

Aperçu sectoriel

Le secteur primaire (agriculture, élevage pêche et forêts) contribue pour environ 40% au PIB et procure près de 80% des recettes d'exportation.

La production céréalière, en raison des pratiques culturales archaïques et d'une pluviométrie insuffisante, a faiblement augmenté (0,5% entre 1994-98), passant de 2,49 millions de tonnes à 2,66 millions de tonnes.

Parmi les cultures de rente (coton, arachide, sésame, etc.), c'est le coton qui occupe la première place et a fourni 69,7% des recettes d'exportations totales en 1998. La production de coton est passée de 143.000 tonnes en 1994 à 285.300 tonnes en 1998, après avoir atteint un niveau record de 338.000 tonnes en 1997.

Les produits d'élevage procurent au pays environ 19% des recettes d'exportation (moyenne de 1994-98). La valeur des exportations est passée de 6,9 milliards FCFA en 1994 à environ 15 milliards de FCFA en 1998, essentiellement sous l'effet de la dévaluation : 23.219 tonnes d'équivalent viande en 1994 et 46.680 tonnes en 1998. Le cheptel national est estimé en 1999 à 4,7 millions de têtes de bovins, 6,6 millions d'ovins, 8,4 millions de caprins et 21 millions de volailles. Les taux d'accroissement annuels sont estimés à 2% pour les bovins et 3% pour les ovins et caprins. Les grands traits caractéristiques du secteur de l'élevage sont sa faible productivité et la dominance du mode extensif d'élevage. Le poids moyen carcasse est de 110 kg pour le bovin, 9 kg pour l'ovin et 8 kg pour le caprin. La production laitière est en moyenne de 110 litres par lactation de 180 jours et par vache. Ces performances demeurent en deçà des potentiels et des possibilités d'amélioration : 150 kg par tête bovine, 15 kg par tête ovine et 12 kg par tête caprine, et 1400 litres par lactation de 280 jours par vache. Le secteur mérite une plus grande attention. Les importations de produits laitiers absorbent environ 9 milliards FCFA de devises par an, pour un pays d'élevage.

Le secteur secondaire (industries manufacturières, mines, énergie artisanat) a contribué à hauteur de 18% en moyenne au PIB. L'industrie manufacturière, dominée par les entreprises publiques est peu développée et faiblement diversifiée. Elle contribue pour environ 4,5% au PIB et occupe quelque 7000 personnes. Le potentiel d'exportation pour les produits manufacturiers est très limité en raison de la non compétitivité de la plupart de ces entreprises et du coût élevé des exploitations.

Quant à l'industrie minière, le pays dispose d'importantes ressources minières. L'or, dont les réserves estimées à 1.200 tonnes, a connu une baisse de ses exportations entre 1994 et 1998, de l'ordre de 1,6% par an. La baisse du prix (de l'ordre de 2% par an) et certains problèmes techniques d'exploitation ont entraîné des difficultés financières aux sociétés d'exploitation.

Pour ce qui concerne l'énergie, le bois fournit 90% de la consommation d'énergie. Les centrales thermiques et les transports dépendent des importations de produits pétroliers. La production d'énergie hydroélectrique est alimentée actuellement par deux barrages. Le coût du kWh au Burkina est un des plus élevés de la sous – région (cf. DCPE période 1997 – 1999).

L'artisanat, en 1985, était l'activité principale pour environ 94.000 personnes. Les artisans approvisionnent le marché national en produits d'usage courant ou instruments de métier. L'artisanat urbain qui regroupe les métiers de technologie moderne occupe plus de 52% des actifs artisans.

Le secteur tertiaire a contribué pour 38% en moyenne au PIB sur la période 1994-98, dont 12,4% pour le commerce, 4% pour les transports et communications, 10% pour les autres services marchands et 11,6% pour divers autres services. La croissance de l'ensemble du secteur a été de 3,6% par an en moyenne.

En conclusion, les performances actuelles de l'économie burkinabé sont satisfaisantes en comparaison à la période 1993-1995. La plupart des indicateurs macro-économiques ont connu globalement une tendance à l'amélioration (PIB, inflation, investissement, épargne budgétaire), à l'exception des comptes extérieurs qui présentent encore des faiblesses structurelles. La situation au niveau de certains secteurs porteurs de croissance (agriculture, élevage, industries, mines) demeure encore fragile.

Evolution des investissements publics réalisés dans le secteur de l'élevage de 1991 à 1998

Le financement du secteur de l'Elevage est assuré par différents types d'acteurs :

- Etat et collectivités
- Apports extérieurs sous forme de prêts et/ou de dons ;
- ONG
- Ménages

Les sources de données dont on dispose sont parfois insuffisantes rendant particulièrement impossible un bilan complet du financement du secteur de l'Elevage.

Le tableau n°1 ci-après donne la situation de l'évolution des dépenses d'investissements publics de 1991 à 1998.

Tableau n° 1 : Évolution des dépenses d'investissements publics de 1991 à 1998.
(montants en millions FCFA courants)

Domaines d'investissements publics	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Agriculture – Elevage	13650	20820	16570	16840	23240	18610	20320	14370
Agriculture	13320	20310	16090	16210	22130	16790	18500	13430
Élevage	330	510	480	630	1110	1820	1820	940
Appui institutionnel Agriculture – Elevage	8630	1180	1400	1570	2460	700	1210	620
Total PIP du pays	65140	78170	72050	85210	94660	126430	151100	162510
PIP Agri-Elevage/PIP total (en %)	20,96	26,63	23	19,76	24,55	13,12	13,44	8,84
PIP Agriculture/PIP total (en %)	20,45	25,98	22,33	19,02	23,38	11,84	12,24	8,26
PIP Elevage/ PIP total (en %)	0,51	0,65	0,67	0,74	1,17	1,28	1,20	0,58
PIP Elevage		1320				6320		
PIP Total			215360				619910	
PIP Elevage/PIP Total (en %)		0,61				1,02		

Source : Direction Générale de l'Economie et du Plan, février 2000

Sur le plan des dépenses, comme le montre le tableau ci-dessus, la part des investissements réalisés dans le secteur de l'Elevage est relativement faible. Elle représente en moyenne entre 0,6% et 1% des budgets nationaux d'investissements publics, avec des valeurs annuelles moyennes de 440 millions FCFA courants sur la période avant la dévaluation (1991-93) et de 1260 millions FCFA courants sur la période après la dévaluation (1994-98). La dévaluation du FCFA a amélioré la compétitivité du secteur et accéléré les investissements publics qui ont été multipliés par près de 3 en comparaison à la période 1991-93.

En termes d'évolution, les dépenses d'investissements ont augmenté différemment :

- au cours de la période 1991-93, elles ont crû à un taux moyen de 13,3%, passant de 330 millions FCFA à 480 millions FCFA ;
- trois ans après la dévaluation, l'effort de l'Etat pour les dépenses d'investissement ne s'est pas relâché. Le taux de croissance moyen au cours de la période 1994-98 a été vigoureux, de l'ordre de 42,2%.

La répartition des investissements par source de financement se présente comme suit :
(Tableau n°2)

Tableau n°2 : Répartition par source de financement des dépenses d'investissements publics réalisés dans le secteur de l'Elevage de 1991 à 1998 (en millions de FCFA)

Source de financement	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Ressources intérieures	25	130	44	46	50	51	33	90
Prêts extérieurs	61	410	255	379	920	620	530	00
Subventions extérieures	240	75	185	205	140	1150	1260	850
Total	326	615	484	630	1110	1821	1823	940
Ressources intérieures (%)	7,7	21,1	9,1	7,3	4,5	2,8	1,8	9,6
Prêts extérieurs (%)	18,7	66,7	52,7	60,2	82,9	34,1	29,1	00
Subventions extérieures (%)	73,6	12,2	38,2	32,5	12,6	63,1	69,1	90,4
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Direction Générale de l'Economie et du Plan février 2000

Comme le montre le tableau ci-dessus, la part du financement sur ressources intérieures sur la période 1991-98 a été très faible. Elle se situait en moyenne entre 2% et 9%, avec un pic en 1992 (21,1%). Le financement extérieur a représenté la grande majorité, allant de 90 à 98% du financement total du secteur. La part des prêts dans le financement extérieur a été de l'ordre de 40,5% et celle des subventions de 59,5% en moyenne.

1.2. Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations

La couverture des besoins nutritionnels de l'organisme en protéines animales est indispensable à double titre. D'une part, elle doit permettre à l'organisme de rester en bonne santé et d'autre part, elle doit fournir l'énergie et les éléments essentiels nécessaires pour permettre à l'homme de

produire pour sa survie. L'estimation de la consommation de viande communément retenue au Burkina Faso est de l'ordre de 9,3 kg/habitant/an.

Du point de vue de la contribution à la sécurité alimentaire, l'élevage joue un rôle important au Burkina Faso. En plus de la place qu'il occupe dans la vie économique et sociale, il contribue à la sécurité alimentaire en permettant aux populations rurales de faire face aux aléas climatiques et à l'irrégularité des productions agricoles. L'élevage constitue très souvent la source principale de revenus pour une grande partie des ménages ruraux. On estime actuellement que près de 86 % de la population active tirent entièrement ou complètement leurs revenus à partir de l'élevage.

Les filières bétail/viande, lait, œufs, sont celles dont les effets sur la sécurité alimentaire sont les plus sensibles. Elles constituent des sources de produits de haute valeur nutritive pour l'alimentation.

D'une manière générale, on relève que les consommations moyennes de viande et de lait par habitant et par an au Burkina Faso sont relativement faibles comparées à celles relevées dans d'autres pays d'élevage.

1.3. Cadre physique et répartition du cheptel sur le territoire national

Le Burkina Faso s'étend sur environ 274 400 km². Il est limité à l'Est par le Niger, au Nord par le Mali, au Sud par le Ghana, le Togo et le Bénin, à l'Ouest par la Côte d'Ivoire. Il est situé entre 9°20' et 15°5' de latitude Nord, 2°2' de longitude Est et 5°30' de longitude Ouest. La grande étendue du pays est constituée de savanes à l'exception de l'extrême Nord formé d'espaces désertiques ou semi-désertiques. Il est également un pays plat à l'exception de l'Ouest et du Sud-Ouest qui comptent quelques élévations allant de 500 à plus de 700 mètres. Le point le plus élevé, la colline du Ténékourou, s'élève à 749 mètres.

L'occupation des sols au niveau national et par zone agro-écologique est donnée dans le tableau ci-après : (Tableau n° 3).

Tableau n° 3 : Occupation des sols et superficies des terres de parcours.

Zones agro-écologiques	SUPERFICIES (km ²)				
	Totales	Culture	Aires classées	Divers (10 %)	Parcours
Sahel	36.869	2.503	16.000	3.687	14.678
Sub-sahel	41.877	6.621	3.390	4.188	27.678
Nord-soudan	106.813	16.634	11.432	10.681	68.066
Sud-soudan	88.841	10.622	12.256	8.884	57.079
Burkina Faso	274.400	36.380	43.078	27.440	167.501

Source : IMVT – SEDES / CEGOS – 1991

Ce tableau indique que 61 % du territoire national est couvert par des pâturages naturels et des jachères. Le bilan entre l'offre fourragère et les besoins du cheptel herbivore s'établit comme suit (Tableau n° 4).

Tableau n°4 :Bilan fourrager des différentes zones éco-climatiques¹

Zone agro-climatique	Superficie des parcours (ha)	Capacité de charge en UBT/ha	Capacité d'accueil en UBT	Charge actuelle en UBT	Ecart de charge en UBT	Taux de charge %
Sahélienne	1.467.800	0,2	293.560	759.382	+465.822	258,7
Sub-sahélienne	2.767.800	0,2	553.560	1.098.870	+545.310	198,5
Nord-soudanienne	6.806.600	0,4	2.722.640	2.433.820	-288.820	89,4
Sud-soudanienne	5.707.900	0,8	4.566.320	1.100.477	-3.465.843	24,1
Burkina Faso			8.136.080	5.392.549	-2.743.531	

En année sèche, la capacité d'accueil des différentes zones agro-écologiques peut subir une baisse de 25 à 50 %. La répartition géographique du cheptel national par zone agro-écologique est donnée dans le tableau ci-après (Tableau n° 5).

Tableau n° 5 : Répartition du cheptel par zone agro-climatique (année 1998)

Zone agro-écologique	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Equins	Camel	Porcins	Volailles	UBT
Sahel	576.000	739.700	1.713.300	52.800	1.890	14.132	1.040	1.106.400	759.382
Sub-sahel	7 86.100	1.698.600	2.222.600	97.600	5.673	0	36.800	3.749.400	1.098.870
Nord-soudan	2.093.300	3.027.200	3.246.400	277.800	13.976	0	370.800	10.288.500	2.433.820
Sud-soudan	1.155.900	927.600	968.600	53.420	2.416	0	189.660	5.988.700	1.100.477
Burkina Faso	4.611.300	6.393.100	8.150.900	481.600	23.955	14.132	598.300	21.133.000	5.392.549

Source : service statistique animale / DEP /MRA

Le bétail se concentre surtout dans les huit (8) provinces suivantes du pays avec des densités supérieures à 30 UBT/km². Il s'agit des provinces d'Ouhimbira, du Boulkiemde, du Bazèga, du Ganzourgou, du Kouritenga, du Zoundwéogo, du Boulgou, et de la Gnagna. Les potentialités pastorales (points d'abreuvement permanents, disponibilités fourragères et sécurité foncière) et les opportunités commerciales (la capitale Ouagadougou, le marché de Pouytenga) expliquent cette concentration du bétail dans ces provinces.

1.4. Cadre social

La population burkinabé est estimée à 10,80 millions d'habitants en 1998 à partir du recensement général de 1996. Sur la base d'un taux d'accroissement annuel de 2,37 %, cette population atteindra 14,31 millions d'habitants en 2010. Sa répartition sur le territoire national est fonction des zones agro-écologiques ; la situation en 1996 était la suivante :

¹ Les équivalents UBT (Unité Bétail Tropical équivaut à un animal d'un poids théorique de 250 kg) utilisés pour les calculs sont ceux de l'IEMVT : 1 bovin = 0,75 UBT ; 1 ovin/caprin = 0,12 UBT ; 1 asin = 0,50 UBT ; 1 équidé = 1 UBT ; 1 camelin = 1,15 UBT.

- zone sahélienne 4,91 %.
- zone sub-sahélienne 18,61 %.
- zone nord-soudanienne 50,38 %.
- zone sud-soudanienne 26,10 %.

Elle se caractérise par une grande diversité ethnique (plus d'une soixantaine d'ethnies) et une densité moyenne relativement faible (39 hbt/km² en 1998). Les densités les plus élevées (50 hbt/km² et plus) sont observées dans quatorze (14) provinces sur quarante cinq (45) que compte le pays ; ces provinces sont en majorité dans le plateau central. La population urbaine est passée de 1.009.978 en 1985 à 1.521.079 en 1994, soit une augmentation de 16,2 %. Les moins de 15 ans représentaient 48 % de la population.

Le taux de migration est de 0,24 % et il concerne principalement des hommes de moins de 50 ans qui partent pour la Côte d'Ivoire. Le niveau de vie individuelle est faible ; plus de 44 % de la population est en dessous du seuil de pauvreté et 20 % de celui d'extrême pauvreté.

La population des éleveurs traditionnels est estimée à plus de 7 % de la population totale du Burkina Faso, soit environ 700.000 personnes : mais en réalité, ce chiffre serait beaucoup plus important car l'élevage occupe près de 86 % de la population. De plus, de nouveaux éleveurs, des commerçants de bétail et des producteurs d'aliments de bétail sont de plus en plus nombreux dans la filière laitière, avicole et porcine surtout dans la périphérie des grands centres urbains de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Les emplois créés dans le secteur de l'élevage sont importants même s'il n'existe pas de données disponibles.

Les femmes représentent plus de 52 % de la population et il est reconnu qu'elles jouent un rôle primordial dans les activités agricoles et de production animale. Par ailleurs, les tâches domestiques qu'elles réalisent sont innombrables. En milieu pastoral où l'élevage constitue la principale activité, les femmes s'occupent de l'entretien des animaux fragiles (vaches lactantes, animaux malades, veaux, etc.) et du petit élevage (volaille, petits ruminants), de la transformation et de la commercialisation du lait et des tâches domestiques. Les jeunes hommes vont généralement en transhumance avec l'essentiel du troupeau et le reste de la famille prend soin alors des animaux qui demeurent au campement.

Dans le contrôle des ressources, les femmes indépendamment des communautés, possèdent peu de capital par rapport à l'homme. En milieu pastoral, la femme constitue le plus souvent son troupeau à partir d'animaux reçus au moment de son mariage et de sa naissance ; (selon les déclarations faites par les éleveurs peuhls sur le terrain, à la naissance, un garçon a droit à une (1) velle, et une fille à un (1) veau). Si les circonstances le permettent, il arrive que les femmes pratiquent l'embouche et augmentent leur effectif à partir d'achat d'animaux.

Chez les autres ethnies, les femmes constituent généralement leurs troupeaux en menant des activités génératrices de revenus ou en ayant accès au crédit.

Cependant, dans le contrôle des ressources, la femme occupe une position marginale. En dehors des facteurs d'ordre socioculturel qui expliquent et entretiennent sa situation défavorisée, l'analphabétisme et le manque de formation technique des femmes contribuent à perpétuer cette situation.

1.5. Les modes d'élevage au Burkina Faso

Deux grands modes d'élevage coexistent au niveau de la plupart des espèces animales : les systèmes traditionnels et les systèmes améliorés.

Systèmes traditionnels ou extensifs d'élevage

1.5.1.1. Elevage de ruminants

Il s'agit de systèmes à faible utilisation d'intrants (peu ou pas de concentrés, vaccination seulement pour une partie des bovins en cas de maladies déclarées). On distingue le type transhumant (prédominant dans la zone sahélienne) et le type sédentaire. Dans le type sédentaire, il y a encore le système agropastoral à gros ruminants (Centre et Sud), et les systèmes mixtes intégrés agriculture-élevage (Centre et Sud, zone cotonnière notamment). Tous ces systèmes fournissent des produits (veaux, viande, lait, fumier, travail) dont certains sont vendus, notamment pour subvenir aux besoins des éleveurs. Parmi les produits, il faut citer les jeunes mâles dont une grande partie est régulièrement recyclée selon un mode intensif (embouche) par des éleveurs traditionnels, notamment les femmes, mais aussi par des opérateurs économiques entrepreneurs en élevage.

Parce qu'ils dépendent surtout des ressources naturelles, les systèmes extensifs qui concernent la presque totalité du cheptel sont menacés sur plusieurs plans. L'agriculture extensive et consommatrice d'espace restreint chaque année les parcours utilisables par le bétail et limite les déplacements de ces derniers, avec comme conséquence un risque permanent de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ces systèmes paient par ailleurs un lourd tribut aux sécheresses qui contribuent périodiquement à "réguler" (par les mortalités occasionnées) les effectifs. Les sécheresses passées (1973-74 et 1984) ont toutefois favorisé certains changements ; ainsi la propriété du bétail, et même sa conduite ont partiellement changé de mains, passant de celles des groupes à tradition d'élevage à celles d'autres groupes moins spécialisés. Ces nouveaux propriétaires recherchent non seulement la propriété du bétail pour une protection contre les risques d'insécurité alimentaire dus aux aléas climatiques et pour la traction animale, mais aussi pour le maintien de la fertilité des sols (fumier). Ils n'hésitent pas à commercialiser leurs animaux.

1.5.1.2. Aviculture

Très populaire, l'élevage (extensif) traditionnel de volailles (poules et pintades surtout) rend des services importants (viande, œufs, caisse de menues dépenses) malgré une productivité relativement faible due à des facteurs comme l'insuffisance qualitative (protéines notamment) et quantitative d'aliments et les mortalités surtout chez les pintadeaux.

1.5.1.3. Porcins

C'est une activité traditionnelle au sens culturel du terme dans certaines provinces du Centre et de l'Ouest et qui se conduit sous forme essentiellement extensive par les femmes, avec un habitat sommaire très peu entretenu et les mêmes problèmes d'alimentation que dans l'élevage traditionnel de volailles. Cependant, les contacts avec les producteurs montrent que ceux-ci semblent plutôt ouverts aux innovations, pour peu qu'elles aient un coût supportable.

1.5.1.4. Elevage de ruminants

Il s'agit de systèmes où les producteurs investissent des moyens plus conséquents en intrants et en temps de travail, ce qui permet aux animaux de mieux extérioriser leurs potentialités. On distingue d'une part, l'embouche intensive et semi-intensive bovine et ovine et d'autre part, la production intensive de lait en zone périurbaine. Ces systèmes connaissent actuellement un engouement certain qui mérite d'être soutenu afin de tirer partie de ces nouvelles opportunités d'emploi en faveur des jeunes qui souhaitent s'investir dans l'élevage.

1.5.1.5. Aviculture

L'aviculture moderne est présente seulement en milieu urbain et péri urbain. C'est un système qui repose essentiellement sur des intrants achetés : poussins, aliments, produits vétérinaires, main d'œuvre, etc. Ces élevages modernes sont très productifs, mais avec des coûts de production élevés ; ils sont complétés par la production traditionnelle de chair (poulets et pintades) et d'œufs et par les œufs importés de Côte-d'Ivoire et du Ghana.

1.5.1.6. Porcins

Il existe des élevages intensifs d'un bon niveau de productivité dans les zones périurbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

Autres types d'élevage

D'autres espèces contribuent dans une moindre mesure à la production de viande. Les équins, les asins et les camelins sont plutôt élevés pour d'autres objectifs prioritaires (traction, port, etc.) que la production de viande. Les dindons, les canards et les pigeons sont élevés pour leur chair, les chiens pour le gardiennage, mais leurs effectifs sont plutôt limités.

1.6. Cadre politique et institutionnel

Ministère des Ressources Animales

Le secteur de l'élevage a connu plusieurs changements avant d'acquérir le statut actuel de ministère. Les principales dates et événements à retenir sont donc :

- Avant 1986 : Les structures des services de l'élevage relevaient du Ministère du Développement Rural.
- 1987 : Création d'un Secrétariat d'État à l'Élevage avec pour mission de tracer les grandes lignes de développement possible du sous-secteur élevage ;
- 1991 : Évolution en Ministère Délégué Chargé de l'Élevage. Le Ministère Délégué va disparaître ensuite pour ne revenir que quatre années plus tard.
- En 1995 : Création de nouveau du Ministère Délégué, Chargé des Ressources Animales
- 1997 : Évolution du Ministère Délégué en Ministère de plein exercice sous l'appellation de Ministère des Ressources Animales.

En vertu du décret n°99-265/PRES/PM/MRA portant organisation du Ministère des Ressources Animales, ses principales fonctions opérationnelles sont d'assurer l'appui conseil aux acteurs, le suivi, le contrôle et l'évaluation des performances du secteur.

Niveau central :

Outre les services de l'Inspection Technique et le Cabinet du Ministre, le Ministère des Ressources Animales compte 11 (onze) directions centrales dont les attributions sont sommairement les suivantes :

Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier (DAPF)

Elle a en charge la conception, la coordination, la programmation, le suivi et le contrôle technique des actions d'aménagements pastoraux sur l'ensemble du territoire national.

Direction des Productions et des Industries Animales (DPIA)

Elle est chargée de la conception, la programmation, la coordination, le suivi et le contrôle technique des actions relatives à :

- la sélection et l'amélioration génétique du cheptel,
- l'amélioration qualitative et quantitative de l'alimentation,
- l'appui - conseil, la promotion des industries animales et la commercialisation des produits animaux.

Direction des Services Vétérinaires (DSV)

Elle est chargée de la surveillance épidémiologique, de la protection sanitaire des animaux, du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale et des facteurs de production (aliments du bétail, produits vétérinaires, matériel génétique).

Direction de la Vulgarisation et des Transferts Technologiques (DVTT)

Elle prend en charge la conception et la coordination à l'échelon national des méthodes et systèmes de vulgarisation et de transferts de connaissances dans les domaines de l'élevage et des ressources animales. Elle a également pour mission de dynamiser les associations et les organisations d'éleveurs en vue de la transformation progressive de l'élevage traditionnel en une activité productive économique et rentable pour le producteur et par extension à l'économie nationale. La coordination des actions de formation, d'information et de sensibilisation en direction de tous les acteurs du secteur complète ses attributions.

Direction des Études et de la Planification (DEP)

Cette direction n'est pas à proprement parler une direction technique. Elle est la cheville ouvrière du Secrétariat Général du Ministère. Elle a la charge de la collecte et de la mise à disposition des informations statistiques animales et de l'économie de l'élevage. Elle met en œuvre le système de suivi et de contrôle des projets inscrits dans les plans et programmes nationaux de développement. Elle coordonne enfin l'ensemble des réflexions prospectives et des études nécessaires à la dynamique du Ministère.

Programme de Développement des Animaux Villageois (PDAV)

Cette structure a été érigée en direction un 1997 sous la même appellation afin qu'elle puisse continuer à étendre son expérience sur l'ensemble du territoire et contribuer à développer l'aviculture traditionnelle. Par son action, l'élevage moderne de volaille pour la ponte et celui des porcs connaissent aussi un développement.

Laboratoire National d'Élevage (LNE)

Il est chargé, entre autres activités, de détecter les maladies animales et d'en établir la carte épidémiologique, d'améliorer les techniques de diagnostic et les mesures prophylactiques et de contribuer à la lutte contre les zoonoses.

L'École Nationale de l'Élevage et de la Santé Animale (ENESA)

Cette structure est chargée de la formation des agents du public et du privé et des producteurs dans les domaines de la santé et des productions animales.

La Direction de l'Administration et des Finances (DAF), la Direction des Ressources Humaines (DRH) et la Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle complètent ce dispositif.

Echelle régionale :

La coordination de la politique de développement des ressources animales est assurée au niveau régional par 12 directions. Elles ont pour mission de coordonner et de contrôler les activités des Directions provinciales au nombre de 45. La déconcentration des services du Ministère s'étend jusqu'au niveau des départements où se rencontrent les Zones d'Appui Technique d'Elevage (ZATE), une zone pouvant couvrir un à trois départements. Les postes vétérinaires (une centaine environ) établis dans le cadre de la protection sanitaire complètent le dispositif régional.

Les informations reçues des Services administratifs et de certaines directions techniques indiquent que le personnel technique fonctionnaire animant les structures centrales et régionales se composait en avril 1999 des effectifs suivants :

Tableau n° 6 : *Personnel technique fonctionnaire du MRA en 1998*

Qualification	Nombre	Niveau central	Niveau régional	Autres
-Vétérinaires publics	53	34	18	1
-Ingénieurs publics	100	28	62	0
-TSES ²	7	2	5	0
-TSE ³	284	25	253	6
-ATE ⁴	214	8	196	10
TOTAUX	658	97	534	17

Source: DAAF/MRA

Relations fonctionnelles avec le privé vétérinaire

Dans le cadre de la privatisation de la profession vétérinaire, certaines activités de santé animale sont rétrocédées aux vétérinaires privés. Il s'agit de la distribution des produits vétérinaires, des traitements et soins des animaux et de l'exercice du mandat sanitaire.

Relations fonctionnelles avec d'autres départements ministériels

Au regard des tâches dévolues au Ministère des Ressources Animales (MRA) et des incidences de l'élevage sur les autres secteurs de l'activité économique, il doit entretenir des relations très étroites avec plusieurs autres ministères. Ces relations, sans être exhaustives, sont ou devraient être les suivantes :

Agriculture

² Technicien Supérieur d'Elevage Spécialisé

³ Technicien Supérieur d'Elevage

⁴ Agent Technique d'Elevage

L'intégration de l'agriculture et de l'élevage est incontournable dans la mesure où ces deux activités sont le plus souvent pratiquées par les mêmes acteurs. Mais cette relation demande une amélioration sur le plan institutionnel.

Environnement et Eau

Les ressources animales du Burkina Faso sont réparties entre la faune sauvage, les produits de la pêche et les animaux domestiques. Si l'élevage des animaux domestiques relève entièrement du Ministère des Ressources Animales, la faune, la pisciculture de même que la politique de l'eau relèvent du département de l'Environnement et de l'Eau. Cette situation, notamment au niveau de la pisciculture reste préoccupante dans la mesure où sa séparation d'avec les autres productions animales ne permet pas une approche cohérente de la politique de développement des ressources animales.

Commerce, Industrie et Artisanat

Le Burkina Faso est un pays exportateur de bétail vif. La politique de commerce extérieur et de la promotion industrielle relève de ce département. Le MRA doit donc rester en liaison constante avec ce ministère pour partager les informations concernant les marchés et leurs évolutions, les difficultés que rencontrent les exportateurs et la mise à jour des politiques commerciales.

Ce département assure en outre la tutelle administrative des deux abattoirs frigorifiques de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et le Ministère des Ressources Animales, la tutelle technique, ce qui pose un problème de dualité et de gestion efficiente.

Au titre du même Ministère, le Gouvernement a adopté en 1998, la stratégie de développement industriel, et les industries animales (cuirs et peaux, lait et viande) figurent au titre des filières porteuses.

Economie et Finances

En plus de la fonction d'ordonnateur national, ce ministère gère à travers sa Direction Générale de l'Economie et du Plan, de nombreux projets de développement intégré ou de développement local. De plus, les ONG relèvent de ce ministère et il est souvent difficile d'évaluer leurs actions dans le domaine de l'élevage qui, du reste, ne sont pas négligeables. La Direction des Etudes et de la Planification du Ministère des Ressources Animales, à travers plusieurs actions concertées avec les services de l'Economie et des Finances (exécution des projets, suivi du PIP etc.) assure presque au quotidien cette relation.

Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

La politique de l'enseignement supérieur et de la recherche est du ressort de ce département. La structuration de la recherche consacre les questions relatives aux productions animales et végétales à l'INERA. Un partenariat existe déjà entre les structures des deux départements dans des domaines variés : formation de cadres supérieurs, recherche vétérinaire et zootechnique, recherche – développement.

Il paraît opportun d'aller plus en profondeur dans les échanges en privilégiant des mécanismes de concertation tant au niveau national que régional.

Santé

En matière de santé, les actions des deux Ministères se complètent harmonieusement, plusieurs maladies étant communes à l'homme et à l'animal. Avec les effectifs réduits du personnel du Ministère des Ressources Animales, des agents de la santé humaine sont mis à contribution pour l'inspection des viandes dans les localités encore dépourvues de services d'élevage.

Décentralisation et effets potentiels sur le cadre institutionnel de l'élevage

Du point de vue politique et administratif, le Burkina Faso prévoit avec le processus de décentralisation en cours, le transfert de prérogatives à deux niveaux, la province et la commune, de certains pouvoirs de juridiction nationale (loi n°40/98/AN). C'est ainsi qu'au bout d'un délai de 5 ans, certains pouvoirs concernant la gestion du personnel, l'utilisation et les mutations à l'échelle locale seront du ressort des Hauts Commissaires en concertation avec les directeurs et les chefs de services provinciaux et régionaux.

Ces nouvelles dispositions permettront de régler certains problèmes dans le domaine de l'élevage, notamment :

- La solution des problèmes liés à la transhumance et les pâturages ;
- La solution locale des questions foncières en ce qui concerne les zones de pâturages, les zones pastorales et les pistes à bétail ;
- La bonne gestion des abattoirs.

La décentralisation effective a l'avantage d'impliquer la promotion des collectivités locales, lieux privilégiés où s'exprime la capacité des populations à se mobiliser autour d'un projet social et dans toutes les étapes de son exécution, de son évaluation et de suivi des conditions de sa mise en œuvre. C'est à ce niveau que s'apprécieront les efforts attendus en matière de redistribution. A titre d'exemple, les éleveurs pourront mieux défendre leurs intérêts s'ils sont partie prenante dans les instances des villages, des départements, des provinces. Il est aussi opportun qu'ils soient représentés par une structure réellement fédérative au niveau national.

2. CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO

Les contraintes au développement de l'élevage restent multiples et seules les principales retiendront notre attention.

2.1. Contraintes liées aux parcours

L'insécurité foncière

L'insécurité foncière dans laquelle évoluent les éleveurs est l'une des plus importantes. Elle se traduit essentiellement par :

- une progression de type horizontal du front agricole à un rythme annuel de 3 % au moins (en particulier dans les bas-fonds) privant ainsi les troupeaux de pâturages de saison sèche ;
- une réduction globale des terres de parcours ;
- une occupation sauvage des zones d'accès aux points d'eau, aux pistes à bétail et aux parcs de vaccination rendant très difficile le déplacement des animaux ;
- des conflits toujours plus nombreux et toujours plus violents entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles dans la mesure où la pression démographique tant humaine qu'animale met un frein à cette exploitation de type horizontal, qu'il s'agisse de l'agriculture itinérante (développement des cultures de rente notamment le coton) ou de l'élevage transhumant.

S'agissant de l'orientation de la législation foncière burkinabé, celle-ci reste fortement dominée par les préoccupations urbaines. En effet, le foncier urbain est réglementé avec une très grande précision dans ses différents aspects. Par contre, pour ce qui concerne le milieu rural, les incertitudes juridiques font légion. Peu de dispositions spécifiques sont consacrées aux terres rurales, exception faite de celles relatives aux principes d'aménagement de l'espace.

En matière pastorale, il n'existe pas de lois spécifiques pouvant être considérées comme base en la matière pour un développement pastoral. Il se trouve cependant, de nombreuses dispositions législatives et réglementaires insérées ici et là, donc dispersées et parfois floues dans d'autres textes spécifiques (ressources hydriques, forêts etc.) et relatives à la gestion des ressources naturelles. Bien que la RAF contienne des dispositions relatives à l'aménagement et à la gestion du domaine foncier national (DFN), notamment en ce qui concerne les aménagements pastoraux, les terres rurales non aménagées constituent une catégorie juridique résiduelle par rapport aux terres aménagées.

Elles correspondent dans la pratique aux terres du terroir pour lesquelles les dispositions de la RAF sont caractérisées par de nombreuses insuffisances, car dans les dispositions transitoires du décret d'application, les populations rurales continuent l'exploitation de leurs terres sans être soumises aux règles prévues par la loi, notamment en ce qui concerne la détention préalable et obligatoire des titres et le paiement des taxes de jouissance à l'Etat.

Le législateur ne s'est donc intéressé qu'aux conditions techniques et sectorielles de l'élevage, en réglementant la santé animale, l'organisation du commerce de bétail et pour réprimer la divagation des animaux, l'élevage traditionnel étant principalement perçu souvent à tort comme source de conflits et facteur de nombreuses dégradations de l'environnement.

Le vide juridique sur l'élevage en zone de terroirs et la réalité que l'élevage traditionnel aura toujours de beaux jours devant lui malgré l'intensification recherchée des productions animales

comme alternative dans le long terme, conduisent à la nécessité d'élaborer un cadre juridique approprié pour le développement pastoral afin de fournir des réponses efficaces à la situation actuelle de précarité.

L'insécurité foncière pastorale constitue donc pour l'instant un frein à l'investissement dans le secteur de l'élevage. En outre, elle affecte négativement la gestion des ressources naturelles.

Alimentation et abreuvement

Le Burkina Faso est un pays sahélien, à conditions édapho-climatiques défavorables. La période de croissance de la végétation et d'exploitation en vert des pâturages herbacés est très courte, variant de 50 à 180 jours selon la zone agro-écologique. Les sécheresses et les aléas climatiques rendent la production animale aléatoire d'une année à l'autre. Ils peuvent quelquefois la compromettre durablement comme ce fut le cas avec les grandes sécheresses des campagnes agricoles 1973-1974 et 1984-1985. Plus du tiers du cheptel national avait alors été décimé et beaucoup d'éleveurs ruinés.

Les feux de brousse, malgré les nombreuses sensibilisations, continuent à parcourir annuellement les savanes et détruisent une grande partie du stock fourrager de saison sèche.

2.1.1.1. Elevages extensifs transhumants ou sédentaires de production de viande et de lait

a) Alimentation

Fourrages naturels et cultivés

Les fourrages naturels constituent la base de l'alimentation des herbivores domestiques au Burkina Faso (75 % des ressources). Malgré un bilan fourrager global largement positif, les disponibilités liées à la pluviométrie et aux saisons, l'action de l'homme par défrichement ou par les feux de brousse, la faible valeur alimentaire de ces pâturages en saison sèche constituent des contraintes majeures.

La fauche et la conservation des fourrages naturels et la culture fourragère susceptibles d'améliorer la disponibilité et la qualité des fourrages en saison sèche sont encore très peu pratiquées.

Résidus agricoles

Ces résidus sont constitués de tiges et de feuilles de mil et de sorgho, de rafles de maïs et de fanes d'arachides et de niébé et la contrainte principale à leur utilisation est leur disponibilité et leur faible valeur alimentaire, notamment celle des pailles de mil et de sorgho, qui pourrait être améliorée par des techniques appropriées comme le traitement à l'urée.

Sous-produits agro-industriels

Ils sont constitués de graines et de tourteaux de coton, de tourteaux d'arachide en faible quantité, de son de céréales, produit artisanalement ou industriellement (son cubé de blé), de polissage et de son de riz. Les brasseries modernes et les ateliers de fabrication de bière locale fournissent des drèches humides, mais en quantité limitée.

Les éleveurs traditionnels ont recours à ces sous-produits pendant les périodes de crise alimentaire aiguë pour le bétail, notamment pendant la période de soudure précédant la saison des pluies entre avril et juillet, mais généralement l'accès à ces produits leur est difficile à cause de la spéculation dont ils font l'objet.

Dans les élevages traditionnels de volaille et de porc, l'alimentation est souvent insuffisante et déficiente car les animaux sont laissés en divagation pour rechercher leur nourriture.

b) Abreuvement

Malgré les potentialités du Burkina Faso (200 milliards de m³ d'eau reçus par an dont seulement 12 milliards restent disponibles, 10 milliards de m³ d'eau de nappe) l'accès à l'eau constitue une contrainte majeure de l'élevage transhumant. Elle est souvent à l'origine des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

Les points d'eau à usage pastoral sont insuffisants en nombre et mal répartis sur le territoire. Cette insuffisance ne permet pas d'exploiter certains pâturages et est souvent à l'origine des mouvements du bétail. La faiblesse des actions en faveur de l'hydraulique pastorale, à même de mettre en adéquation l'eau, le cheptel, les pâturages, est une des causes majeures de la dégradation des aires pâturées autour des points d'eau existants et de la faible productivité de l'élevage pastoral.

2.1.1.2. Elevages intensifs de production de viande, de lait et d'œufs

a) Alimentation

Les éleveurs modernes, généralement situés dans les zones périurbaines, utilisent également les pâturages naturels sous forme de pâture ou de fourrage récolté et stocké pour la production laitière ou l'embouche. Ces pâturages sont complétés en saison sèche avec des résidus de récoltes et des sous-produits agro-industriels.

Les éleveurs modernes de porcs utilisent des drêches de brasserie et les autres sous-produits agro-industriels.

Pour la production avicole, il existe quelques unités de fabrication d'aliments pour pondeuses, mais certains éleveurs fabriquent eux-mêmes leur aliment à partir de céréales et d'autres produits.

Dans l'ensemble, les unités de fabrication d'aliments pour le bétail sont en nombre limité et les quantités produites sont faibles pour satisfaire les besoins du pays.

b) Abreuvement

Les élevages modernes, mieux équipés et entretenus disposent, soit du système urbain de distribution d'eau, soit d'un puits ou d'un forage pour l'abreuvement.

2.2. Contraintes liées à la santé animale

Malgré les efforts considérables déployés en matière de lutte contre les épizooties, la santé animale demeure un préalable à toute tentative d'intensification des productions animales, surtout si on veut introduire des races exotiques plus performantes. Les contraintes identifiées en matière de santé animale sont relatives à l'organisation de la profession vétérinaire consécutive au processus de privatisation entrepris il y a déjà quelques années et à la lutte contre les principales maladies qui continuent encore de frapper le cheptel.

Organisation de la profession vétérinaire

2.2.1.1. Privatisation de la profession vétérinaire

Plusieurs textes juridiques et réglementaires ont été pris pour asseoir le processus de privatisation, mais ils demeurent insuffisants ou inadaptés à la situation actuelle.

Ils nécessitent une réactualisation et des textes supplémentaires doivent être élaborés pour finaliser et rendre effectif l'exercice du mandat sanitaire et de la pharmacie vétérinaire.

De façon plus globale, il s'agit dans le cadre de la privatisation, de définir clairement les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé en matière de santé animale.

2.2.1.2. Circuits d'approvisionnement et de distribution des intrants vétérinaires

Ce secteur a été privatisé après la liquidation de l'ONAVET et réglementé : Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) obligatoire, enregistrement de tout médicament distribué au Burkina Faso, création d'une Nomenclature de tous les produits enregistrés par la Commission Technique du Médicament Vétérinaire. L'autorisation d'importation est délivrée par la Direction des Services Vétérinaires.

Les contraintes identifiées dans la distribution des médicaments vétérinaires sont relatives à l'insuffisance des textes réglementant l'activité de grossiste ou de détaillant, le non désengagement des services étatiques de cette activité, même dans les régions où exercent des vétérinaires privés, le coût trop élevé des produits qui favorise une importation frauduleuse de médicaments ou de faux produits dangereux ou préjudiciables à la santé des animaux. Cette importation constitue une concurrence déloyale au détriment des produits légalement importés.

Situation sanitaire

2.2.1.3. Au niveau des élevages extensifs transhumants ou sédentaires

Les ruminants

- Les principales affections qui sont responsables des faibles performances pondérales et de productivité des bovins sont la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), qui sévit surtout dans la région sud-ouest, depuis la frontière avec la Côte d'Ivoire et sur tout le long de la frontière avec le Mali jusqu'aux provinces du Soum et de l'Oudalan ; la fièvre aphteuse qui de 1992 à 1997 a touché presque toutes les provinces du pays et qui persiste actuellement sous forme sporadique avec souvent des mortalités de veaux, les foyers enzootiques ou sporadique de fièvre charbonneuse, de charbon symptomatique, de pasteurellose, les trypanosomoses, les parasitoses externes et gastro-intestinales et hépatiques.
- Les principales affections signalées au niveau des ovins et des caprins sont la peste de petits ruminants (PPR), la pasteurellose, la clavelée, la variole, les parasitoses externes

et gastro-intestinales et hépatiques, les affections pulmonaires. Il est nécessaire d'effectuer un travail de recherche pour mieux connaître la pathologie des petits ruminants, devenue très préoccupante.

Les porcins

On signale chez cette espèce des cas sporadiques de fièvre aphteuse et de fièvre charbonneuse, mais les principales affections sont représentées par les maladies respiratoires et parasitaires, notamment la cysticercose fréquemment découverte aux abattoirs. La peste porcine africaine signalée dans certains pays voisins constitue une menace majeure.

La volaille

Les mesures préventives ont surtout concerné la maladie de Newcastle qui persiste encore sous forme enzootique. Le choléra, la variole, les salmonelloses, les maladies infectieuses pulmonaires et les autres maladies infectieuses et parasitaires constituent également des contraintes au développement de l'aviculture.

Autres espèces

On signale au niveau des asins et des équins des parasitoses externes et gastro-intestinales. Une pathologie pulmonaire, non clairement identifiée, est apparue en 1997 mais qui depuis lors, n'a plus été signalée.

2.2.1.4. Au niveau des élevages intensifs

Les élevages intensifs d'embouche bovine et de petits ruminants, les élevages intensifs laitiers, porcins et de volaille, sont généralement mieux suivis sanitairelement que les élevages traditionnels et l'apparition d'épizooties est plus rare. La brucellose, la tuberculose, les mammites constituent des contraintes majeures à la production laitière.

2.3. Contraintes liées au matériel génétique exploité

Système traditionnel de production de viande et de lait

Les ruminants

- Les races bovines exploitées sont en général de type local et sont constituées à plus de 65 % des effectifs par le zébu peul. Cependant les taurins trypanotolérants sont répandus dans le sud-ouest du pays malgré une certaine tendance à leur remplacement par des métis (zébus X taurins) et des zébus pour en augmenter le gabarit. Ces deux races sont rustiques, mais leurs performances de productivité sont faibles surtout en ce qui concerne la production laitière.
- En ce qui concerne les ovins, le mouton Djalonné, type mossi est le plus répandu. Il est bien adapté aux conditions d'élevage et a une bonne aptitude bouchère malgré son gabarit modeste même après engraissement (40-50 Kg). Le mouton peul, qui a un plus grand gabarit est surtout élevé en zone sahélienne.
- En ce qui concerne les caprins, la race Djalonné rustique, prolifique, de bonne valeur bouchère malgré son petit gabarit est la plus répandue. La chèvre du Sahel burkinabé est utilisée pour ses aptitudes laitières et son gabarit plus imposant.

Les porcins

Les éleveurs traditionnels utilisent surtout le porc local qui est rustique et bien adapté au mode d'élevage extensif.

Les volailles

Les races locales de poules, de pintades, de dindons, de canards et de pigeons, rustiques mais de faible productivité sont utilisées par les éleveurs traditionnels.

Système intensif de production

Production de viande

La production de viande bovine utilise surtout les races locales, mais on assiste à une introduction des races importées plus performantes (Gudali, zébu Maure, races européennes). Ces races performantes exigent des conditions d'élevage améliorées et un suivi sanitaire efficace.

Pour la production intensive de viande ovine, en plus du mouton mossi, les producteurs exportateurs dans les pays côtiers ont recours aux races sahéliennes plus performantes (50 à 80 Kg) comme le mouton peul burkinabé et le mouton peul Bali-Bali nigérien.

Pour la production intensive de viande porcine, les producteurs utilisent de plus en plus des porcs croisés à partir des races européennes très performantes comme le Large White.

Les aviculteurs modernes introduisent des souches hybrides pour la production de poulets de chair.

Production laitière

Les producteurs laitiers modernes sont surtout intéressés par des races très performantes importées de certains pays de la région (Gudali du Nigeria, Zébu Maure de Mauritanie), mais surtout de races européennes. Ces races sont croisées avec les races locales ou élevées en race pure. Les éleveurs traditionnels utilisent le zébu peul local, dont les aptitudes laitières sont très faibles, faute d'une alimentation quantitative et qualitative.

Production d'œufs de consommation

Les aviculteurs modernes utilisent des souches hybrides importées pour la production d'œufs de consommation.

2.4. Contraintes liées à la recherche zootechnique et vétérinaire

L'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), l'Institut du Développement Rural (IDR), le Centre International de Recherche pour le Développement de l'Elevage en Zone Sub-humide (CIRDES) sont les principales institutions qui mènent des recherches dans les domaines de l'élevage, de la zootechnie et de la santé animale.

L'IDR et l'INERA mènent des travaux de recherche en matière d'alimentation, de reproduction et de pharmacopée vétérinaire et le CIRDES est surtout connu pour ses travaux sur les trypanosomoses animales, la coudriose et la caractérisation génétique.

Le Laboratoire National d'Elevage (LNE) vient en appui à la Direction des Services Vétérinaires (DSV) dans le diagnostic de maladies animales. Il a aussi effectué des recherches sur certaines

pathologies non encore clairement identifiées comme la mortalité des pintadeaux et des petits ruminants.

Les principales contraintes en matière de recherche zootechnique et vétérinaire sont les suivantes :

- non participation des acteurs du secteur élevage aux choix des thèmes de recherche dont ils ne bénéficient que rarement des résultats ;
- manque de ressources financières pour mener des activités de recherche, notamment pour l'acquisition des équipements et de matériel moderne, de la documentation. Cette absence de financement ne permet pas aux chercheurs de participer toujours aux rencontres et échanges internationaux ;
- au niveau du LNE, le matériel moderne de diagnostic et le personnel spécialisé font défaut.

2.5. Contraintes institutionnelles

Structure du Ministère des Ressources Animales

Au terme d'une évolution progressive depuis 1986, le secteur de l'élevage connaît aujourd'hui un cadre politique et institutionnel consacré par l'existence d'un Ministère de plein exercice dénommé Ministère des Ressources Animales depuis 1997. Cela fait qu'aujourd'hui au Burkina Faso, quatre départements ministériels ont en charge le secteur du développement rural. Il s'agit des Ministères suivants :

- Ministère des Ressources Animales,
- Ministère de l'Agriculture,
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau,
- Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Ces multiples changements et superpositions de structures illustrent les difficultés à mettre en œuvre une politique cohérente dans le secteur rural en général et l'élevage en particulier. Ceci étant, le fait d'accéder à un rang de ministère à vocation économique ne confère pas nécessairement au Ministère des Ressources Animales tous les moyens pour répondre aux priorités du secteur ; d'où la nécessité de rechercher en permanence une synergie et une complémentarité avec les autres départements.

La structure organisationnelle du ministère est très hiérarchisée et centralisatrice, l'essentiel des moyens étant concentré au niveau central laissant peu de ressources aux opérations sur le terrain.

Système d'encadrement de l'élevage

En référence au nombre total du personnel, la densité d'encadrement est d'environ un agent pour 7 230 têtes de bovins, 100 250 ovins et 127 750 caprins. Ce ratio est assez faible pour envisager un encadrement performant des éleveurs. Il faut aussi souligner le fait que le ratio des femmes assumant des fonctions de conception est inférieur à 5% des effectifs de vétérinaires et d'ingénieurs.

En plus du personnel fonctionnaire, 68 vétérinaires, suite à la privatisation de l'exercice de la profession sont installés surtout dans les grands centres de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. Ils sont numériquement peu nombreux dans les zones périphériques.

Les effectifs du personnel technique du MRA vont en s'étiolant depuis cette dernière décennie. En effet depuis 1989, seulement 20 cadres ont été recrutés en 1998 par la fonction publique et la pyramide des âges va s'en ressentir avec les départs à la retraite ou pour d'autres causes. Une

politique en matière de renouvellement et de spécialisation du personnel s'avère nécessaire pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement de l'élevage.

Un système d'encadrement performant adapté au nouveau paysage institutionnel constituera un des défis majeurs du développement du secteur.

Financement public et système de crédit

2.5.1.1. Financement public

Malgré la place qu'occupe l'élevage dans l'économie nationale il ne bénéficie toujours pas de toute l'attention souhaitable et souhaitée de la part des pouvoirs publics. Les investissements publics consacrés au secteur élevage au cours de la période 1994/1997 ne représentent que 1,5 % de l'ensemble des investissements publics consacrés aux secteurs de développement.

Les contraintes au financement de l'élevage sont nombreuses :

- les infrastructures restées en l'état depuis plusieurs décennies, sont vétustes ;
 - les allocations budgétaires de l'Etat sont consacrées aux dépenses de personnel et de fonctionnement ;
 - les plans et programmes d'investissement bénéficient peu de l'attention des partenaires au développement ;
 - pour les financements privés, les banques considèrent que l'élevage relève encore largement du secteur informel. La capacité des acteurs à formuler des projets bancables n'a pu être réelle, jusqu'à une date récente avec l'apparition de nouveaux types d'éleveurs et l'appui de certaines associations.
- Il demeure malgré tout un secteur à risque du point de vue des banquiers en raison de son caractère extensif et donc mobile.

Pour assouplir les difficultés de financement du secteur, des mesures ont été prises pour appuyer le développement du secteur avec la création du FODEL dont la fonction essentielle est le financement des activités de l'élevage.

2.5.1.2. Système de crédit

Compte tenu de ce qui précède, il n'est pas étonnant que le système de crédit accorde une faible proportion au secteur élevage. Le crédit octroyé aux activités de production animale est généralement issu de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) et d'autres canaux comme les projets, les ONG et les Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC). Ces crédits intéressent la plupart des opérations d'embouche.

Ce système de crédit reste encore insuffisant et inadapté au contexte des activités d'élevage pour les raisons essentielles suivantes :

- faible capacité des acteurs du secteur à formuler des projets bancables,
- difficulté à constituer des garanties réelles à cause de la mobilité des débiteurs,
- coût élevé de la gestion des dossiers,
- taux d'intérêt élevé devant les performances actuelles des différentes productions,
- délai de remboursement inadapté pour certains types de production.

Intervenants dans le secteur de l'élevage

Outre les structures de l'Etat, le secteur de l'élevage implique aujourd'hui plusieurs acteurs et intervenants qui rencontrent chacun à son niveau des difficultés dans les activités de coordination, de production, de transformation et de commercialisation.

Les ONG interviennent beaucoup dans les activités d'élevage et dans le domaine de l'encadrement, de l'organisation paysanne et de la commercialisation des produits. Elles sont généralement très actives au niveau des femmes ; mais il n'y a, malheureusement, aucune coordination entre leurs différentes interventions qui sont souvent isolées les unes des autres, et ce même au niveau de la politique et des stratégies du MRA.

Les organisations d'éleveurs respectent la structuration du monde rural au Burkina Faso, c'est-à-dire en groupements pré-coopératifs et coopératifs. Ces groupements sont constitués par des producteurs traditionnels, des femmes et des commerçants de bétail et de la viande.

La professionnalisation des acteurs n'est pas très avancée au niveau des producteurs où quelques leaders s'approprient les avantages ou les bénéfices des groupements ainsi créés.

Au niveau des femmes, dont les activités liées à l'élevage sont nombreuses et importantes, les problèmes sont entre autres, l'absence de règle juridique pour la sécurité foncière, l'alimentation des animaux, l'écoulement et la commercialisation des produits et les pesanteurs socio-culturelles. Là aussi, les leaders ont tendance à s'approprier toutes les innovations dès lors que le financement est trouvé et mis en place.

Quant aux vétérinaires privés, ils ont bénéficié du projet PARC pour faciliter leur accès au crédit et leur installation sans oublier l'appui à la formation en gestion. Malgré l'existence des textes réglementaires pour l'exercice privé, ils connaissent de sérieux problèmes portant sur la non adoption de certains textes d'application (mandat sanitaire et pharmacie vétérinaire) et le manque de collaboration des agents de l'Etat etc.

Comme on peut le constater, la diversité des acteurs, si elle peut constituer un atout, risque plutôt de devenir ici une contrainte si des mesures rigoureuses ne sont pas prises au titre de la coordination des différents acteurs et aux différents niveaux (national, régional et local) et de l'harmonisation des interventions.

2.6. Contraintes économiques

- **En matière de production de viande bovine**, L'analyse des résultats d'exploitation montre qu'à durée d'embouche égale, le système semi-intensif paraît de loin plus performant que les systèmes intensif et extensif. Le revenu brut d'exploitation est de 20 025 francs CFA par tête en système semi-intensif contre 6 080 francs CFA par tête et 7 025 francs CFA par tête respectivement en système intensif et extensif.

Cette situation paraît surtout liée au coût élevé des aliments du bétail. En effet, ce coût s'élève à 918 000 francs CFA en système intensif contre 20 000 francs CFA en système semi-intensif l'essentiel de l'alimentation demeurant le pâturage.

- **En matière de production de viande ovine**, le système intensif est de loin meilleur avec un RBE de 13 354 F CFA/tête contre 4210 F CFA/ tête pour le système extensif et 3 821 F CFA/tête pour le système semi-intensif.

Ces résultats semblent montrer que des marges bénéficiaires intéressantes peuvent être réalisées avec une bonne intensification dans la situation actuelle du marché. Cependant, il reste important que les animaux choisis pour l'embouche doivent présenter des atouts en matière de gain de poids (conformation, etc.).

- **En matière de production de viande porcine**, les marges bénéficiaires sont en général modestes et le système extensif présente des résultats meilleurs que le système intensif qui a enregistré un bénéfice négatif durant la première partie avec une(1) portée.

- Le prix du porc est peu rémunérateur par rapport aux autres espèces : 250 F CFA/Kg de poids vif en campagne, 500-550 F CFA/Kg de poids vif en ville.
- Le prix élevé des concentrés pour le porc ne permet pas de rentabiliser pleinement les élevages intensifs.

- **En matière de production laitière**, le système intensif donne de meilleurs résultats économiques que le système semi-intensif. Le Revenu Brut d'Exploitation du système intensif est de 2,5 fois supérieur à celui du système semi-intensif.

Le système extensif présente de même des résultats économiques beaucoup plus performants que le système semi-intensif avec un RBE de 1 104 060 F CFA contre 997 111 F CFA. Ce constat montre que la productivité ou le gain de lait espéré avec les investissements et charges réalisés dans le système semi-intensif n'a pas été atteint. Autrement dit, la productivité réalisée ne justifiait pas le passage du système extensif (2 litres /j) au système semi-intensif (4 litres /j) avec les prix actuels du lait.

- **En matière de productions d'œufs**, le Revenu Brut d'Exportation s'élève à 1 608 059 F CFA durant le cycle de vie des pondeuses, mais une fois encore, le coût de production reste élevé. Ce dernier est de 40 FCFA/œuf contre un prix de vente de 50 F CFA (dans le présent cas) qui ne prend pas en compte les coûts liés à la mise en marchés (alvéoles, transport, etc.).

L'avenir de cet élevage reste confiné à un marché intérieur Burkinabé, car en Côte d'Ivoire et au Ghana voisins, les coûts de production sont nettement inférieurs (moins de 30 F CFA/œuf en Côte d'Ivoire !). Le développement de ce type d'élevage dans le contexte actuel de l'UEMOA semble lié à l'envahissement ou non du marché Burkinabé par les œufs étrangers.

Le marché du bétail et de la viande connaît d'importantes fluctuations saisonnières des prix liées, comme dans tout marché en situation de libre concurrence, à l'équilibre entre l'offre et la demande.

- en saison des pluies, les prix sont élevés parce que la plupart des éleveurs sont occupés par les travaux champêtres, réduisant ainsi le niveau de l'offre d'animaux sur les marchés.
 - En saison sèche par contre, les prix baissent parce que d'une part, les éleveurs sont plus disponibles pour venir au marché avec leurs animaux et d'autre part, le chômage en saison sèche pousse beaucoup de personnes à s'adonner au commerce des animaux.
 - La conjoncture économique des pays importateurs d'animaux (Côte d'Ivoire, Ghana, etc....) a une incidence sur la formation des prix intérieurs. Ainsi, lorsque par exemple en Côte d'Ivoire la situation alimentaire et le niveau de revenu sont bons, cela soutient la demande en animaux et par conséquent, influence les prix.
- la faible insertion dans les marchés des ménages ayant pour activité dominante l'élevage

La faible intégration dans les marchés est bien mise en évidence par les résultats de la typologie des ménages réalisée au terme de l'enquête nationale des statistiques agricoles de 1993. Celle-ci répartit les ménages ruraux en trois types et conclut comme suit :

Le type 1 correspond à la catégorie des ménages pratiquant l'agriculture extensive, faisant peu d'élevage et ayant un degré d'intégration au marché très faible. Ce type de ménage produit peu de culture de rente, vend peu de produits végétaux et animaux, achète peu d'intrants. Il représente 96 % des ménages agricoles au niveau national ;

Le type 2 a pour stratégie dominante l'intégration au marché par la production de culture de rente. Il pratique moyennement l'élevage et très peu l'agriculture de subsistance. Ces ménages ne représentent que 1,3 % des ménages au niveau national ;

Le type 3 a comme stratégie dominante la pratique de l'élevage. On l'estime à 2 % du total des ménages.

La faiblesse de l'intégration de l'élevage Burkinabé au marché résulte du faisceau des contraintes déjà passées en revues : aléas climatiques, faible niveau technique, faible productivité, faible alphabétisation, faible circulation monétaire en zone rurale. A ces causes générales, s'ajoutent des causes plus spécifiques telles que le faible développement des voies de communication, la faiblesse des circuits commerciaux et de l'organisation des marchés et le faible niveau d'organisation des éleveurs.

L'étude de facilitation du commerce des produits agricoles et de certains produits de l'élevage (bétail, viande, cuirs et peaux) du Burkina Faso souligne également plusieurs domaines d'inefficacité du commerce intérieur dont, notamment, le manque de transparence de la tarification au niveau des grossistes et la mauvaise qualité du stockage.

- Les avantages comparatifs de l'élevage du Burkina :

La dévaluation a entraîné un accroissement spectaculaire des exportations de bétail du Burkina vers les pays côtiers entre 1993 et 1994, ainsi qu'il suit :

- -Côte d'Ivoire : les exportations du Burkina vers ce pays ont augmenté de 18 % en 1994 par rapport à leur niveau de 1993
- -Ghana :les exportations du Burkina vers ce pays ont augmenté de 556 % en 1994 par rapport à leur niveau de 1993
- -Togo :les exportations du Burkina vers ce pays ont augmenté de 443 %en 1994 par rapport à leur niveau de 1993
- -Bénin :les exportations du Burkina vers ce pays ont augmenté de 1 641 %en 1994 par rapport à leur niveau de 1993

Cette situation a une double signification.

Dans un premier temps, elle signifie que les pays sahéliens comme le Burkina ont un avantage comparatif dans la production animale par rapport aux pays côtiers.

Deuxièmement, elle signifie qu'avant la dévaluation une partie de la demande effective de ces pays côtiers était satisfaite par d'autres pays, notamment en viandes surgelées extra africaines. C'est donc à la faveur de la dévaluation que les animaux du Burkina sont devenus plus compétitifs sur les marchés côtiers.

Depuis 1995, on assiste à une stabilisation des exportations vers leur niveau de 1993, surtout pour la Côte d'Ivoire où le nombre de têtes importé du Burkina est passé en 1993 de 89 652 têtes

à 84 828 têtes en 1997, soit une baisse de 5,5 %. C'est dire que sur le marché intérieur Ivoirien la concurrence depuis la dévaluation est entrain de se raviver.

2.7. Contraintes législatives et réglementaires

Les activités du secteur d'élevage sont régies par un ensemble de textes législatifs et surtout réglementaires définissant les missions et l'organisation du MRA, la police sanitaire des animaux, la santé publique vétérinaire et l'inspection de salubrité des produits et sous-produits d'origine animale, la commercialisation des animaux et de la viande, les modalités d'exercice des activités d'élevage, la libéralisation de la profession vétérinaire, l'importation et la distribution des médicaments à usage vétérinaire et leur utilisation.

Ces textes qui datent pour la plupart de l'époque de la révolution de 1983 doivent faire l'objet de révision pour respecter le contexte sanitaire, administratif, libéral et commercial actuel, mais aussi obéir à l'environnement économique sous-régional (UEMOA).

Tels qu'ils existent actuellement, certains d'entre eux peuvent constituer des freins aux grandes options et stratégies gouvernementales comme la libéralisation.

2.8. Contraintes socio-culturelles

Les éleveurs sont en majorité des populations analphabètes (près de 80 %). Ces populations ont difficilement accès à l'école classique et les enfants sont orientés vers le gardiennage des troupeaux. Même dans les zones pastorales, les infrastructures socio-éducatives sont absentes et la formation de ces éleveurs est faite sur la base de l'éducation non formelle à travers les langues nationales (moré, fulfulde, dioula particulièrement). Beaucoup d'ONG s'attèlent à la formation de ces populations à partir de la langue prédominante de la zone qu'elles encadrent. Les femmes ne sont pas prises en compte dans les activités de formation. Le poids des traditions ne ménage ni les femmes, ni les enfants dans ces sociétés.

Les thèmes techniques enseignés par les agents le sont en français, langue non maîtrisée par les producteurs, ce qui constitue un sérieux handicap au niveau de la vulgarisation et du transfert des technologies.

2.9. Contraintes de commercialisation et de transformation

Les perspectives de marché

Avant toute analyse, il convient de noter que les investigations menées lors de l'étude sur les marchés d'exportation des produits animaux du Burkina Faso vers les pays côtiers montrent une prédominance du circuit vif. En effet, les préférences des importateurs, vont aux animaux vifs afin d'alimenter les infrastructures d'abattages construites à grands frais et de profiter du 5^e quartier.

L'importance de la viande dans les exportations des produits animaux reste actuellement insignifiante pour le Burkina.

En 1998, les exportations enregistrées d'animaux vifs toutes destinations confondues se chiffraient à 134 320 bovins, 215 819 ovins et 127 865 caprins. Les statistiques sur les exportations de la volaille ne sont pas maîtrisées malgré leur importance.

Toujours selon les statistiques publiées par les services compétents, les abattages et les exportations contrôlés représentaient en 1998, 6 % des effectifs bovins, 6,5 % des ovins, 10 % des caprins et 20 % des porcins. Au regard des taux d'exploitation généralement admis, à savoir

12 % pour les bovins, 26 % pour les ovins, 32 % pour les caprins et 80 % pour les volailles, nous estimons que les circuits parallèles (abattages clandestins et exportations frauduleuses) ne peuvent absorber à eux seuls la différence. Un potentiel reste donc disponible pour l'exportation même si les quantités sont difficiles à cerner, les données sur lesquelles reposent ces estimations n'étant pas fiables elles-mêmes. En se basant sur certains constats faits à Ouagadougou, zone de grande consommation, la consommation de la viande porcine et celle du poisson est en pleine expansion au détriment des viandes rouges, jugées plus chères. Une telle situation ne fait que favoriser davantage le disponible exportable de viande rouge.

Pour ce qui est des perspectives d'exportation, elles restent intéressantes et importantes pour le Burkina Faso, notamment en direction de la Côte d'Ivoire et du Ghana occupant respectivement les première et seconde destinations des animaux burkinabé.

Ces perspectives sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau n° 7 : Estimation des besoins d'importation des pays côtiers

PARAMETRES	PAYS			
	Côte d'Ivoire	Ghana	Togo	Bénin
Consommation totale estimée en viande	105 000 T	180 000 T	32 000 T	36 000 T
Part de la production nationale	52 %	30 %	60 à 70 %	70 à 75 %
Besoins d'importation	52 000 T	130 000 T	10 000 T	10 000 T

Source : Chiffres estimés par les consultants lors de l'étude sur les marchés

Les importations pour l'essentiel intéressent les bovins et les petits ruminants. La volaille traditionnelle burkinabé reste un créneau porteur en Côte d'Ivoire, bien que ce pays comme le Ghana d'ailleurs connaisse, des taux de couverture satisfaisants de leurs besoins en produits de la volaille et du porc.

Infrastructures de transformation et de commercialisation

2.9.1.1. Les infrastructures de transformation pour la viande

En terme de structures d'abattage, il convient de distinguer les abattoirs frigorifiques au nombre de deux (2), à savoir Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les abattoirs séchoirs de brousse et les aires d'abattage. Les contraintes par catégorie de structures se résument comme suit :

a) Les abattoirs frigorifiques

1. les statuts changeants et inappropriés ;
2. la vétusté des infrastructures et des équipements rendus de moins en moins fonctionnels (chaînes d'abattage, chambres froides et installations annexes défectueuses) ;
3. conditions d'hygiène et de salubrité très déplorables disqualifiant ces abattoirs de toutes possibilités d'exportation de viande ;
4. déficits chroniques de gestion avec des arriérés de paiement des fournisseurs et incapacité de renouveler les équipements ;
5. faiblesse des abattages (à peine 50 % des capacités prévues) et des frais de prestation de services ;
6. mauvaise organisation du travail ne respectant pas les conditions prescrites par la réglementation : l'absence de l'inspection ante mortem et l'inspection des carcasses au fur et à mesure des opérations de dépouille ne garantissent pas la salubrité des viandes livrées aux consommateurs ;
7. pléthore des bouchers abattants et des mandataires transformant les abattoirs en un véritable lieu de foire ;
8. transport de la viande avec des moyens inadaptés et insalubres (vieilles bâchées, mobylettes, vélos).

b) Les abattoirs séchoirs «type ONERA», les boucheries « type ONERA » et les aires d'abattage

On en dénombre au total vingt et sept (27) abattoirs séchoirs de type ONERA. S'il est indéniable que ces abattoirs constituent une nette amélioration par rapport aux aires d'abattage ou à la situation de néant, il reste néanmoins qu'ils ne satisfont pas entièrement aux conditions sanitaires et hygiéniques de préparation des viandes. En effet, il n'y a pas de pré-traitement des eaux usées avant l'écoulement.

Quant aux aires d'abattage, on en rencontre sur toute l'étendue du territoire. Si certaines, à la faveur de certains projets (PDES, PDRI), sont récentes, d'autres par contre, sont construites depuis la période coloniale, notamment dans les anciens chefs-lieux de Cercles, correspondant aujourd'hui aux chefs-lieux de provinces. Des grandes villes comme Koudougou, Ouahigouya, Banfora, Kaya, Fada, Dori, etc. se trouvent avec des infrastructures d'une autre époque dont les traits dominants sont :

1. localisation en plein milieu des villes nuisant à la qualité de l'environnement et au bien être des populations surtout riveraines ;
2. vétusté et pauvreté des infrastructures et des équipements offrant des conditions de préparation des viandes très lamentables. Très souvent, les opérations de saignée, d'habillage et d'éviscération se font à même le sol.

En outre, ces structures, malgré les recettes appréciables qu'elles génèrent pour les collectivités locales, connaissent des problèmes d'entretien, n'étant pas dotées de moyens conséquents.

Au regard de tout ce qui précède, le consommateur burkinabé est approvisionné en viandes dont les conditions d'hygiène sont des plus aléatoires et ne paraissent guère meilleures à celles qu'offrent les viandes provenant d'abattages clandestins de plus en plus développés.

2.9.1.2. Les infrastructures de transformation pour le lait

On dénombre une trentaine de mini-laiteries éparpillées sur l'ensemble du territoire, de Batié à Bogandé, de Nouna à Bittou, etc. Les principales contraintes et limites que vivent ces structures sont :

- unités artisanales pour la plupart avec des capacités théoriques de traitement n'excédant pas 100 litres/jour. Dans les faits, les quantités collectées sont de loin inférieures à ce seuil pour beaucoup d'unités ;
- inadéquation des équipements (en excès ou insuffisants) ;
- coûts des équipements et d'autres fournitures (eau, électricité) élevés ;
- situation géographique excentrique (pour beaucoup) par rapport aux grands centres de consommation, d'où des difficultés de commercialisation ou par rapport aux zones de production, d'où des entraves à la collecte du lait ;
- variations des approvisionnements en fonction des saisons (abondants en saison des pluies, rares en saison sèche) ;
- mauvais fonctionnement des comités de gestion ;
- manque d'hygiène et non-respect des procédés de transformation ;
- gamme peu variée des produits offerts ;
- concurrence des produits importés (lait concentré, lait en poudre).

Transformation de la viande et du lait

Les activités de traitement, de transformation et de conditionnement des produits sont encore peu développées, compte tenu d'abord du faible volume des productions animales, notamment le lait, mais aussi des coûts élevés des équipements et de l'énergie et enfin de l'absence de facilités de crédit.

Dans le domaine de la viande, il existe quelques boucheries privées et des maisons d'alimentation qui font de la découpe et de la fabrication de charcuterie (saucissons, pâtés, merguez, etc.) et des plats cuisinés pour la consommation locale urbaine.

Il faut souligner que les habitudes alimentaires des populations ne favorisent pas la découpe de la viande selon des critères de qualité. Ainsi, quatorze (14) apprentis - bouchers qui avaient été en formation à la STALCA (Turin-Italie) pour apprendre à préparer la viande de boucherie, découpe comprise, n'ont jamais exercé cette profession à leur retour.

Il convient de noter que, dans le cadre de l'espace UEMOA, les Etats viennent d'adopter (décembre 1999 à Bamako) un système de classification du bétail et de la viande. Ce système tire sa substance de celui élaboré par l'Office Malien du Bétail et de la Viande (OMBEVI) auquel des adaptations seront faites pour répondre aux spécificités de la sous-région.

Commercialisation

Les marchés à bétail doivent offrir aux principaux acteurs impliqués dans la commercialisation du bétail, les conditions idéales à la valorisation des produits animaux c'est-à-dire la sécurité, la salubrité et le contrôle des opérations. De plus, ils doivent être suffisamment répartis sur le territoire pour faciliter la rencontre des acheteurs et des vendeurs.

Dans le contexte actuel cependant, deux (2) contraintes majeures peuvent être mentionnées :

- la plupart des anciens marchés à bétail, notamment ceux de Pouytenga et de Kaya ont besoin d'être complètement réhabilités. Construits il y a plus d'une dizaine d'années, ces marchés sont amortis et ils n'offrent plus les conditions idéales de commercialisation (sécurité, salubrité, contrôle des opérations).
- du côté du fonctionnement, plusieurs problèmes existent : (clôtures et boxes détruits; bascules hors d'usage ; absence de toilette ; adduction d'eau inexistante ; site inondable pour le marché de Pouytenga ; obstruction des voies d'accès aux marchés...).

Dans certains autres cas comme pour le marché à bétail de Bobo-Dioulasso, les autorités municipales préconisent son déplacement pour des raisons de santé publique et de sécurité.

Les marchés à bétail ne sont pas encore suffisamment répartis sur le territoire pour faciliter davantage la rencontre entre vendeurs et acheteurs d'animaux. Les sites suivants ont été identifiés pour abriter des marchés à bétail : Fada , Youba, Yilou, Kantchari, Zambo, Sangha, Youngou, Sebba, Déou et Guelewango

Les pistes de commercialisation sont obstruées par des habitations villageoises et même par des constructions de bâtiments administratifs. Beaucoup de parcs de vaccination sont inaccessibles même en saison sèche soit parce qu'ils sont rejoints par les habitations à cause du plan d'aménagement de la cité qui n'a pas pris en compte ce type d'infrastructure, soit parce que les agriculteurs ont créé un site de stockage des céréales à proximité.

2.9.1.3. Commerce intérieur

Classiquement, il est distingué trois types de marchés domestiques : les marchés de collecte, les marchés de regroupement et les marchés terminaux. On peut ajouter aujourd'hui les marchés frontaliers (Bittou et Niangoloko).

Les contraintes se posent en termes d'infrastructures et d'équipement des marchés (déjà développés plus haut), d'acteurs, d'approvisionnement, d'échanges entre ces marchés, etc. Les principales à retenir sont :

- situation géographique au sein des agglomérations rendant l'accessibilité de plus en plus difficile (cas de Pouytenga notamment) ;
- infrastructures et équipements incomplets, voire non fonctionnels. Très souvent, il n'y a pas d'aménagements pour les acteurs (hangars, toilettes, bureaux équipés de téléphone, fax, etc.) ;
- nombre élevé d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur ;
- faible surface financière de la plupart des acteurs avec pour conséquences des marchés peu approvisionnés et des transactions le plus souvent à crédit ;
- approvisionnements irréguliers, surtout en saison des pluies (pistes barrées, éleveurs occupés aux travaux champêtres) ;
- organisation insuffisante des acteurs de la filière pour défendre au mieux leurs intérêts et assurer une gestion efficiente des marchés ;
- inexistance d'informations commerciales sur les différents marchés pour orienter les acquéreurs – absence de diffusion périodique des cours des marchés par les agences de presse ;
- conditions de transport désastreuses (volaille – petits ruminants).

Le transport à pied pour les bovins et les petits ruminants reste la meilleure voie, quand les pistes sont disponibles, pour les échanges intérieurs.

2.9.1.4. Les exportations

Les principales contraintes identifiées sont :

- formalités administratives de qualification d'exportateurs et d'exportations multiples, complexes et jugées onéreuses (patente, n° de code douanier, n° de code de commerce...) et conduisant beaucoup d'opérateurs à sous-traiter avec tous les inconvénients qui y sont liés (prestations onéreuses, perte d'identité de l'exportateur, difficultés dans les opérations de transfert de fonds) ;
- coûts de transports variant en dents de scie et élevés à certaines périodes (fêtes de fin d'année, religieuses, campagne de commercialisation du coton) ;
- moyens de transport (camion et train) inadaptés pour le bétail et inexistant pour la viande ;

- nombreux points de contrôle routier avec comme conséquences le ralentissement des acheminements, la multiplication des taxes «sauvages» et des tracasseries de tous genres, parfois des violences physiques ;
- systèmes d'information inorganisés, les opérateurs utilisent des réseaux informels ;
- insécurité grandissante des acteurs, des animaux et des revenus/opportunité de transfert des fonds ;
- instabilité de certaines monnaies (cédi, naira) ;
- surface financière limitée des acteurs/nombreuses opérations à crédit ;
- faible intérêt des banques pour l'activité ;
- étroitesse de certains marchés (Togo, Bénin) et réduction du pouvoir d'achat des consommateurs ;
- tendance à la baisse de la consommation des produits d'origine animale dans l'ensemble des pays (Burkina comme ailleurs) de la sous-région.

Dans le domaine des cuirs et peaux, la majorité connaît un pré-traitement (Wet Blue) avant d'être exportée vers l'Espagne, la France et l'Italie. Il existe, cependant, quelques opérateurs individuels qui exportent des cuirs et peaux bruts. L'Arrêté qui limitait l'exportation des peaux a été abrogé et le Burkina Faso est un des rares pays de la sous-région qui abrite une usine de traitement des cuirs et peaux. Le secteur est entièrement aux mains du privé depuis la privatisation de la Société Burkinabé des Cuirs et Peaux (SBCP) et de la Société burkinabé de Manufacture du Cuir (SBMC), en 1992. C'est le Groupe Tan-Aliz qui contrôle l'essentiel du secteur (collecte, pré-traitement, tannage, commercialisation).

Ce circuit connaît moins de difficultés pour l'exportation, sauf celles liées à la qualité parfois des cuirs et peaux (mauvais habillage, maladies ou marques cutanées...).

Par ailleurs, l'insuffisance du dynamisme des commerçants de la filière viande fait que les marchés extérieurs risquent de ne plus être à leur portée compte tenu de la concurrence des autres pays sahéliens, des viandes extra-africaines et du développement de l'aviculture dans ces pays.

2.10. Les contraintes liées aux informations et données statistiques

Les statistiques animales (effectifs, composition du troupeau, paramètres de production, exportation, suivi sanitaire et autres données de base telles que l'information sur les ressources pastorales, abattages, les marchés, etc.), sont indispensables à l'élaboration des politiques, programmes et projets de développement de l'élevage. Au Burkina Faso, l'information sur l'élevage est peu fiable et dispersée quand elle n'est pas, tout simplement, disponible.

Les effectifs du cheptel et leur évolution utilisés actuellement sont des projections basées sur les résultats de l'ENEC qui datent de 1989. En outre, le suivi du troupeau qui devait accompagner cette enquête n'a pas été conduit à terme et ce sont des résultats partiels qui sont utilisés pour les projections. Enfin, des corrections périodiques n'ont pas eu lieu pour tenir compte des migrations et de la dévaluation du FCFA. L'ensemble de ces éléments affecte négativement la qualité des statistiques animales.

Au plan économique, il est maintenant bien établi que l'évaluation de la contribution du secteur de l'élevage au PIB est insuffisante. En effet, en raison des difficultés inhérentes à l'évaluation et

à la quantification en termes monétaires, les apports non alimentaires de l'élevage tels que le fumier, la force de traction, le sang, etc. ne sont pas appréciés à leur juste valeur. La plupart des produits dérivés des systèmes pastoraux sont soit consommés à domicile, soit vendus localement. Par ailleurs, une part importante du bétail et des produits d'élevage passe les frontières en contrebande et n'est pas enregistrée dans les statistiques officielles.

En outre, les nombreux «arrangements» entre opérateurs et certains agents des Services publics occasionnent des déclarations partielles jouant négativement sur les statistiques d'exportation.

C'est ainsi que les chiffres déclarés pour l'exportation au Burkina restent très différents de ceux enregistrés dans les pays de destination.

Quant à l'information commerciale, elle est aujourd'hui inexistante. Certes des statistiques d'enquêtes faites sur les marchés (approvisionnement, ventes, prix, etc.) existent, mais la périodicité annuelle des rapports en fait de simples documents académiques.

Les opérateurs tentent d'y remédier par des réseaux parallèles dont les limites objectives sont réelles (coûts élevés, accessibilité à un public restreint disposant des moyens de l'exercer, fiabilité parfois limitée...).

2.11. Les contraintes liées à l'organisation des producteurs

Avec l'adoption le 02 décembre 1998 du décret n° 98 – 466 /PRES/PM/AGRI et le 15 avril 1999 de la loi n° 014 /99/AN portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso, un environnement propice est offert aux organisations dans leur ensemble. La mise en place prochaine d'un réseau de chambres d'Agriculture viendra améliorer cet environnement dans lequel évoluent plus de 15 680 groupements et coopératives tous types confondus dont seulement 1 630 exerçant dans le domaine de l'élevage soit 10,4 %. Il convient d'ajouter à cela un important nombre d'associations agréées sous la loi n° 10/92/ADP qui régit la vie des organisations à but non lucratif.

Les principales contraintes liées à l'organisation des éleveurs sont :

- la non clarification des objectifs,
- la multiplicité des domaines d'intervention,
- la faible adhésion formelle aux structures fédératives,
- l'insuffisance de l'organisation du système de gestion,
- l'analphabétisme des membres et des responsables,
- la faible capacité d'initier des programmes d'activités économiques à même de générer des ressources financières,
- la méconnaissance des textes existants,
- l'insuffisance, voire l'inexistence de concertation et de planification entre structures d'appui d'une part, et entre structures d'appui et organisations d'éleveurs d'autre part,
- la confusion créée sur le terrain par la prolifération des associations.

2.12. Contraintes liées à la formation et à la vulgarisation

Les techniciens de haut niveau sont disponibles, mais leur efficience est limitée car la courroie de transmission que sont les agents techniques vers les producteurs est peu ou pas spécialisée.

Le Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA) en vigueur depuis 1989, a montré ses limites pour le secteur élevage (thèmes de formation peu précis, groupes de travail non

homogènes, non prise en compte de l'élevage transhumant, etc.). Les coûts élevés du SNVA, jusque là assurés par des projets, restent hors de portée des finances publiques et du privé. Aussi, la question de sa pérennisation reste-elle posée.

2.13. Contraintes liées aux interactions entre l'élevage et l'environnement

L'élevage tel qu'il est conduit actuellement au Burkina Faso peut engendrer des impacts négatifs sur l'environnement.

Dégradation du sol et de la végétation par le surpâturage

Un excès de charge animale ou une mauvaise gestion pastorale de l'espace conduisent dans les steppes sahéliennes à une disparition du couvert herbacé et à une réduction du couvert ligneux avec un développement de l'érosion. Dans les savanes soudaniennes, ils provoquent une diminution de la biomasse herbacée et un envahissement par des espèces ligneuses. Ces effets sont sans commune mesure toutefois avec le rôle plus négatif de l'agriculture itinérante.

Les feux pastoraux non contrôlés, allumés en zone soudanienne par les éleveurs pour permettre à leurs troupeaux d'exploiter les repousses des graminées vivaces en saison sèche, sont aussi à l'origine de la dégradation de l'environnement : destruction de l'humus, de la faune du sol, induration du sol, et destruction de certains végétaux non pyrophytes en cas de feux tardifs.

Pollution et nuisances

La pollution et les nuisances concernent l'élevage urbain et la transformation des produits animaux. L'action dégradante des élevages urbains est inhérente à leur présence même dans les agglomérations à forte concentration humaine : bruits, mauvaises odeurs, développement de mouches vecteurs de maladies, rejets d'azote, etc. Il en résulte des risques de détérioration de la santé et de la qualité de vie des citoyens.

Les déchets de transformation des produits animaux entraînent des dommages sur l'environnement quand ils sont concentrés et non contrôlés. L'évacuation des effluents de tanneries, de même que les eaux usées des abattoirs et des laiteries, vers des eaux de surface aboutit à une détérioration des écosystèmes aquatiques (par exemple, le chrome du tannage est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques). Elle altère aussi la qualité de l'eau de boisson, de même qu'elle est à l'origine de nuisances (mauvaise odeur). Le traitement des eaux usées, thème environnemental majeur d'actualité, est donc à prendre en compte en cas d'installation d'unité industrielle de transformation de produits animaux.

3. ATOUTS ET ENJEUX DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO

3.1. Acquis

Sur le plan de la sécurité foncière

L'identification des zones pastorales, leur délimitation physique et l'installation des éleveurs constituent sans conteste des résultats tangibles. La plupart des zones pastorales ont été délimitées soit à l'aide de bornes (Sidéradougou), soit de pare-feux (CEZIET, Yallé, Nouhao, Sondré-Est). Les limites sont connues mais difficilement respectées. Seules les zones de Sidéradougou et de Yallé possèdent des textes les affectant spécifiquement à des activités d'élevage; mais ces textes sont insuffisants. En effet, il s'agit d'arrêtés provinciaux qui peuvent être facilement remis en cause par des textes de niveau hiérarchique supérieur, comme ce fut le cas pour la zone pastorale de Yallé.

Toutefois, des textes réglementant les activités pastorales fonctionnelles sont en instance d'adoption. Il s'agit :

- de 12 arrêtés interministériels portant délimitation de zones à vocation pastorale (Nouhao, Ceziét, Sidéradougou, Barani, Sondré-Est, Niassa, Mankarga V7, Gadeghin, Silmiougou, Luili-Nobéré, Gaongho-Sud, Sambonay) ;
- d'un arrêté interministériel portant règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs ;
- d'un arrêté interministériel portant cahier de charges pour l'exploitation des zones à vocation pastorale.

Au plan juridique et conformément à la RAF, des titres de jouissance individuels ou collectifs devraient être attribués aux éleveurs installés. Mais cette disposition ne sera appliquée dans les zones pastorales qu'après l'adoption des textes sus-cités. Ce sont donc essentiellement le manque de textes d'affectation/classement de la zone et de titres de jouissance qui créent le sentiment d'insécurité chez les éleveurs qui y sont régulièrement installés.

Parmi les acquis, il convient de noter le code pastoral en cours d'élaboration.

Sur le plan de la gestion des parcours

Les aménagements pastoraux constituent un acquis majeur dans la gestion des parcours.

L'aménagement dans les zones pastorales a surtout consisté en la mise en place d'infrastructures hydrauliques, zoo-sanitaires, de pistes pare-feux, etc. Des découpages en unités pastorales (Yallé) ou en secteurs (Sondré-Est), l'aménagement de fermettes (Nouhao) ont été réalisés. La situation de la végétation dans les zones délimitées est encore meilleure à celle qui prévaut hors zone pastorale même s'il reste encore beaucoup d'améliorations à réaliser.

Sur le plan de la santé animale

La peste bovine n'a pas été signalée depuis 1988 au Burkina Faso et le pays s'est engagé dans le processus pour se déclarer indemne. Dans le cadre de la privatisation de la profession vétérinaire, certaines activités ont été rétrocédées au secteur privé comme la distribution des produits vétérinaires et l'exercice du mandat sanitaire.

Sur le plan de l'intensification des systèmes de production et de l'accroissement de la productivité du troupeau

Parmi les actions des projets qui ont sous-tendu l'aménagement des zones pastorales, un certain nombre était axé sur l'intensification des systèmes de production et l'amélioration de la productivité du troupeau. Ainsi, on peut citer les actions suivantes :

- développement d'une technologie adaptée pour l'alimentation du troupeau laitier des éleveurs en période de soudure afin de réduire la transhumance vers le Ghana
- essais de cultures fourragères et proposition d'actions visant à améliorer les performances du cheptel local ;
- mise en place d'un fonds de roulement pour l'achat des sous-produits agro-industriels (SPAI).

A la Nouhao par exemple, quelques éleveurs-commerçants de bétail possèdent des ateliers d'embouche de petite taille, les animaux maigres étant achetés et rarement prélevés dans le troupeau. Les paramètres zootechniques (âge au premier vêlage, intervalle entre vêlages, etc.) n'ont cependant pas évolué de manière assez significative.

Sur le plan l'encadrement et de la professionnalisation des éleveurs

Beaucoup de travail a été abattu dans le sens de la professionnalisation des éleveurs en zone pastorale. Cela était d'autant plus nécessaire que ce sont eux, organisés en groupements pré-coopératifs ou en coopératives, qui devraient assurer l'administration de la zone à la fin du projet d'aménagement. Des succès ont été enregistrés, mais comme partout dans le pays, les capacités d'organisation, de gestion et de négociation de ces organisations méritent d'être renforcées.

3.2. Opportunités

Le Burkina Faso possède de nombreuses opportunités en matière d'élevage qu'il conviendrait d'exploiter :

- un cheptel numériquement important et diversifié ;
- une volonté politique manifestée par les instances nationales les plus élevées et par les représentants du secteur de développer des productions animales qui tiennent compte de l'évolution des marchés et de poursuivre les réformes structurelles, dans le but d'extérioriser le rôle moteur de l'élevage dans la relance économique ;
- une possibilité d'amélioration de la productivité de l'élevage ;
- une forte population à traditions pastorales confirmées;
- une relative disponibilité des ressources alimentaires avec des possibilités d'amélioration ;
- une émergence de promoteurs privés capables d'impulser un nouveau dynamisme au secteur ;
- un marché potentiel intérieur et extérieur réel pour les produits d'élevage ;
- une tendance des opérateurs des différentes filières (production, commercialisation) à s'organiser dans des associations coopératives et fédératives ;

- une politique gouvernementale d’incitation à l’esprit d’entreprise et à l’investissement privé, avec le désengagement de l’Etat du processus de production et de commercialisation.

3.3. Enjeux / menaces

La finalité de l’intervention pour résoudre les contraintes et profiter des atouts/opportunités décrits plus haut, est de garantir que l’élevage continue à faire vivre la plus grande partie de la population et à contribuer de manière significative à l’essor économique du pays. Pour y parvenir, la priorité absolue est accordée à la préservation du potentiel productif des ressources animales et du foncier. Il est, en effet, illusoire de relancer sans cette garantie, les activités de productions animales en harmonie avec l’agriculture.

Il s’agit donc d’une volonté politique qu’il faut traduire par des faits pour préserver le potentiel productif et gérer au mieux les ressources foncières, tout en prenant en compte d’une part, les intérêts particuliers de producteurs et des collectivités d’autre part, ceux de l’Etat.

Aussi est-il indispensable, pour sortir durablement des cercles vicieux de la faible productivité, de la pauvreté rurale et de la dégradation des ressources naturelles, de relever les défis relatifs à :

- l’accroissement de la productivité ;
- les sécheresses, aux feux de brousse, et à l’extension des surfaces cultivées qui ont fortement réduit le capital fourrager des pâturages naturels ;
- la conservation des ressources et à leur renouvellement. La vitesse d’épuisement des sols serait de l’ordre de 3 à 5 % par an. Il apparaît nécessaire de favoriser la pérennisation des ressources naturelles existantes par des actions de renouvellement.
- l’amélioration de la consommation intérieure ; les taux moyens de consommation des produits d’élevage restent faibles (9,3 kg / hbt / an de viande et abats et 12 à 20 litres de lait / hbt / an. Il s’agit de favoriser la disponibilité et l’accessibilité de ces produits aux consommateurs à tous les niveaux;
- l’amélioration de l’accès aux marchés et à l’augmentation des débouchés : les moyens de communication (routes et pistes rurales), de transport (camions et autres chemins de fer, avion..), de conditionnement (froid, emballage etc..) et de transformation (abattoir, laiterie, etc.), restent encore insuffisants et devront être améliorés pour faciliter les échanges sous toutes les formes ;
- la décentralisation et à la prise en charge du développement du secteur par les acteurs, volontairement engagés et déterminés à s’autofinancer : la relance des activités agricoles et d’élevage est un problème qui concerne la collectivité nationale dans son ensemble et la décentralisation vise à faire participer les populations rurales au développement local (gestion des ressources et des structures, financement d’infrastructures etc.) ;
- la participation des femmes dans le secteur de l’élevage : elles jouent un rôle important dans les activités de l’élevage et il s’agit de les impliquer davantage dans la gestion de cette activité et surtout dans la répartition des revenus tirés de l’élevage.

SOMMAIRE DES CONTRAINTES PAR FILIÈRE ET CATÉGORIES D'ÉLEVEURS

FILIÈRES	CATÉGORIES D'ÉLEVEURS	
	TRADITIONNELS	MODERNES
Viande /bétail	1. La faible productivité et la dominance du mode extensif d'élevage : 2. poids moyen carcasse de 113 kg pour le bovin, 3. 9 kg pour l'ovin et 4. 8 kg pour le caprin. 5. Difficultés d'alimentation en saison sèche 6. Faible utilisation des compléments alimentaires 7. Dégradation continue et rétrécissement des parcours naturels 8. Occupation des zones de pâturage par l'agriculture 9. Non-mise en valeur des zones pastorales existantes 10. Manque de pistes à bétail 11. Pression sur le milieu physique et conflits agriculteurs et éleveurs liés au dégât sur les cultures 12. Transfert clandestin du capital bétail vers d'autres pays 13. Développement du vol de bétail 14. Précarité de la santé animale 15. Mauvais suivi sanitaire 16. Faible potentiel génétique des races locales 17. Insuffisance d'information des éleveurs et formation sur le développement organisationnel	1. Inadéquation de l'alimentation à la productivité recherchée. 2. Faible utilisation des compléments alimentaires et accès difficile aux SPAI. 3. Production insuffisante de céréales indispensables à la fabrication des aliments concentrés 4. Faible potentiel génétique, difficultés d'accès à l'insémination artificielle ; 5. Faible niveau d'encadrement 6. Faible organisation des éleveurs et non représentativité sur le plan national. 7. Contraintes financières et accès au crédit 8. Faible participation aux organisations socioprofessionnelles des hommes et des femmes 9. Conflits agriculteurs et éleveurs liés aux dégâts sur les cultures en zones urbaines et périurbaines. 10. Le problème foncier dans les zones urbaines et périurbaines
Lait	18. La faible production laitière est en moyenne 110 litres par lactation de 180 jours par vache. 19. Absence de capacités de transformation partout sur le territoire.	1. Inadéquation de l'alimentation 2. Accès difficiles aux SPAI 3. Faible productivité des vaches laitières 4. Faible niveau d'encadrement 5. Faible organisation des éleveurs 6. Faible niveau de la consommation locale 7. Problèmes d'écoulement 8. Contraintes financières et accès au crédit 9. Problèmes de collecte 10. Problèmes de transformation 11. Problèmes de pathologie liés à la production laitière 12. Concurrence des produits importés

SOMMAIRE DES CONTRAINTES PAR FILIÈRE ET CATÉGORIES D'ÉLEVEURS (suite)

FILIÈRES	CATÉGORIES D'ÉLEVEURS	
	TRADITIONNELS	MODERNES
Petits Ruminants	1. Sous alimentation du bétail 2. Faible potentiel génétique 3. Précarité de la santé (mortalité et morbidité)	1. Inadéquation de l'alimentation (accès difficiles aux SPAI, insuffisance du disponible fourrager en saison sèche) 2. Faible potentiel génétique 3. Faible niveau d'encadrement 4. Faible organisation des éleveurs 5. Faible niveau de la consommation locale 6. Problèmes d'écoulement 7. Contraintes financières et accès au crédit
Aviculture	1. Inadéquation de l'alimentation 2. Faible potentiel génétique 3. Faible niveau de connaissance de la filière 4. Problèmes sanitaires (forte mortalité) 5. Inadéquation de l'habitat	8. Difficultés d'accès aux aliments 9. Difficultés d'accès aux intrants (poussins et petit équipement) 10. Inadéquation de l'habitat (aération et coût).
Porcs	6. Faible potentiel génétique 7. Faible niveau de connaissance de la filière 8. Problèmes sanitaires 9. Inadéquation de l'habitat	1. Inadéquation de l'alimentation 2. Faible potentiel génétique 3. Faible niveau de connaissance de la filière 4. Problèmes sanitaires 5. Inadéquation de l'habitat
Toutes filières et catégories: Santé : L'absence d'une carte épidémiologique La persistance de plusieurs maladies animales. La concurrence des agents du MRA avec les vétérinaires privés dans certaines zones Alimentation : Sous-produits agro-industriels frappés de TVA		

En somme, cette analyse des contraintes par filière et par catégorie d'éleveurs démontre que des contraintes sont communes à toutes les catégories mais d'autres sont propres à chacune d'elles. En corollaire, les interventions devront être précisées selon ces divers besoins faisant appel dans certains cas à des programmes transversaux ou à des interventions par filière adaptées aux clientèles à qui elles s'adressent.

Le volume II présente donc les objectifs du développement de l'élevage à atteindre et les axes d'intervention. Il encadre cette analyse à l'intérieur des politiques et programmes du gouvernement en la matière.

LES AXES D'INTERVENTION POUR DEVELOPPER LE SECTEUR ELEVAGE AU BURKINA FASO

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La finalité et les objectifs du plan d'action de l'élevage

1. L'élevage est un secteur productif dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations prioritaires du Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté. Dans le cas du Burkina, eu égard à son importance sur le plan économique, le secteur de l'élevage doit être un puissant levier de réduction de l'insécurité alimentaire et d'amélioration des revenus notamment en milieu rural.
2. Le plan d'actions de l'élevage cherche à traduire par des actions concrètes les orientations spécifiques du Plan Stratégique Opérationnel (PSO) relatives au secteur. Il développe des solutions aux principales contraintes en matière de développement des productions animales et de préservation des ressources naturelles et spécifiquement des ressources pastorales.
3. Sous cet aspect, les axes d'intervention du plan d'actions permettent de corriger l'image forte d'un élevage traditionnel facteur de déséquilibre en matière de gestion des ressources naturelles, de développer l'élevage familial et de renforcer la contribution de l'élevage comme filière d'exportation occupant l'une des places les plus importantes dans la balance commerciale du Burkina Faso.
4. Les actions procèdent d'une optimisation des productions animales portant sur le matériel animal (améliorer sa productivité), la disponibilité et l'accessibilité des intrants vétérinaires et zootechniques, et sur les acteurs (renforcement de la capacité des professionnels du bétail et de la viande, promotion de l'insertion du secteur privé, recentrage de l'Etat sur ses missions régaliennes).
5. La spécificité des zones agro-écologiques du Burkina et la diversité des sources de production (espèces animales différentes) appelle des solutions différenciées dont l'identification et la mise en œuvre constituent une préoccupation majeure du plan d'actions.
6. Des solutions différenciées relatives à la spécificité des régions agro-écologiques, au renforcement de la responsabilisation des acteurs dans la politique de décentralisation constituent, dans le plan d'actions, la traduction de la volonté politique manifestée par le gouvernement dans le cadre de la lettre de politique de développement rural décentralisé.
7. Les conditions de succès du plan d'actions de l'élevage seront tributaires de l'adhésion des acteurs notamment les professionnels du secteur et le secteur privé, du niveau de prise en charge des investissements publics nécessaires aux infrastructures de base, des solutions plus globales apportées aux besoins de l'exploitation familiale dont les activités d'élevage ne constituent qu'une composante.

Les axes d'interventions

8. Les axes proposés portent sur des interventions permettant :
 - d'améliorer la gestion des ressources et valoriser les zones à vocation pastorale ;
 - d'améliorer l'alimentation et l'abreuvement ;
 - d'améliorer la productivité des animaux ;
 - d'améliorer la santé animale ;

- d'améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés des produits animaux ;
 - d'appuyer l'organisation des éleveurs ;
 - d'adapter les fonctions d'appui;
 - d'adapter les fonctions d'appui
- *améliorer la gestion des ressources et valoriser les zones à vocation pastorale*
9. La mise en place de zones à vocation pastorale, de zones de repli et de pistes à bétail grâce à l'installation d'infrastructures adéquates et la révision des textes législatifs et réglementaires constitue le chantier à mettre en oeuvre.
- *améliorer l'alimentation et l'abreuvement*
10. Les interventions portent sur la mise en œuvre d'appuis techniques et matériels à travers :
- des projets comme celui de la mécanisation de la fauche et de la conservation du fourrage naturel en cours de démarrage qui permettent l'intensification de la fauche et de la conservation de fourrages naturels
 - le développement des cultures fourragères par l'amélioration de l'offre de semences améliorées
 - la valorisation des résidus de récolte par la promotion de légumineuses et l'utilisation de variétés céréalières sélectionnées pour la qualité supérieure de leurs résidus
11. Bien que les sous produits agro-industriels, demeurent importants pour développer un élevage moderne plus productif, des solutions sont difficilement envisageables à court terme du fait de la concurrence de pays importateurs de tourteaux qui payent 3 à 4 fois plus cher que les éleveurs burkinabé pour le même produit.
12. S'agissant de l'hydraulique pastorale les actions seront centrées sur la mise en œuvre d'un programme de construction de puits pastoraux et de boulis réservés à l'abreuvement et sur la responsabilisation des autorités locales et l'ensemble des utilisateurs dans la gestion des infrastructures d'hydraulique pastorale.
- *Améliorer la productivité des animaux*
13. Au niveau des élevages extensifs, les interventions portent sur l'amélioration génétique à travers :
- une rationalisation de la gestion des troupeaux notamment par des encouragements à l'élimination de reproducteurs peu performants ;
 - la diffusion du principe de sélection à noyau ouvert, des fermes pilotes d'élevage d'élite et des groupes tests pour la sélection des géniteurs ;
 - l'introduction de races africaines performantes
14. Dans les élevages intensifs de production laitière et de production porcine, le fonctionnement adéquat du centre d'insémination artificielle en cours d'installation permettra l'introduction de géniteurs de race pure exotique en stations de multiplication du MRA et au niveau des fermes privées. Ainsi sera promue la diffusion de produits

croisés dans les élevages commerciaux. Le rythme de développement de l'insémination artificielle sera toutefois fonction de l'implication des groupements d'éleveurs dans ce type de programme.

15. La formation des éleveurs est, en ce sens, un premier acte à poser en direction de l'amélioration génétique des animaux. Pour ce faire, la formation des formateurs et un système de vulgarisation reposant sur les associations professionnelles constituent des leviers importants.

□ *Améliorer la santé animale ;*

16. En matière de santé animale, une redéfinition des rôles respectifs des secteurs publics et privés favorisera l'amélioration du suivi sanitaire des élevages extensifs de viande et de lait.
17. La mise en application à compter du 1^{er} janvier 2000 du Tarif Extérieur Commun (TEC) a entraîné une baisse substantielle des droits de douanes sur les médicaments essentiels. Il doit constituer une opportunité d'améliorer l'accès des populations aux médicaments et produits biologiques .
18. La privatisation de la médecine vétérinaire sera renforcée par la lutte contre les fraudes et l'importation illégale de produits vétérinaires.
19. Le renforcement en infrastructures, laboratoires et équipements des services d'encadrement sera développé afin de leur permettre d'assumer correctement leurs missions régaliennes essentielles.
20. La lutte contre les maladies animales va être renforcée par le démarrage effectif des activités du réseau de surveillance épidémiologique (RESUREP et les mesures de contrôle aux frontières et de prophylaxie sanitaire à l'intérieur du pays. Pour le contrôle aux frontières, il est prévu la construction de postes avec des parcs de quarantaine au niveau des points d'entrée et de sortie des animaux.
21. L'accroissement des taux de couverture vaccinale contre les principales maladies infectieuses, le renforcement de la lutte contre les maladies parasitaires des bovins et contre les trypanosomoses animales sont des actions permettront à terme la création de zones indemnes de péripneumonie contagieuse bovine, de fièvre aphteuse ou de maladie de Newcastle de même que des zones indemnes de trypanosomoses.
22. Les mesures de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale, doivent être renforcées, notamment par une augmentation du personnel chargé de l'inspection.

□ *Améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés des produits animaux ;*

23. L'amélioration de la compétitivité et de l'accès aux marchés domestiques extérieurs justifie la mise en place d'un programme d'appui au développement des exportations de bétail dont les axes essentiels tournent autour : **i)** de la mise en place de normes de qualité, d'un label de qualité et de structures de contrôle de qualité gérés par les professionnels; **ii)** du renforcement des organisations professionnelles permettant une organisation de la profession par les opérateurs eux-mêmes ; **iii)** d'un appui à la réalisation d'études de marché et à la prospection sur les marchés d'exportation ;

24. Les appuis aux circuits d'exportation doivent essentiellement porter sur la réduction de la fiscalité (CSE), le renforcement des organisations d'exportateurs de bétail existantes, la lutte contre les taxes informelles, les conditions de transport du bétail, le rapatriement des produits de la vente du bétail.
25. Concernant le transport, les actions porteront sur le soutien à l'organisation des courtiers ainsi que celle des opérateurs de la filière de commercialisation par un environnement législatif et réglementaire approprié.
26. La réhabilitation ou la construction des infrastructures d'abattage est urgente. D'abord en ce qui concerne les deux abattoirs frigorifiques de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso les projets doivent être réalisés suivant les plans établis. D'autres abattoirs doivent être construits dans les dix (10) villes moyennes et dans les grands centres de consommation (Pouytenga – Koupéla...).
27. Des interventions dans la filière laitière sont également requises. S'agissant des mini-laiteries, certaines doivent être renforcées sur le plan de la gestion technique et financière alors que d'autres doivent plutôt servir de centres de collecte et de refroidissement pour acheminer les produits aux laiteries mieux situées au regard des marchés qu'elles desservent. Les deux laiteries les plus importantes (Faso Kossam et laitière de Cissin) doivent être appuyées par la création d'une véritable région spécialisée en production laitière. De même, un meilleur accès au crédit est nécessaire afin de leur permettre une diversification de leurs produits.
28. La mise en place d'un système d'information s'avère également incontournable. Le système mis en place par le CILSS demande à être renforcé et un projet présentement en cours (projet d'appui sur les filières bio-alimentaires⁵) a entrepris ce travail.

□ *Appuyer l'organisation des éleveurs ;*

29. Les éleveurs, les opérateurs économiques, les femmes doivent être étroitement associés à l'élaboration, l'appropriation et la mise en œuvre de l'ensemble des actions nécessaires. Formés en groupes homogènes, poursuivant les mêmes objectifs, structurés sur des bases juridiques et organisationnelles performantes, ces groupements constitueront la cheville ouvrière des programmes transversaux et des filières à réaliser. Des projets procéderont de cette approche et tous les appuis doivent leur être consentis de la part de l'Etat pour les encourager à atteindre leurs objectifs à cet égard.

□ *Adapter les fonctions d'appui*

30. La réalisation de l'ensemble des interventions prévues nécessitera un ajustement du cadre institutionnel du MRA de même que la création d'un cadre de concertation conjoint avec l'agriculture.
31. Pour parvenir à une véritable adéquation entre les besoins réels des différents acteurs et le rôle de l'État, deux interventions sont requises :
 - un renforcement des capacités de conception et de suivi des stratégies et des interventions ;

⁵ Financé par le Canada

- le désengagement progressif de l'État des secteurs productifs accompagné du transfert de certaines fonctions au secteur privé
32. Une refonte de l'organisation devra donc être entreprise, basée sur la déconcentration des services pour une plus grande responsabilisation du niveau régional et l'amélioration des capacités techniques et un renforcement des ressources humaines.
33. Ces objectifs pourront être atteints par la mise en œuvre d'une stratégie reposant essentiellement sur la cohérence des programmes et des projets et, en conséquence, la création rapide d'un cadre de concertation.

4. ADEQUATION DU PLAN D' ACTIONS AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES NATIONALES

4.1. Les orientations stratégiques et objectifs de développement

La politique de développement du Gouvernement burkinabé pour la période 2000 -2002 est fondée sur les principes suivants⁶ :

- I. Maintenir la stabilité macro-économique et accroître la compétitivité de l'économie ;
- II. Améliorer l'efficacité du secteur public en accroissant la productivité de l'administration par l'amélioration de la gestion opérationnelle des agents de l'État, de la qualité de leurs prestations et la décentralisation;
- III. Réformer le système judiciaire pour assurer une protection appropriée et des incitations aux investisseurs privés ;
- IV. Recentrer le rôle de l'État et réduire davantage son rôle dans le secteur agro – pastoral et minier ;
- V. Améliorer le développement des ressources humaines pour permettre entre autres le développement du secteur privé.

Ainsi les objectifs de développement sur le plan macro-économique poursuivis sur la période 2000 –2002 sont:

- un taux de croissance du PIB réel d'au moins 7% par an ;
- un relèvement du ratio des dépenses d'investissements sur ressources propres en pourcentage des recettes fiscales à un niveau supérieur à 20% ;
- un taux d'inflation inférieur à 3% par an ;
- un déficit du compte courant extérieur, hors dons à 11,3% du PIB en 2002 ;
- les dépenses d'investissements publics stabilisés autour de 13,8% du PIB.

L'agriculture, l'élevage et les autres activités du secteur primaire continueront d'être les sources de la croissance au Burkina Faso. L'accroissement des atouts compétitifs de l'économie permettra d'accélérer la croissance des exportations des produits de base tels que le coton et les produits d'élevage (bétail, viande, cuirs et peaux...), la production et les exportations comme les fruits et légumes.

4.2. Les politiques en matière agricole

Le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA)

Le Burkina Faso s'est engagé au début des années 90' dans un programme d'ajustement structurel (PAS). Il a par la suite adopté un Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Agricole (PASA) en 1992.

Le PASA poursuit essentiellement trois (3) principaux objectifs :

1. La modernisation et la diversification de la production ;
2. Le renforcement de la sécurité alimentaire ;
3. L'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

⁶ Source : Document cadre de politique économique, Ministère de l'Économie et des Finances.

Cinq (5) axes d'orientations stratégiques ont été identifiées dans la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), comme mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs poursuivis à travers le PASA. Il s'agit de :

1. L'intensification de la production et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles ;
2. La libéralisation de la commercialisation et des prix ;
3. La restructuration du cadre institutionnel :
 - i) en redéfinissant le rôle de l'État, notamment en le dégageant des fonctions qui peuvent être remplies par d'autres acteurs de la société;
 - ii) en identifiant les opérateurs dans le domaine du financement rural et agricole ;
 - iii) en donnant aux organisations socio-économiques de producteurs un rôle accru;
4. L'utilisation plus efficace des fonds publics ;
5. La consolidation de la politique et des stratégies de sécurité alimentaire à l'échelle nationale.

Pour la mise en œuvre de ces stratégies ci-dessus mentionnées, deux (2) types d'actions ont été prévues :

1. Des actions verticales en faveur des filières coton, sucre, riz, céréales, oléagineux, fruits et légumes, et élevage ;
2. Des actions horizontales en faveur de l'emploi, de l'environnement institutionnel, de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, la prise de mesures incitatives (dont le financement) pour accroître la productivité agricole, assurer la sécurité alimentaire, diversifier la production.

Les principaux acquis de la première phase du PASA concernent principalement la libération des prix et du commerce, l'assainissement de la filière coton et du sucre et la réorganisation des services agricoles qui ont une influence directe sur le développement de l'élevage.

Le Document d'Orientations Stratégiques (DOS)

Le Burkina Faso a adopté, en janvier 1998, le Document d'Orientations Stratégiques (DOS) à l'horizon 2010 des secteurs de l'Agriculture et de l'Élevage.

Ce document fixe les orientations politiques assignées aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage pour les dix prochaines années et dont les objectifs sont entre autres :

- Contribuer à une croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3% par personne et par an ;
- Créer les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée (2500 kcal par personne et par jour et doubler la consommation de viande et équivalent viande actuellement de 9,3 kg/personne;
- Valoriser à travers des industries modernes et artisanales de transformation, de conservation et de conditionnement des produits de l'agriculture et de l'élevage ;
- Augmenter sensiblement le niveau des investissements privés dans la production et la valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage ;
- Développer les filières animales (lait, viande, animaux à cycle court, cuirs et peaux...) et végétales ;
- Favoriser la professionnalisation des acteurs du secteur privé en matière d'approvisionnement, de commercialisation, de transformation et de financement.

Le Plan Stratégique Opérationnel (PSO)

Schématiquement, le PSO comprend cinq(5) programmes prioritaires qui sont :

1. La fertilité des sols
2. La sécurité alimentaire et nutritionnelle
3. La modernisation de l'agriculture
4. Le soutien aux producteurs et à leur organisation
5. L'appui institutionnel

Il comporte en outre six(6) filières, à savoir :

1. Les céréales
2. Le niébé
3. Les tubercules (ignames, patates)
4. Le coton
5. Les fruits et légumes
6. Les oléagineux

Des plans d'action ont déjà été élaborés dont certains connaîtront bientôt un début d'exécution : appui à l'émergence des OPA, financement du monde rural, gestion intégrée de la fertilité des sols . D'autres sont en attente de financement ou en cours d'élaboration (céréales, coton, riz...)

La Note d'Orientation du Ministère des Ressources Animales

Le Gouvernement a adopté une Note d'Orientation du Plan d'Action de la Politique de Développement de l'Élevage le 19 novembre 1997. Cette Note se propose d'agir notamment à travers:

Les actions sur les animaux

Amélioration des races bovines locales et autres animaux par la sélection massale, l'insémination artificielle et la transplantation d'embryons.

Les actions sur le milieu

L'alimentation et l'abreuvement : par le développement dans les zones propices de la fenaison généralisée (fauche et conservation du pâturage naturel, ensilage), les cultures à double fin, en particulier les céréales fourragères et les cultures fourragères pures, le développement de l'hydraulique pastorale.

La stratification de l'élevage ; l'élevage doit se développer en trois (3) grandes zones de spécialisation : une zone de naissage (en région du Sahel), une zone de réélevage et d'embouche correspondant au Plateau Central et une zone d'élevage intensif associé aux cultures végétales dans les régions Ouest et Sud.

La santé animale : l'élaboration d'une carte épidémiologique permettra la mise en place d'un système d'alerte précoce, l'accentuation de la lutte contre la péripneumonie, la participation des cabinets privés, l'amélioration de la couverture vaccinale, le renforcement du cordon sanitaire le long des frontières, le suivi épidémiologique et la création de zones indemnes de maladies. Il faudra créer deux autres laboratoires régionaux, à Dédougou et à Dori.

Les aménagements pastoraux et la sécurité foncière

Les actions dans ce domaine porteront sur :

- la matérialisation des pistes à bétail et des pistes de désenclavement, le développement de l'hydraulique pastorale sous forme de programmes ;
- l'élaboration d'instruments juridiques concernant les aménagements pastoraux et les aires de pâture des terroirs villageois, décrets de classement, élaboration d'un code pastoral, arrêté d'organisation de la transhumance intérieure, élaboration d'un cahier de charges pour l'exploitation des zones pastorales.

Les moyens humains et financiers

Les orientations, à cet égard, portent sur :

- Le financement de l'élevage et l'accès au crédit pour les infrastructures d'élevage (500 milliards de FCFA), les activités de production et la distribution des produits aux consommateurs
- Les ressources humaines : la formation des cadres techniques, et des producteurs bénéficiaires, l'appui à la formation de groupements et des femmes, etc.
- Les industries de soutien : la création d'usines de fabrique d'aliments pour bétail, les industries de la viande, les laiteries – la création d'une usine de transformation d'une capacité de 30 000 à 50 000 litres de lait par jour à Bobo-Dioulasso, le développement de fromagerie comme opportunité de revenus pour les femmes

Cette Note d'Orientation de l'élevage vise à fournir les matériaux nécessaires à un plan cadre et à un code des investissements pour une promotion durable de l'élevage. Elle a donc été intégrée au cadre de développement ici élaboré.

5. LA FINALITE ET LES OBJECTIFS DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

5.1. Les finalités

L'élevage au Burkina Faso est un secteur qui s'inscrit dans les orientations politiques et économiques de l'État dont les principaux objectifs participent à la mise en oeuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et la recherche de la sécurité alimentaire des populations. Le plan d'action vise donc à préserver l'élevage traditionnel comme facteur d'équilibre en matière de gestion des ressources naturelles et à accroître sa productivité pour contribuer à l'amélioration des revenus des éleveurs. Il vise aussi à encourager et intensifier le développement d'un élevage moderne hautement productif pouvant intéresser de nouveaux acteurs et créer des emplois. Il a conséquemment pour finalité d'accroître la contribution de l'élevage à la balance commerciale.

5.2. Les objectifs généraux

L'élevage constitue un secteur prioritaire du cadre de développement économique du pays et, en ce sens, son plan d'action doit viser à ;

- Optimiser sur le plan de la production (taille des cheptels) et de la productivité (output/nombre de têtes) les ressources naturelles du pays afin de mettre en valeur des ressources qui conviennent le mieux à ce secteur ;
- Offrir les meilleures conditions possibles à la prise en charge du développement par le secteur privé et les organisations d'éleveurs par un désengagement de l'Etat des activités de transformation et la mise en place de conditions favorables à la création des entreprises;
- Recentrer les rôles de l'État dans ses tâches régaliennes et lui assurer les moyens de parfaire son rôle dans le cadre de la décentralisation.

Ces objectifs de croissance de l'élevage devront nécessairement tenir compte non seulement des aspects socio-économiques mais, aussi, doivent s'inscrire dans un cadre durable pour assurer la pérennité de l'exploitation des ressources naturelles, base sur laquelle repose la survie des populations.

5.3. Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de développement de l'élevage découlant des objectifs généraux sont :

En matière de production :

1. Augmenter la productivité animale en mettant l'accent sur l'amélioration génétique, alimentaire, sanitaire et la gestion rationnelle des troupeaux en fonction de leurs spécificités.
2. Développer l'élevage de manière soutenue en tenant compte des zones agro-écologiques et en favorisant des choix relatifs aux zones et aux systèmes de production adaptés aux ressources ;
3. Intensifier les mesures destinées à la création d'une véritable filière laitière afin de réduire les importations, tout en contribuant à la création d'emplois et à l'amélioration de la valeur ajoutée;
4. Améliorer et contrôler la qualité et la salubrité des produits animaux et d'origine animale offerts sur les marchés ;

5. Développer l'intégration agriculture-élevage pour une gestion optimale des ressources naturelles et un accroissement des productions animales et végétales.

En matière d'appui au secteur privé et aux organisations d'éleveurs :

6. Développer des interventions capables de réduire les contraintes sur les plans de l'organisation, du crédit, de la commercialisation et de la transformation.
7. Encourager la professionnalisation des acteurs et la création d'organisations d'éleveurs et notamment de femmes au niveau régional et national en rapport avec les différentes filières de l'élevage ;
8. Accélérer le processus de privatisation des entreprises de transformation ;
9. Apporter le soutien institutionnel et financier à la privatisation.
10. Encourager la professionnalisation des acteurs à travers un appui plus accru en matière de formation
11. Favoriser une organisation des producteurs démocratique et autonome.

Les institutions

12. Renforcer le cadre institutionnel du MRA pour lui permettre de poursuivre ses missions de réglementation, d'encadrement et de contrôle et de s'adapter à ses tâches d'animation et de concertation dans le cadre de la décentralisation ;
13. Soutenir, au niveau de la table ronde de concertation sur l'agriculture et l'élevage, les intérêts spécifiques du secteur élevage à défaut de pouvoir organiser une table ronde spécifique de concertation sur l'élevage au Burkina Faso ;
14. Créer un cadre institutionnel qui aura en charge l'élaboration des programmes adaptés aux spécificités des éleveurs par zone et par filière.
15. Renforcer la collaboration entre les institutions notamment entre le MRA et les autres structures nationales

5.4. Les impacts attendus

Le développement de l'élevage aura incontestablement des effets sur la société burkinabé. Ces effets (directs et indirects) se manifesteront sur les quatre (4) préoccupations majeures du gouvernement qui sont les dimensions : sociale, économique, développement durable (domaine écologique), institutionnel et juridique.

Aspect social

La mise en œuvre du plan d'actions, au delà du développement du secteur de l'élevage permettra un renforcement de l'organisation des éleveurs dans un cadre institutionnel, législatif et réglementaire amélioré qui sera source de paix sociale parce que réduisant les conflits habituels entre éleveurs et autres acteurs du monde rural.

Les revenus tirés de l'élevage permettront aux professionnels de l'élevage d'améliorer leur niveau de revenu, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté. Aussi, à l'image de l'Union Nationale des Producteurs de Coton, les éleveurs regroupés au sein de leurs associations pourront réaliser des infrastructures socio-économiques (écoles, dispensaires et forages) au bénéfice des populations, permettant ainsi un meilleur accès aux services sociaux de base et une amélioration des indicateurs sociaux nationaux.

Aspect économique

Au plan économique, les effets du développement de l'élevage sont majeurs :

- i) Amélioration de l'emploi et des revenus des exploitants, particulièrement des femmes par :
 - une meilleure gestion des exploitations et une valorisation des produits animaux ;
 - une existence de circuits de commercialisation intégrés assurant un approvisionnement régulier du marché tant intérieur (en augmentant la consommation des protéines animales pour une sécurité alimentaire plus équilibrée et soutenue) qu'extérieur en mettant l'accent sur la qualité des produits, ce qui permet ainsi de maintenir l'avantage comparatif actuel du Burkina Faso ;
 - un développement des unités de prestation de services relatifs à l'élevage.
- ii) Amélioration de la croissance économique qui sera soutenue, notamment par :
 - l'émergence d'opérateurs économiques nouveaux volontaires, bien formés et plus ouverts à l'économie de marché et au progrès technique et prêts à assurer l'autofinancement de leurs exploitations ;
 - l'adaptation de l'environnement financier aux besoins des diverses activités et l'amélioration de l'épargne nationale pour une plus grande flexibilité dans les financements y compris l'autofinancement ;
 - l'amélioration de la qualité de l'intervention de l'État dans la fourniture des services et des infrastructures de base ;

En outre, la qualité des produits et l'accroissement de la production permettront d'accroître les exportations et d'améliorer ainsi le solde de la balance des paiements, et particulièrement de la balance commerciale.

iii) Amélioration des finances publiques particulièrement les recettes de l'État d'une part, par l'accroissement des revenus des intervenants du secteur, l'accroissement du volume et de la qualité de la production et la transformation des produits d'élevage et d'autre part, par l'accroissement des exportations aussi bien en volume qu'en valeur.

- iv) Amélioration de la situation monétaire avec :
 - l'accroissement des avoirs extérieurs nets du fait de l'accroissement des exportations ;
 - l'assainissement de la position nette du gouvernement favorisée par l'amélioration des finances publiques offrant ainsi plus de possibilités de financement du secteur privé ;
 - l'accroissement des dépôts induit par l'amélioration des revenus des exploitants, donc des possibilités de financement de l'économie.

Aspect durabilité du développement et gestion de l'environnement

La paix sociale, la sécurité alimentaire et sanitaire et le renforcement des capacités nationales en gestion et exploitation du secteur auront pour effet la durabilité de la croissance et du développement social et économique. La pérennité du développement est aussi liée à l'existence des ressources naturelles sur lesquelles repose la survie de la population. En ce sens, la conservation et le développement des ressources naturelles seraient assurés d'une part, par leur

aménagement et l'amélioration de leur gestion et d'autre part, par le renforcement des capacités nationales à les exploiter, les gérer et à les régénérer.

Aspect institutionnel et juridique

Le plan d'action permettra sur le plan institutionnel :

- à l'État de recentrer son rôle dans le secteur et de créer des cadres de concertation entre l'État et les opérateurs (privés) du secteur ;
- une organisation des professionnels en associations pour défendre leurs intérêts, créant ainsi un cadre de dialogue aussi bien entre acteurs qu'avec les autorités nationales et locales ;
- le renforcement du processus de décentralisation avec une plus grande participation des communautés (organisations des acteurs du secteur en particulier) à la formulation, à l'exécution et au suivi de la politique locale de développement.

5.5. Objectifs quantifiés

Sur le plan quantitatif, les objectifs doivent d'abord porter sur les aspects de la productivité de l'élevage et leurs effets sur la production nationale. L'augmentation des effectifs n'est pas un objectif en soi.

L'accroissement de la productivité est ici considéré sous deux aspects : le développement de la performance animale et celui de l'amélioration des taux d'exploitation des troupeaux.

Les paramètres sur lesquels il faut travailler sont (Tableau n° 1):

Tableau n° 1 : *Productivités actuelles du cheptel et objectifs en 2010*

Paramètres	Productivité actuelle	Objectifs 2010
Filière bétail/viande		
.11 <u>Bovins</u> la productivité numérique (nombre de petits sevrés par femelle et par an) ; la productivité pondérale (poids carcasse) en kg	0,5 113	0,60 125
.12 <u>Petits ruminants</u> la productivité numérique (nombre de petits sevrés par femelle et par an) ; la productivité pondérale (poids carcasse) en kg	0,99	1,10
- <i>Ovins</i>	9	11
- <i>Caprins</i>	8	10
.13 <u>Porcs</u> la productivité numérique (nombre de petits sevrés par femelle et par an) ; la productivité pondérale (poids carcasse) en kg	9 24	11 30
Filière lait Litres de lait /lactation	110	360
Aviculture Œufs / pondeuse Poules Pintades	45 105	93 110

Autres filières (poids carcasse)		
Equins	225	227,5
Asins	51	51
Camelins	150	150

Source : Consultants/ données recueillies

Sur la base de ce type de raisonnement, plusieurs scénarii de croissance de la production nationale peuvent être envisagés à partir du niveau actuel de production (1998).

Tableau n° 2 : Production en 1998 et estimation de la production potentielle en 2010 par région

ANNEE / HYPOTHESE	ZONES AGRO - ÉCOLOGIQUE				
	NORD SAHELIEN	SUD SAHELIEN	NORD SOUDANIEN	SUD SOUDANIEN	TOTAL BURKINA
1998					
VIANDE (KG)	18 120 287	28 313 372	68 020 894	32 905 368	147 359 921
LAIT (L)	42 894 612	17 294 200	46 046 000	25 449 600	131 684 412
ŒUFS (unités)	2 558 552	8 668 144	23 554 538	13 845 126	48 626 360
2010/ hypothèse 1 (+ 0%)					
VIANDE (KG)	24 226 388	38 125 256	90 324 590	43 326 386	196 002 620
LAIT (L)	59 161 378	21 933 227	58 397 462	32 276 246	171 768 313
ŒUFS (unités)	3 647 883	12 358 701	33 583 140	19 739 839	69 329 563
2010 / Hypothèse 2 (+ 5%)					
VIANDE (kg)	25 411 964	40 015 737	94 795 899	45 484 067	205 707 667
LAIT (L)	62 119 447	23 029 889	61 317 335	33 890 059	180 356 729
ŒUFS (unités)	4 021 792	13 625 468	37 025 411	21 763 172	76 435 843
2010/ hypothèse 3 (+10%)					
VIANDE (kg)	26 597 539	41 906 218	99 267 208	47 641 749	215 412 714
LAIT (L)	65 077 516	24 126 550	64 237 208	35 503 871	188 945 145
ŒUF (unités)	4 413 939	14 954 028	40 635 599	23 885 205	83 888 771
2010/ hypothèse 4 (+20%)					
VIANDE (x T)	28 968 691	45 687 179	108 209 826	51 957 111	234 822 807
LAIT (L)	70 993 653	26 319 873	70 076 954	38 731 496	206 121 976
ŒUFS (unités)	5 252 952	17 796 529	48 359 721	28 425 368	99 834 570
2010/ hypothèse raisonnée					
Amélioration variable en fonction de l'espèce animale					
VIANDE (kg)	25916571	41 076 206	98 268 710	47 121 670	212 383 157
LAIT (L)	108621209	72 379 650	192711 623	106511 613	480 224 096
ŒUFS (unités)	9 831 378	33 307 823	90 509 617	53 200 662	186 849 480

Source : Consultants/ données recueillies

Les hypothèses appliquées sont les suivantes :

- Hypothèse 1 : une situation où le niveau d'amélioration est nul. Dans ce cas, seul l'accroissement des effectifs jouerait sur la production nationale ;
- Hypothèse 2 : une situation où le niveau d'amélioration est de l'ordre de +5% pour les poids - carcasses, la quantité de lait par animal et le nombre d'œufs par volaille pour toutes les espèces, sauf les asins et les équins ;
- Hypothèse 3 : une situation où le niveau d'amélioration est de l'ordre de +10% pour les poids- carcasses, la quantité de lait par animal et le nombre d'œufs par volaille pour toutes les espèces, sauf les asins et les équins ;
- Hypothèse 4 : une situation où le niveau d'amélioration est de l'ordre de +20% pour les poids- carcasses, la quantité de lait par animal et le nombre d'œufs par volaille pour toutes les espèces, sauf les asins et les équins ;

- Hypothèse raisonnée : une situation où le niveau d'amélioration est calculé par espèce, sur la base des poids-carcasses, du rendement laitier et en œufs cités plus haut raisonnée pour toutes les espèces, sauf les asins et les équins.

Sur le plan technique, la croissance de la productivité ne pourra se concrétiser que par des actions sur les éleveurs, les animaux, les terres et l'alimentation.

Sur le plan des équilibres des marchés, il faudrait une augmentation de la productivité laitière de près de 20% pour remplacer les importations. Cet objectif doit, toutefois, être considéré avec réserve en raison de la forte concurrence des prix des produits laitiers en provenance de pays industrialisés. En ce qui concerne les bovins, les marchés d'exportation sont en mesure d'absorber la croissance si, toutefois, le dynamisme des exportateurs est maintenu, grâce à la levée des principales contraintes.

Sur le plan des capacités de charge, c'est la zone nord soudanienne qui produirait le plus de viande et d'œufs en 2010 comme déjà en 1998. La zone sahélienne, grâce aux chèvres du Sahel, rivaliserait cependant avec la zone sud soudanienne en matière de production laitière. Si l'on tient compte de la forte occupation des terres qui y prévaut (risques de dégradation de l'environnement) et des avantages comparatifs (présence de marchés urbains importants), il est nécessaire que la zone bénéficie d'une attention soutenue.

Dans cette perspective, le diagnostic de la situation a permis de déterminer un certain nombre de priorités pour développer l'élevage au Burkina Faso. Il s'agit notamment de :

1. améliorer la gestion des terres et valoriser les zones pastorales ;
2. améliorer l'alimentation et l'abreuvement ;
3. améliorer la productivité des animaux sur les aspects santé animale et génétique ;
4. appuyer l'organisation des éleveurs ;
5. organiser la transhumance ;
6. renforcer les capacités de commercialisation et de transformation ;
7. développer des fonctions d'appui aux besoins des éleveurs et autres opérateurs économiques concernés ;
8. consolider les marchés locaux et extérieurs ;
9. adapter et recentrer les fonctions de l'État à ses nouvelles missions.

Un certain nombre de conditions préalables sont également requises pour atteindre ces objectifs, notamment :

1. Une volonté politique affirmée de faire de l'élevage un pôle de sécurité alimentaire et de croissance économique ;
2. Un rapprochement très étroit du secteur de l'élevage à l'agriculture et à l'environnement pour une exploitation harmonieuse et efficiente de la ressource terre ;
3. Une profonde implication des éleveurs et opérateurs économiques à la définition et à l'appropriation des diverses mesures proposées ;
4. Une coordination des actions et une concertation continue pour élaborer, mettre à jour ce plan d'action, ajuster et harmoniser les actions sur le terrain en fonction de l'évolution des différentes situations.

6. LES AXES D'INTERVENTION

Les axes stratégiques envisagés pour impulser un développement de l'élevage afin d'atteindre les objectifs de développement retenus ont été identifiés.

Cette section vise à dégager les actions qui correspondent à chacun de ces axes et énumérer les mesures à prendre à court, moyen et long termes pour atteindre les objectifs de développement. Lorsqu'il a été possible de le faire, les actions sont proposées par filière et par catégorie d'acteurs.

6.1. Améliorer la gestion des ressources et valoriser les zones à vocation pastorale

Réviser les textes de lois

Face aux insuffisances des textes, à leur manque d'application et quelquefois au vide juridique relatif à l'élevage pastoral, il est urgent de procéder à la réglementation des rapports entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles (agriculteurs, forestiers, pêcheurs, etc.) à l'élaboration, à la révision et à la mise en œuvre des textes d'application de la RAF.

Une loi cadre

La Conférence de Praia, organisée par le CILSS en 1993, a mis à l'index les codes fonciers et ceux relatifs aux ressources naturelles. Par leur complexité, ils se révélaient difficiles à connaître ; par leur réglementation unificatrice et excessivement détaillée, ils se révélaient difficiles à mettre en œuvre et incapables de s'adapter aux réalités diverses à l'intérieur des pays. A l'opposé de l'approche de codification, l'axe d'intervention porte sur :

- l'adoption de lois cadres, fixant les grands principes généraux, et dans l'esprit de la décentralisation, en laissant le détail des règles au niveau local (collectivités locales, communautés de base), seul à même de les adapter à la diversité des situations existantes ;
- la mise en harmonie, en concertation avec l'ensemble des partenaires du MRA, les différents textes de lois et codes existants avec ceux en gestation tels que le code pastoral ;
- la prise en compte de l'expérience positive du PNGT pour la préparation et la mise en place d'une stratégie opérationnelle des différentes entités juridiques retenues ;
- la formation et sensibilisation des colons éleveurs des zones pastorales aux effets du surpâturage sur la régénération des ressources en vue de les amener à autoréguler leurs effectifs en fonction des potentialités réelles de la zone.

Elaborer un code pastoral prenant en compte l'ensemble des problèmes pastoraux

Une réponse claire doit être apportée à l'ensemble des problèmes pastoraux, identifiés comme contraintes à l'élevage dont notamment :

- la sécurisation foncière des activités pastorales ;
- l'accès aux ressources naturelles, à l'eau et aux pâturages en particulier ;
- la préservation de la mobilité comme facteur d'équilibre des ressources naturelles ;
- la gestion des situations conflictuelles ;

- l'implication des organisations pastorales dans la gestion des ressources naturelles ;

Des situations spécifiques, comme celles des zones aménagées et l'élaboration des mesures relatives à la préservation de l'environnement dans le cadre des activités pastorales doivent faire l'objet d'un traitement.

- Une redéfinition des dispositions réglementaires s'appuyant sur une bonne analyse des questions techniques et sociales sous-jacentes s'impose à travers l'élaboration du code pastoral

Impliquer les éleveurs et les pouvoirs traditionnels dans les programmes d'aménagement des terroirs et notamment des zones pastorales

Quelles que soient les dispositions légales prises ou à prendre, la prépondérance des droits coutumiers sur le foncier et les ressources naturelles dureront encore longtemps. Le succès de toute tentative d'aménagement du terroir, notamment d'aménagement des zones pastorales et des pistes à bétail est tributaire de la forte implication des responsables coutumiers, des éleveurs, des agriculteurs, des responsables des services techniques en charge de l'élevage, de l'agriculture, des eaux et forêts, de l'environnement, de l'administration générale et des « ressortissants », sera vouée à l'échec. Il faut savoir que l'espace pastoral se définit par rapport au domaine agricole : “ tout ce qui n'est pas cultivé est pâturable ”disent les vieux pasteurs.

Pour prendre en compte les préoccupations majeures des éleveurs afin de mieux orienter les actions prioritaires à entreprendre dans le domaine du développement pastoral, les axes d'intervention portent sur :

- L'amélioration de la représentation des éleveurs traditionnels dans les structures de gestion du foncier rural et du développement local passera par l'instauration d'un quota minimum de membres de cette communauté (30 % par exemple des membres de la CVGT).

Harmoniser les interventions, notamment en matière d'aménagement de l'espace des services déconcentrés de l'Etat

Les services déconcentrés de l'État sont chargés d'appliquer les politiques sectorielles et d'accompagner les populations dans la conduite des actions de développement de leurs villages. Les principaux partenaires (anciennement appelés groupes cibles) de ces services étant les mêmes dans la plupart des cas, la concertation s'impose pour harmoniser les interventions, notamment en matière d'aménagement de l'espace. Les affectations multiples d'une même portion d'espace à des activités antagoniques comme ce fut le cas pour la zone pastorale de Yallé seront ainsi évités et les utilisations complémentaires telles que les aménagements sylvo-pastoraux ou l'exploitation des forêts classées par le bétail pourra être développée

Les axes d'intervention nécessaires portent sur :

- l'inscription de l'ensemble des politiques sectorielles dans le cadre de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé

- le fonctionnement des instances de concertation provinciales et locales des structures déconcentrées de l'Etat.

Promouvoir des zones à vocation pastorale

Trois types de zones à vocation pastorale sont à distinguer au niveau national : les zones de pâture villageoises ou intervillageoises, les zones de repli ou de refuge et les zones d'aménagement à vocation pastorale

Les zones de pâture villageoises ou intervillageoises

La zone de pâture villageoise ou intervillageoise est délimitée dans le cadre de la définition des zones à vocation du terroir (PNGT, projets gestion des terroirs, gestion des ressources naturelles, développement local). Sa superficie relativement restreinte est, généralement inférieure à 5 000 ha. Elle constitue une sorte de zone de repli du cheptel villageois en saison de culture pour éviter tout dégât de champ ou de récolte. Ce sont des zones ouvertes, à accès libre. Toutefois, des règles de gestion seront élaborées par les populations avec l'appui des services compétents, pour une exploitation rationnelle de ce type de zone. Dans chaque village ou groupes de villages du Burkina, il sera délimité autant que possible une zone de pâture villageoise ou inter-villageoise sécurisée.

Les zones de repli ou de refuge

Elles sont conçues comme des aires où le bétail peut rester de façon temporaire pendant la saison pluvieuse ou en cas de catastrophe climatique. Ce sont des espaces privilégiés pour les troupeaux transhumants et, de ce fait, ils doivent avoir des rapports étroits avec les pistes de transhumance. Cependant, à moyen et à long termes, ces zones localisées en régions soudanaises devront, progressivement, devenir des zones de stabilisation du bétail, pour tenir compte du processus général de transformation des systèmes d'élevage dans le pays.

Les caractéristiques de cette zone peuvent varier d'une zone agro-écologique à l'autre. Dès que possible, la zone de repli doit être dotée d'un minimum de services nécessitant des aménagements élémentaires tels que les parcs de vaccination.

Les zones d'aménagement à vocation pastorale

Ces zones sont des espaces où l'on privilégie, chez l'éleveur, l'association de l'élevage et de l'agriculture (vivrière et fourragère) : système de polyculture-élevage. Les actions d'aménagement comprendront l'organisation de l'espace pour permettre que l'établissement de ces deux activités se fasse de façon harmonieuse. Les zones d'aménagement requièrent un nombre important d'infrastructures et de services. De ce point de vue, elles seront plus exigeantes que les zones de repli au triple plan technique, financier et gestionnel.

Les zones d'aménagement ne seront, d'ores et déjà, créées qu'en zone soudanienne où la sédentarisation de l'élevage et l'intensification sont techniquement possibles au regard des conditions pédo-climatiques favorables. Les objectifs à assigner à ces zones varieront selon la localisation géographique. En cas de proximité d'une ville moyenne, l'accent sera mis sur la production laitière. Dans les autres cas, c'est la production d'animaux de boucherie et/ou d'animaux de trait qui sera privilégiée.

La promotion des zones à vocation pastorale se fera par des axes d'intervention permettant de :

- Délimiter dans chaque village ou groupes de villages du Burkina Faso une zone de pâture villageoise ou inter-villageoise sécurisée
- Identifier et mettre en place en régions soudaniennes des zones de repli ou de refuge du bétail qui seront utilisées temporairement pendant la saison pluvieuse ou en cas de catastrophe climatique et qui progressivement deviendront des zones de stabilisation du bétail dans le cadre du processus général de transformation des systèmes d'élevage dans le pays.
- Mener les études complémentaires nécessaires sur les sites potentiels d'aménagement identifiés pour déterminer la faisabilité technique et financière des zones d'aménagement à vocation pastorale conformément à un plan d'aménagement en 4 phases (phase d'identification, phase de préparation à l'aménagement, phase d'aménagement, phase de gestion). Dans le cas des zones pastorales déjà aménagées (zones pastorales fonctionnelles), le plan devra viser leur consolidation au double plan juridique et technique
- Délimiter de nouvelles zones pastorales en procédant par l'approche de gestion des terroirs, avec une forte participation et responsabilisation des acteurs cités au point précédent.
- Elaborer des schémas directeurs d'aménagement, pour les zones à aménager, définissant la nature des aménagements et des infrastructures à mettre en œuvre de même que les modalités de gestion (pâturages, troupeaux, infrastructures, etc.).

Pour amoindrir les effets dégradants des intempéries climatiques, du surpâturage, des feux, etc., certaines actions peuvent être entreprises :

- travail mécanique des sols dénudés, indurés avec sursemis d'espèces locales (*A. gayanus*) ;
- sursemis d'espèces fourragères améliorantes (légumineuses) dans les jachères, quand il y a assolement comme à la Nouhao ou à Sondré-Est ;
- fosse fumière au niveau de chaque unité familiale de production ;
- mise en défens, d'une partie de la zone aménagée pendant au moins 2 ans, pour permettre une régénération de la végétation, tant herbacée qu'arbustive (les superficies à protéger vont de 1/5 à 1/10 de la surface totale de la zone) ;
- introduire un assolement avec culture d'une légumineuse à double fin (alimentation humaine et animale) ;
- surveiller constamment la taille des troupeaux pour le respect de la capacité de charge des parcours ;
- mettre en place en concertation avec l'INERA, des placettes d'observation de la végétation, étant entendu que la pluviométrie, quantitative et spatiale, est un paramètre incontournable dans la gestion des ressources naturelles.

Baliser les pistes à bétail

Les pistes à bétail qui devront faire l'objet d'aménagement (ouverture, balisage, points d'abreuvement, aires de pacage) sont de trois ordres : les pistes d'accès, les couloirs de transhumance, les pistes de commercialisation.

Les pistes à bétail d'envergure nationale ou régionale, objet du *raabo* conjoint n° AN-VI/0012/FP/Agri-El/MET/MAT/MF, forment le réseau national. Ce réseau, qui a été déterminé depuis 1989, devra être actualisé pour tenir compte des nouveaux itinéraires et axes de déplacement des troupeaux : réhabilitation d'anciennes pistes à bétail, ouverture de nouvelles pistes. L'ouverture de nouvelles pistes consistera, en réalité, à l'aménagement de pistes traditionnelles fonctionnelles.

- *Actualiser* le réseau national des pistes à bétail d'envergure nationale ou régionale pour tenir compte des nouveaux itinéraires et axes de déplacement des troupeaux notamment par la réhabilitation d'anciennes pistes à bétail et l'ouverture de nouvelles pistes ;

Les pistes d'accès

Ce sont des pistes utilisées par les troupeaux à l'échelle du terroir pour accéder aux pâturages, aux points d'abreuvement, aux parcs de vaccination et à toute autre infrastructure d'élevage. Ce type de piste à bétail fait déjà l'objet de balisage dans les zones d'intervention des projets engagés dans l'aménagement des terroirs. Le balisage de ces pistes sera poursuivi (à systématiser) et consolidé dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions.

Les pistes de transhumance

Ce sont des axes utilisés par les éleveurs et leurs troupeaux lors de leurs déplacements à la recherche d'eau et de pâturage pour l'entretien du cheptel. De l'étude du groupement JVL – Sahel Consult (1998) sur la protection juridique des pistes à bétail, les pistes de transhumance sont des parcours au sens zootechnique du terme. Une variante de ces pistes est constituée par le couloir de passage, généralement tracé dans les aires protégées pour permettre la circulation des animaux sans exploitation des ressources naturelles riveraines.

La nécessité d'aménager ce type de pistes apparaît surtout au niveau du passage des troupeaux dans les aires protégées (forêts classées, parcs nationaux) et les agglomérations.

Les pistes de commercialisation

Ce sont des axes qui relient les régions pastorales et les centres de consommation ou de commercialisation de niveau national ou international. A la différence des pistes de transhumance, les flux vont dans le même sens : région pastorale – marché à bétail. Les pistes de commercialisation se confondent très souvent aux routes et à l'emprise de celles-ci.

les axes d'intervention pour le balisage des pistes portent sur :

- Poursuivre le balisage des pistes à bétail sous la maîtrise d'œuvre de la CVGT, structure de gestion foncière et de développement à la base.
- Aménager les pistes de transhumance notamment au niveau du passage des troupeaux dans les aires protégées (forêts classées, parcs nationaux) et les agglomérations.
- Améliorer la praticabilité des pistes de commercialisation

Améliorer la gestion du troupeau et la gestion rationnelle des parcours

La gestion des zones pastorales prendra appui sur trois points essentiellement : la gestion du troupeau, la gestion des pâturages, la structuration de l'espace. Dans le souci de bien maîtriser la gestion des pâturages et de respecter l'équilibre de charge entre la masse animale et le disponible fourrager, il est indispensable de stabiliser les effectifs du cheptel de la zone pastorale.

Les axes d'intervention portent sur :

- le renforcement de la capacité organisationnelle des éleveurs installés dans les zones pastorales par l'émergence de groupements de base et d'une organisation faîtière.
- la détermination de la capacité de charge des différentes zones
- la définition d'une taille optimale du troupeau pour chaque ménage en fonction de la capacité de charge des différentes zones.
- le renforcement du caractère naisseur du troupeau
- le marquage des animaux

Organiser la transhumance

La transhumance ne constitue pas une activité dotée d'une réglementation formalisée malgré son importance dans la préservation de l'équilibre du milieu. Des axes d'intervention dans ce domaine devront porter sur :

- la conception de manière participative d'un cadre réglementaire souple adaptable selon les conditions agro-écologiques.
- l'appui des services techniques de l'élevage pour l'organisation des mouvements de transhumance par groupes orientés selon les disponibilités fourragères existant dans le pays.

6.2. Améliorer l'alimentation et l'abreuvement

La faible productivité du bétail peut être attribuée à un ensemble de facteurs parmi lesquels les carences alimentaires et l'insuffisance d'eau jouent un rôle prépondérant.

6.2.1. Améliorer l'alimentation

La résolution des contraintes alimentaires passe par un ensemble d'actions, notamment la gestion améliorée des parcours, la valorisation des résidus de récolte, les cultures fourragères, l'utilisation de concentrés. Mais ces questions n'étant pas nouvelles, il faut s'ingénier à mettre en œuvre des approches plus innovatrices et plus adaptées.

6.2.1.1. Intensifier la fauche, la conservation de fourrages naturels et la régénération des pâturages

Compte tenu des objectifs de production visés, à savoir lait, travail et viande, la généralisation de la fauche et de la conservation des fourrages naturels est nécessaire. L'objectif spécifique de l'opération fauche et conservation du fourrage naturel consiste à stocker le fourrage pour maintenir la régularité de la production animale en saison sèche. Il s'agit d'une action peu familière aux producteurs et qui nécessite un minimum d'équipements .

Des promoteurs privés, véritables entrepreneurs agricoles, devraient pouvoir vivre de cette activité et bénéficier de formation et d'appui à la mécanisation. C'est d'ailleurs le sens qu'il convient de donner au projet Mécanisation de la fauche et de la conservation du fourrage naturel en cours au Ministère des Ressources Animales.

Les axes d'intervention porteront sur :

- la mise en œuvre d'un plan d'exploitation des parcours dans les zones d'aménagement à vocation pastorale basé sur un programme de récolte/conservation des fourrages à des périodes déterminées de la saison pluvieuse. Ce plan s'appuiera sur un programme d'acquisition d'équipements (faux, fourches, botteleuses, charrettes, ânes) et un programme de formation. Le projet Mécanisation de la fauche et de la conservation du fourrage naturel en constitue le cadre d'actions avec ses différentes composantes dont notamment: i) la formation (itinéraire technique de la fauche, fabrication de botteleuses par des artisans locaux, etc.), ii) la construction des infrastructures de stockage iii) l'accès au crédit pour l'équipement des éleveurs et des promoteurs des opérations de fauche et de conservation des fourrages.

6.2.1.2. Développer la pratique des cultures fourragères

La pratique des cultures fourragères n'est pas très développée. Elle n'est pas dans les mœurs en matière de production végétale. Les axes d'intervention pour développer les cultures fourragères portent sur :

- l'amélioration de l'accès aux semences fourragères par l'intermédiaire de l'INERA (champ de multiplication par les paysans sur contrat) ;
- le développement des cultures à double fin (niébé – arachide) ;
- l'association des cultures de céréales à des légumineuses rampantes (ex : mil, sorgho - siratro, niébé)

6.2.1.3. Valoriser les résidus agricoles

Les productions de tiges et feuilles des différentes cultures sont de l'ordre de :

sorgho : 5 T/ha ;
mil : 5 T/ha ;
maïs : 3 T/ha ;
arachide: 2,5 T/ha.

Ces quantités importantes, en tenant compte de l'extension des surfaces cultivées, doivent être récoltées et utilisées, après traitement mécanique pour une ingestion facile et enrichissement à l'azote non protéique (traitement à l'urée).

Pour ce faire, les axes d'intervention porteront sur :

- La promotion des légumineuses vivrières ;

- L'utilisation des variétés céréalières sélectionnées à double fin d'aliment humain et animal pour la qualité supérieure de leurs résidus ;
- Le développement du transport par les animaux (charrettes à traction animale) ;
- La construction de fenils fonctionnels (déjà expérimentés dans le Soum et ailleurs);
- La promotion de la pratique du traitement de la paille à l'urée.

6.2.1.4. Disponibilité des Sous-Produits Agro-Industriels (SPAI)

Le problème de la mise à la disposition des éleveurs des SPAI, notamment les graines de coton, se pose avec acuité. Au courant du mois de janvier 2000, la SOFITEX faisait savoir que toutes les graines de coton seront mises à la disposition des industriels fabricants d'huile. Le tourteau, obtenu après traitement, coûte 3 à 4 fois plus cher à l'exportation que vendu localement. La libéralisation étant totale, la disponibilité de ce sous produit pour le marché burkinabé s'avère difficile.

Dans le cadre de l'intégration sous-régionale, il peut être envisagé l'approvisionnement en SPAI à partir de certains pays limitrophes (Mali, Bénin, Côte d'Ivoire, Togo)..

Les axes d'intervention porteront sur :

- l'appui à l'insertion du secteur privé dans l'approvisionnement du marché local en SPAI et la reprise par les privés de l'atelier de fabrique d'aliment de bétail (AFAB) de Bobo-Dioulasso, pour pallier l'insuffisance d'aliments complets notamment pour les monogastriques.

6.2.2. Améliorer l'abreuvement

6.2.2.1. Développer l'hydraulique pastorale

De façon générale, le disponible en eau utilisé dans le cadre de l'abreuvement du bétail se présente sous diverses formes : barrages, retenues d'eau, boulis, mares, puits, forages etc. Malheureusement, leur disponibilité n'est pas toujours assurée pour cause d'inaccessibilité et de mauvaise répartition spatiale de ces points d'eau.

Les axes d'intervention procéderont :

- De la politique d'hydraulique pastorale qui doit être bien intégrée à la politique nationale d'hydraulique, notamment villageoise. Elle doit être conçue dans un cadre plus global de gestion de l'espace y compris les parcours (aires de pâture villageoises ou intervillageoises, zones de repli etc.)
- D'un programme d'hydraulique pastorale qui accorde la priorité aux régions à potentiels fourragers importants mais insuffisamment valorisés pour cause de manque d'eau.

6.2.2.2. Assurer la participation des éleveurs dans la construction et la gestion des points d'eau

Un processus participatif doit être développé afin d'éviter toute marginalisation d'une quelconque partie de la population dans la construction et la gestion des points d'eau. Les axes d'intervention porteront ainsi sur :

- la définition des besoins (populations humaines et animales concernées, autochtones et transhumants) en termes de volume d'eau, de type d'ouvrage et d'aménagement complémentaire ;
- le choix des objectifs (eau de boisson ou eau pour la production agricole) de chaque ouvrage ;
- les moyens à mettre en œuvre pour réaliser l'ouvrage et leur origine ;
- la contribution des populations bénéficiaires (investissement humain ou autre pour la réalisation, puis l'entretien des ouvrages) ;
- la définition de couloirs d'accès ;
- la définition des critères (autochtones, transhumants), et des modalités (coût) d'accès en accord avec le code national de l'eau ;
- le type de structure de concertation à mettre en place pour la gestion des ouvrages.

En outre, la localisation des points d'eau doit être faite de manière à éviter que se posent ensuite des problèmes de sécurité foncière.

6.3. Améliorer la productivité des animaux

Les études diagnostiques ont montré que, même si les races locales sont bien adaptées aux conditions agro-écologiques, leur productivité est globalement faible. Les travaux de recherche ont démontré que pour des paramètres comme la production de lait et d'œufs, les animaux locaux ont des limites objectives sur le plan génétique. Cependant, la grande variabilité individuelle observée pour la plupart des paramètres de production est indicative d'une diversité génétique qui pourra être exploitée dans le cadre d'un ensemble d'actions d'amélioration.

Par ailleurs, les taux de mortalité élevés chez les jeunes animaux, les avortements encore fréquents chez les caprins notamment, et l'impact des nombreuses maladies infectieuses et parasitaires contribuent également à limiter la productivité du bétail. La mortalité des pintadeaux, par exemple, limite sérieusement l'essor de l'élevage de cette espèce.

L'amélioration de la productivité passe donc par l'amélioration du potentiel génétique et par une meilleure gestion de la santé animale.

6.3.1. L'amélioration génétique dans les élevages extensifs de viande et de lait

6.3.1.1. La sélection

Sélection à noyau ouvert.

À court terme, les axes d'intervention doivent porter sur :

- L'élimination des reproducteurs peu performants par la castration (mâles) ou par l'abattage pour la boucherie (mâles et femelles) au niveau de toutes les espèces. Il faut sensibiliser les éleveurs à la rationalité de cette démarche.

- La mise en place d'un programme d'amélioration basé sur le principe du noyau ouvert et comportant les actions suivantes :
 - élaborer des critères de sélection prenant en compte les préoccupations et l'expérience des producteurs.
 - identifier les catégories d'exploitations
- La mise en place d'un système de contrôle et d'enregistrement des performances des catégories d'exploitation avec le marquage de tous les animaux pour un meilleur suivi généalogique.

L'identification des catégories d'exploitations portera sur :

- un noyau formé de fermes pilotes (stations d'élevage et assimilés, élevages d'élite) chargé de l'activité de reproduction et de sélection et de fournir la semence;
- un groupe de troupeaux utilisé pour générer des animaux tests de l'âge, de la parenté et du sexe ;
- un groupe de troupeaux test utilisé pour identifier les génotypes mâles supérieurs devant servir au maintien du statut d'élite du noyau et comme base au recrutement de tous les animaux pour un meilleur suivi des opérations

Tableau n° 3 : *Tableau des objectifs de la sélection au niveau des différents types d'élevage*

Système ou mode d'élevage	Espèces animales	Objectifs de sélection
Elevage transhumant	Bovins - Caprins	Viande - Lait
	Ovins	Viande
Elevage sédentaire traditionnel	Bovins	Viande - Lait - Traction
	Ovins - Caprins - Porcins	Viande
	Volailles	Chair - Œufs
Elevage périurbain laitier	Bovins	Lait
	Caprins	Viande - Lait
Petit élevage spécialisé	Dindons - Canards - Aulacodes	Chair

6.3.1.2. Introduction de races africaines

Certains producteurs traditionnels sont intéressés par des races africaines plus performantes en matière de production laitière ou de viande. L'importation de ces races (Azawak, Gudali, Zébu Maure pour les bovins, mouton Bali-Bali, mouton Touareg pour les ovins, chèvre rousse de Maradi pour les caprins) leur permettra de procéder à des croisements ou à la substitution avec les génotypes locaux. Un tel système doit prévoir les axes d'intervention ci-après :

À court terme

- Effectuer des missions de prospection au niveau des pays berceaux de ces races pour identifier avec certitude les souches vraiment performantes dont le nombre devra être aussi limité que possible.

A moyen et long termes

- Encourager l'installation de troupeaux de géniteurs performants pour les souches retenues qui pourront être gérés par l'État ou par le secteur privé. Il faut, à cet égard, signaler que le troupeau Azawak présent à Loumbila nécessite l'apport de sang nouveau de performance supérieure et l'élimination des individus peu performants qui constituent le troupeau actuel.
- Élaborer avec les producteurs un système qui permette le prêt des géniteurs .
- Implanter un système de suivi et d'enregistrement des performances et un plan de renouvellement des géniteurs au niveau du troupeau noyau et des producteurs associés.
- Rendre fonctionnel un dispositif de collecte, de conservation et de distribution de la semence des meilleurs individus.

6.3.2. L'amélioration génétique dans les élevages intensifs de production laitière et de viande porcine

Les axes d'intervention porteront :

- Pour les producteurs laitiers et les producteurs de viande porcine, sur un programme d'amélioration avec introduction de sang exotique pourra être mis en place avec deux composantes :
 - une composante « croisés » pour la majorité
 - une composante « races pures » pour un noyau d'élevages pilotes.

6.3.2.1. Les élevages pilotes

À court terme

Il s'agira de mettre en place un petit noyau d'élevages pilotes sélectionnés sur la base de critères économiques et techniques, dont le rôle est d'accueillir les géniteurs de race pure importés et d'en assurer la diffusion ou les croisements. Les stations de multiplication du Ministère des Ressources Animales, certaines stations de recherche de l'INERA ou de l'IDR, des fermes privées d'un bon niveau technique et de gestion pourront jouer ce rôle. Ces élevages pilotes produiront les animaux de race pure, mais aussi des produits croisés F1 à diffuser dans les élevages commerciaux.

À moyen et long termes

- Promouvoir l'insémination artificielle.
- Recruter des éleveurs péri-urbains à impliquer dans le programme d'amélioration.
- Élaborer des protocoles d'accord avec les producteurs impliqués qui permettent de programmer les interventions (I.A, prêt de géniteurs), le suivi des produits et le contrôle laitier.
- Installer un système de suivi et d'enregistrement des performances et mettre en place un plan de renouvellement des géniteurs au niveau des élevages pilotes et du troupeau noyau au sein d'un Centre National d'Amélioration Génétique.

6.3.2.2. L'insémination artificielle

Pour remédier aux insuffisances (taux de réussite moyen) rencontrées au niveau des expériences menées récemment en matière d'insémination artificielle, les axes d'intervention porteront sur :

À court terme :

- L'élaboration d'un programme d'insémination impliquant davantage les éleveurs.
- La poursuite et le renforcement de la formation des cadres et des techniciens dans le domaine de l'IA et de l'amélioration génétique

À moyen et long termes :

- Le centre de soutien à l'insémination artificielle existant sera chargé, d'abord, de l'importation et de la distribution des semences des géniteurs de race pure et qui deviendra, par la suite, une structure d'appui, de production ou d'importation d'azote liquide, de contrôle de la qualité du sperme, de banque pour la conservation des semences publiques ou privées et de contrôle pour les privés intervenant dans ce domaine.
- La mise en œuvre d'un programme de désengagement progressif de l'État au profit du secteur privé, qui assurera, sous le contrôle de l'État, les tâches suivantes :
 - production et/ou importation des semences (sperme) certifiées.
 - conservation et distribution des semences.
 - exécution de toutes les opérations relatives à l'I.A
 - élevage et gestion de géniteurs (taureaux) améliorateurs.

6.3.2.3. La formation des éleveurs

Pour assurer le succès des opérations d'amélioration génétique envisagées, les axes d'intervention devront porter sur : l'information et la formation des éleveurs , la vulgarisation et le transfert de technologies et le renforcement des organisations d'éleveurs .

A) La formation des formateurs

- Pour préparer les jeunes agents (cadres et agents de base) aux tâches qui les attendent sur le terrain, il sera nécessaire de mener des actions en direction des institutions de formation à tous les niveaux (ENESA, CAP de Matourkou, lycée professionnel de Nanoro, IDR, Écoles Vétérinaire africaines) afin de mettre l'accent dans leur formation sur les domaines porteurs du développement de l'élevage, notamment la reproduction et l'amélioration génétique.
- Poursuivre et renforcer les ateliers de formation sur les techniques modernes de reproduction pour les agents impliqués dans le suivi des programmes d'amélioration ou dans le suivi des éleveurs.

B) La vulgarisation et le transfert des technologies.

* Les thèmes de vulgarisation devront comporter des questions relatives à la planification de la reproduction et à l'amélioration génétique et seront spécifiques et adaptés aux groupes ciblés (producteurs laitiers, producteurs de viande porcine). Les éleveurs impliqués dans un programme d'amélioration génétique seront formés techniquement et assureront la diffusion des techniques. À plus long terme, il faut encourager la création d'associations professionnelles spécialisées de producteurs qui, avec l'appui des autorités, des institutions de formation et des ONG (association des vétérinaires, association des ingénieurs d'élevage, association burkinabé pour la production animale, conseil national d'amélioration génétique) pourront organiser des journées périodiques de formation sur les thèmes qui les préoccupent.

6.4. Améliorer la santé animale

6.4.1. L'amélioration du suivi sanitaire des élevages extensifs de viande et de lait

Les élevages extensifs transhumants et sédentaires de production de viande et de lait ne bénéficient pas d'un suivi sanitaire régulier, ce qui se traduit par l'apparition de plusieurs maladies qui affectent les performances de productivité de ce cheptel.

Pour améliorer le suivi sanitaire, l'État devra développer les axes d'intervention ci-après :

À court terme

- Définir les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé en matière de santé animale. L'exercice de la médecine vétérinaire doit être progressivement rétrocédé au secteur privé. L'État doit alors recentrer son action sur les rôles de surveillance épidémiologique, de contrôle et de recueil de données statistiques.
- Finaliser le cadre juridique et réglementaire de l'exercice du mandat sanitaire, de la pharmacie vétérinaire et appuyer l'installation des vétérinaires privés.

A moyen terme

- Entreprendre La lutte contre la fraude et l'importation illégale de produits vétérinaires et le renforcement des services d'encadrement et d'appui aux activités de santé animale par une amélioration des infrastructures, des équipements et du matériel d'intervention des services vétérinaires, du laboratoire national d'élevage et des laboratoires régionaux. Tous les services devront disposer d'un personnel spécialisé pour le diagnostic et le dépistage des maladies.

À long terme

- Désengager effectivement l'État de certaines activités de santé animale et le recentrage de son rôle sur la surveillance des maladies, le contrôle de l'application de la réglementation, le recueil des données statistiques et l'identification des priorités en matière de santé animale.
- Poursuivre la formation initiale des vétérinaires.

6.4.2. L'amélioration du suivi sanitaire des élevages intensifs de production de viande, de lait et d'œufs

Les axes d'intervention devront permettre :

À court et moyen termes :

- D'améliorer le suivi sanitaire et spécialiser des vétérinaires du public et du privé dans les pathologies relatives aux différentes filières de production intensive.

À long terme :

- D'assurer une meilleure maîtrise de la situation sanitaire des élevages intensifs.

6.4.3. Le renforcement de la lutte contre les maladies dans les élevages extensifs

Ces élevages sont prédisposés à contracter les maladies à cause du système de production, caractérisé par la mobilité des animaux à la recherche de pâturages et d'eau. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer les mesures de lutte par les axes d'intervention ci-après :

À court terme

- Renforcer la surveillance épidémiologique par le démarrage effectif des activités du réseau de surveillance épidémiologique des maladies animales et de la faune (RESUREP), ainsi que les mesures de contrôle aux frontières et de prophylaxie sanitaire à l'intérieur du pays. Pour le contrôle aux frontières, il est prévu la construction de postes avec des parcs de quarantaine au niveau des points d'entrée et de sortie des animaux.

À moyen terme, :

- Accroître les taux de couverture vaccinale contre les principales maladies infectieuses des bovins (PPCB notamment), des petits ruminants (PPR, pasteurellose) et de la volaille (maladie de Newcastle, choléra) ;
- Renforcer la lutte contre les maladies parasitaires des bovins, des petits ruminants, des porcins et de la volaille ;
- Améliorer l'habitat et l'hygiène dans le petit élevage (porc – volaille) ;
- Renforcer la lutte contre les trypanosomoses animales par l'élaboration de programmes avec la participation des éleveurs.

À long terme,

- Créer des zones indemnes de maladies :
 - zones indemnes de PPCB, de Fièvre aphteuse ou de maladie de Newcastle,
 - zones indemnes de glossines.

6.4.4. Le renforcement de la lutte contre les maladies dans les élevages intensifs

Les axes d'intervention sont :

à court et moyen termes :

- L'élaboration de protocoles sanitaires de prévention des maladies dans les élevages intensifs ;
- Le dépistage régulier de la brucellose et de la tuberculose dans les élevages laitiers intensifs ;
- La prévention et traitement des mammites des vaches laitières.

à long terme, :

- L'assainissement des élevages laitiers modernes (éradication de la brucellose et de la tuberculose)
- L'éradication de la maladie de Newcastle et du choléra aviaire des élevages modernes de poules pondeuses ou de poulets de chair.

6.4.5. L'amélioration du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale

Pour livrer aux consommateurs des produits dont les qualités sanitaires peuvent être certifiées, les axes d'intervention ci-après sont retenus :

- Renforcer les effectifs et les capacités des agents chargés de l'inspection par la formation et notamment la spécialisation et les doter des outils juridiques nécessaires (serment et carte professionnelle) ;
- Créer une structure de contrôle de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale afin de mieux garantir leur salubrité et leur adéquation par rapport aux normes internationales.
- Réhabiliter les infrastructures et les équipements des abattoirs frigorifiques de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;
- Construire à long terme un nouvel abattoir frigorifique à Bobo-Dioulasso et de nouveaux abattoirs et aires d'abattage dans les provinces et les départements ;
- Instaurer l'inspection sanitaire des poissons, des produits de mer, des produits de charcuterie et des conserves ;
- Améliorer les conditions hygiéniques de traitement du lait et de fabrication des produits laitiers dans les mini-laiteries.

6.5. Améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés domestiques et extérieurs

L'évolution des abattages et des exportations de bétail sur pied depuis 1993 est riche d'enseignements sur la dynamique du secteur. Du fait de la baisse des restitutions européennes, de l'instauration de montants compensatoires en Côte d'Ivoire et, enfin, de la dévaluation du FCFA, les prix à l'exportation du bétail sur pied, principalement vers la Côte d'Ivoire et le Ghana, ont augmenté de 145 % entre 1993 et 1995. Ils ont entraîné d'une part une baisse des abattages locaux. Par la suite, les prix ont décliné en 1996 et 1997, laissant toutefois une amélioration des prix relatifs du bétail par rapport au niveau des prix du PIB supérieur à 40 %. Malgré cette situation favorable, les exportations de bétail sur pied ont régulièrement régressé depuis 1995, ce qui semble indiquer quelques limites de la capacité de réponse de l'élevage burkinabé à la demande soutenue des côtiers.

6.5.1. Le marché intérieur

6.5.1.1. Professionnalisation des commerçants et opérateurs du bétail et de la viande

Dans le cadre du processus déjà amorcé d'organiser les éleveurs en groupements ou en coopératives, et associations fédératives au niveau national, régional et provincial, il sera possible d'amener les éleveurs traditionnels à des changements de comportement visant à améliorer la productivité de leurs troupeaux et à déstocker davantage.

Le même élan se rencontre au niveau des autres acteurs où se forment des associations et des unions de commerçants et d'exportateurs de bétail, de viande et de volaille. Ce sont en fait les mêmes commerçants et exportateurs qui animent également les marchés locaux.

Ces organisations devront être le moteur de toute politique de commercialisation du bétail pour la sauvegarde des intérêts de leurs membres.

A cet effet, les axes d'intervention porteront sur :

- L'appui aux professionnels par la mise en place d'outils d'études et de suivi et d'analyse des comptes d'exploitation des différentes filières d'élevage en vue d'appréhender leur rentabilité et leur compétitivité.
- La promotion de l'épargne au niveau des professionnels pour des fins de sécurité
- l'accès à des formes de garantie nouvelles.

La pléthore d'intervenants sur les marchés dénote un manque d'organisation qui ne facilite pas les transactions et contribue à perturber le fonctionnement normal de l'offre et de la demande dans lequel le rôle des intermédiaires est reconnu très important. Les axes d'intervention, à cet effet, doivent porter sur :

- La restructuration de la filière en vue d'une meilleure organisation qui ne devrait pas se limiter à un simple acte législatif ou réglementaire sans une participation réelle des opérateurs. Il faut une réglementation reconnaissant clairement les diverses catégories d'activités et de professions nécessaires à l'efficacité des filières ainsi que leurs employés.
- la participation active des associations de producteurs dans le financement, la gestion et l'exploitation des marchés à bétail qui conduira à la limitation des intermédiaires

6.5.1.2. Réhabilitation, organisation et gestion des marchés à bétail

Les marchés à bétail sont des infrastructures qui créent les conditions favorables à l'exploitation du troupeau (opérations d'achat et de vente). Cependant, dans beaucoup de zones encore, ces infrastructures sont inexistantes ou dans le cas où elles existent, leur fonctionnalité a besoin d'être améliorée.

A ce niveau, les axes d'intervention proposés portent sur :

- la construction et/ou la réhabilitation des marchés à bétail qui est une priorité permettant de:
 - rationaliser les échanges en drainant vers des lieux maîtrisés la production des éleveurs ;
 - valoriser la production commercialisée;
 - faciliter la collecte des troupeaux de commerce ;
 - faciliter l'embarquement ou le débarquement des animaux ;
 - collecter des statistiques fiables sur le nombre d'animaux présentés ;
 - améliorer le dispositif du système de l'épidémio-surveillance ;
 - renforcer le contrôle sanitaire des troupeaux ;
 - améliorer le cadre et l'outil de travail des professionnels..
- la prise en charge de la gestion et de l'exploitation de ces infrastructures par les organisations professionnelles
- La participation effective de ces organisations au financement et à la gestion des marchés à bétail afin d'assurer la pérennisation des infrastructures et des équipements.

6.5.1.3. Amélioration du transport des animaux et des produits animaux

Le transport des animaux et des produits animaux vers les marchés de bétail ou aux centres de consommation (abattoirs) est dominé dans le circuit intérieur par le convoyage à pied d'un bout à l'autre de la chaîne. On note cependant, depuis ces dernières années, une tendance à l'utilisation de véhicules de types divers (motocyclettes à deux roues, pick-up bâchés, camions 10 tonnes ou camions remorques de 20 à 30 tonnes) pour le transport des volailles et des petits ruminants. Cette pratique (pour ce qui est des camions) est rarement utilisée pour le transport des bovins, sauf dans l'exportation et quelquefois vers Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Le convoyage à pied du bétail (bovins et petits ruminants) se fait le long des pistes de commercialisation qui longent le plus souvent les axes routiers bitumés ou en terre, avec tous les risques d'accidents. Les pistes de commercialisation se confondent très souvent aux routes et à l'emprise de celles-ci. Les axes d'intervention retenus, à ce niveau, portent sur :

- L'aménagement de l'emprise des routes et pistes existantes en dégagant de part et d'autre de la route ou de la piste, une bande balisée sur un intervalle de 200 à 250 mètres.
- L'appui aux privés (commerçants de bétail, syndicat des transporteurs et autres) pour investir dans les moyens de transport au niveau routier par l'acquisition de camions bétailières pour améliorer les conditions de transport du bétail.

Quant au transport des produits animaux, les conditions qui entourent celui des viandes vers les différents marchés locaux sont loin d'être hygiéniques. Elles annulent ainsi tous les efforts pour mettre en place des unités d'abattage et de distribution des viandes répondant à des normes sanitaires acceptables. Les axes d'intervention retenus, à ce niveau portent sur :

- L'application effective des termes du Code Zoosanitaire et l'amélioration des moyens de transport utilisés constituent des urgences.
- L'appui aux collecteurs pour qu'ils soient équipés de mobylettes, chariots, gourdes de 30 à 50 litres

6.5.1.4. Réhabilitation des infrastructures d'abattage des animaux de Boucherie et de distribution de la viande

Il existe des abattoirs frigorifiques à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dont les capacités de traitement avaient pris en compte les besoins de la consommation des villes et de l'exportation. Mais, compte tenu de la mauvaise gestion et de la vétusté des équipements, ces établissements ne répondent plus aux critères exigés par les normes internationales d'hygiène et de salubrité tant au niveau national qu'au niveau de l'exportation. Les abattoirs des autres centres urbains sont pour la plupart encore plus vétustes et ils manquent totalement d'équipements ; ils datent souvent de l'époque coloniale.

Les axes d'intervention retenus, à ce niveau portent sur :

- La mise en œuvre des conclusions de l'étude réalisée pour un plan directeur national de réhabilitation et/ou de construction des abattoirs et installations de distribution de la viande dans les localités urbaines du Burkina Faso.
- Appui de l'Etat aux autorités locales, dans le cadre de la décentralisation, dans leurs projets de construction d'infrastructures d'abattage.
- Amélioration des conditions de conservation des invendus au niveau des marchés de viande. Les abattoirs devant être construits en dehors des agglomérations, il est indiqué

de prendre en compte la construction de chambres froides à capacité modulable à proximité des installations de marché de viande.

6.5.1.5. Amélioration des techniques de traitement, de transformation et de conditionnement du lait et des produits laitiers : établissements industriels et mini-laiteries

L'amélioration des productions animales doit être accompagnée par l'amélioration des techniques de traitement, de transformation et de conditionnement de mise en marché des produits tel le lait.

Un programme avait été initié dans le cadre du Programme Sectoriel d'Appui à l'Elevage pour analyser la filière lait au Burkina Faso en vue d'amorcer à l'échelon national, une politique de production, de valorisation et de commercialisation des produits laitiers. Ceci a conduit à des initiatives laitières naissantes en milieu éleveur et à la vulgarisation de l'insémination artificielle au niveau des nouveaux producteurs. Les axes d'intervention retenus, à ce niveau portent sur :

- La poursuite du programme qui a donné des satisfactions tant au niveau de l'émergence de nouveaux producteurs ouverts aux progrès techniques (amélioration génétique) qu'au niveau des techniques d'alimentation (acquisition de botteleuses, fauche et conservation du foin, et formule alimentaire) et de transformation.

Avec ce programme et d'autres projets (PNUD/FAO, PSAN, etc.) et initiatives privées, il a été mis en place trente (30) mini-laiteries de taille modeste (100 à 250 litres/jour en moyenne) et deux laiteries de plus grande taille (Faso Kossam 1000 litres/jour) et la Laiterie de Cissin (600 litres/jour).

Les produits offerts par ces unités sont le lait pasteurisé, le yoghourt, le lait fermenté, le beurre, la crème et rarement le savon.

Au regard des contraintes que toutes les laiteries rencontrent (à des degrés divers), La stratégie devrait porter sur :

- L'accroissement la collecte en améliorant l'alimentation, en augmentant les rayons de collecte;
- La diversification des produits en s'orientant vers la fromagerie ;
- La modernisation de certaines étapes de la transformation (pasteurisation, conditionnement).

Ces directions n'intéresseront que les laiteries reconnues «viabiles» suite à un récent audit commandé par le PNPDL et de nouvelles unités, qui seront installées dans des zones favorables (grandes agglomérations, pôles hydro-agricoles).

6.5.1.6. Valorisation des sous-produits de l'élevage.

La valorisation des sous-produits d'élevage doit être entièrement entre les mains des privés. Des contacts pourront être passés entre eux et les unités d'abattage (sous-produits d'abattoir, sang, onglons, cornes, etc.) ou avec les bouchers pour la collecte des cuirs et peaux. Il existe déjà une société de cuirs et peaux et beaucoup de privés dans le circuit de commercialisation de ces sous-produits, particulièrement vers l'exportation.

L'artisanat des cuirs et peaux est très développé. Il souffre cependant de nombreuses insuffisances identifiées dans l'étude réalisée en février 1996 sur «la filière des cuirs et peaux du Burkina Faso et des améliorations souhaitables par la Compagnie JVL au profit du PSAE». Les axes d'intervention retenus, à ce niveau, portent sur

- La mise en œuvre des recommandations faites dans le sens de l'organisation, la formation et l'équipement des artisans, fort pertinentes.

6.5.1.7. Amélioration du système d'information

L'insuffisance de moyens performants n'a pas permis la mise en place de systèmes de collecte, de traitement et de diffusion des informations statistiques au niveau de toutes les filières. Cette situation a fortement handicapé la formulation de diagnostics pertinents sur l'évolution réelle de la production animale et de la commercialisation des produits animaux et sur les problèmes qu'elle pose. Les axes d'intervention retenus, à ce niveau, portent sur :

- la mise en place d'un système performant de collecte, de traitement et de diffusion des informations statistiques portant sur le suivi correct des troupeaux de commerce et celui des marchés.

6.5.1.8. Amélioration de l'accès au crédit

Le financement des activités de commercialisation bénéficie très peu de crédit de la part des établissements financiers ; le secteur bétail-viande étant considéré généralement comme à haut risque. La stratégie doit porter sur :

- L'appui de l'Etat pour l'installation des structures privées de crédit (COOPEC ou autres) ;
- La mise en place d'un système de crédit adapté à tous les stades de la filière.

6.5.2. Les marchés extérieurs

La situation géographique du Burkina Faso lui confère un avantage particulier en matière de commercialisation de bétail sur pied. Cette situation lui garantit un plus en matière d'approvisionnement régulier en animaux de commerce pour la consommation locale et l'exportation.

Si en matière de production laitière, le pays n'est pas autosuffisant et importe des volumes importants de l'extérieur (Europe en particulier), il est par contre un exportateur traditionnel de bétail et de viande en direction des pays côtiers comme la Côte d'Ivoire, le Ghana et dans une moindre mesure le Togo, le Bénin et autrefois le Nigeria. La volaille traditionnelle occupe également une très grande place dans les échanges avec la Côte d'Ivoire tandis qu'un faible courant d'exportations de porcs se fait sur le Niger.

Actuellement, les exportations sont dominées par la sortie de bétail vif, la viande ne représentant qu'une très faible partie correspondant à la consommation de quelques familles à l'extérieur du pays.

En outre, depuis toujours, les exportations se sont déroulées sous des formes informelles. L'objectif actuel est de les rendre formelles ; ce qui nécessitera certainement beaucoup de mesures à prendre sans créer des contraintes nouvelles découlant de réglementations trop rigides.

Les différentes contraintes justifient la mise en place d'un programme d'appui au développement des exportations de bétail. Les principaux axes d'intervention du programme sont les suivants :

- Mise en place de normes de qualité, d'un label de qualité et de structures de contrôle de qualité, gérées par les professionnels ;
- Renforcement des organisations professionnelles, permettant une organisation de la profession par les opérateurs eux-mêmes ;
- Appui à la réalisation d'études de marché et à la prospection sur les marchés d'exportations ;

6.5.2.1. Professionnalisation des exportateurs

La profession de commerçant exportateur de bétail, à prime abord, ne semble requérir aucune particularité pour l'exercer. Cependant, au regard du nombre impressionnant d'acteurs qui abandonnent l'activité, suite à des faillites financières, on peut se poser des questions. Tout le travail reste informel sur l'ensemble de la chaîne depuis l'acquisition des animaux sur les marchés burkinabé jusqu'à la vente sur les marchés terminaux. Les axes d'intervention retenus, à ce niveau, portent sur :

- La simplification des procédures pour accéder au statut de commerçant exportateur afin de sortir beaucoup d'acteurs de la «clandestinité»,
- L'organisation, la sensibilisation et la formation des acteurs aux conditions de l'exercice du métier et notamment aux procédures d'exportation

6.5.2.2. Amélioration des conditions de transport du bétail et de la viande

Les exportations d'animaux se font en camions, en train et à pied. Le mode de transport à pied, cependant, au regard des réglementations contraignantes dans les pays importateurs, s'arrête le plus souvent à la frontière. Son incidence a d'ailleurs tendance à diminuer à cause des nombreuses entraves physiques, de l'insécurité grandissante et des délais assez longs d'acheminement.

Les camions, à cause de la rapidité d'acheminement qu'ils offrent, sont de plus en plus sollicités même si les coûts sont supérieurs à ceux pratiqués par le train. Ce dernier mode de transport détient «l'exclusivité» du transport de la volaille.

Cependant, les camions comme les wagons sont totalement inadaptés à ce type de transport.

Les axes d'intervention retenus, à ce niveau, portent sur :

- L'appui de l'Etat, par l'allégement des conditions d'acquisition, devrait permettre aux opérateurs de disposer de moyens appropriés (bétaillères, wagons aérés, camions et wagons de froid).

6.5.2.3. Amélioration des circuits de commercialisation

Avec la dévaluation du FCFA intervenue en 1994 et la réduction, voire la suppression des subventions accordées par l'Union Européenne aux viandes bovines et autres à l'exportation, les circuits commerciaux, notamment celui du bétail vif, connaissent une certaine reprise. Malheureusement, de nombreuses entraves aux échanges subsistent malgré les initiatives nationales et régionales.

L'entrée en vigueur du TEC à compter du 1^{er} janvier 2000 dans les Etats de l'UEMOA et les programmes conduits par le FERAP/CILSS sont néanmoins prometteurs.

Il reste cependant, qu'au niveau national, une prise de conscience doit se faire afin de favoriser l'engagement des responsables politiques, le secteur privé, et les opérateurs de la filière bétail-viande, car dans le domaine des échanges commerciaux, beaucoup de départements ministériels sont concernés : Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Ministère de l'Agriculture, Ministère des Ressources Animales, Ministère des Transports et du Tourisme, Ministère des Affaires Etrangères et Ministère de la Communication.

Compte tenu du nombre important des intervenants, la stratégie retenue doit permettre :

- La mise en place d'une structure de coordination des activités liées à la commercialisation des produits d'élevage. Le Cadre National de Concertation (CNC) doit donc être dynamisé et aura à étudier le problème des taxes officielles et non officielles (taxes sauvages) pour réduire les charges financières exceptionnelles qu'elles imposent aux opérateurs de la filière bétail-viande. La réduction des postes de contrôle le long des routes permettrait de diminuer ces charges, mais surtout les risques de perte par mortalité des animaux qui sont souvent exposés au soleil et à la chaleur pendant des périodes d'attente plus ou moins longues au gré des forces de l'ordre.
- l'identification des voies et moyens pour adoucir les conditions d'obtention de l'autorisation pour exporter du bétail (mise en place d'un guichet unique où tout opérateur pourra obtenir l'ensemble des documents nécessaires pour l'exportation).

6.5.2.4. Faciliter le rapatriement des produits de vente du bétail

Les commerçants de bétail burkinabé éprouvent beaucoup de difficultés pour rapatrier les produits de leurs ventes sur les marchés extérieurs. Ils le font souvent avec tous les risques (pertes, vols, agressions, etc.) ou parfois en achetant sur place des marchandises susceptibles d'être vite écoulées au pays. Cette dernière alternative est la plus fréquente au Ghana à cause de la différence de monnaie (cédi et FCFA).

A l'intérieur du pays les axes d'intervention retenus portent sur :

- la facilitation de l'accès au crédit pour permettre le paiement des transactions au comptant auprès des producteurs, bien que les opérations payables à terme soient les plus courantes dans les circuits commerciaux.
- L'assainissement de la filière permettant l'émergence de véritables professionnels du secteur bétail-viande possédant de sérieuses garanties financières.

Au niveau des marchés extérieurs, il existe déjà des banques commerciales (Ecobank et Western Union) qui font des opérations de transfert de fonds d'un pays à un autre dans la sous-région

CEDEAO. Cependant, les commerçants de bétail continuent de préférer le circuit informel par crainte d'être frappés par le fisc à l'intérieur du Burkina Faso. Pour beaucoup, les délais de transfert sont jugés longs au regard de leur surface financière limitée. Les axes d'intervention retenus, à ce niveau, portent sur :

- la mise en œuvre d'actions concertées entre les différents départements concernés qui permettront de résoudre les difficultés. Les services de l'ONAC, du Ministère des Affaires Etrangères (Conseillers Economiques des Ambassades) et de la Chambre de commerce sont interpellés pour développer un système de collecte et de diffusion des informations, centraliser ces informations et amener les opérateurs à s'insérer progressivement dans le circuit bancaire.

6.6.Appuyer l'organisation des éleveurs

L'activité d'éleveur est essentiellement pratiquée par des exploitants agricoles traditionnels et des éleveurs individuels transhumants. Les organisations de producteurs (groupements villageois, coopératives et unions de coopératives) servent généralement d'aval pour le crédit auprès des organismes de financement et d'interlocuteurs des structures spécialisées dans l'appui technique, les soins de santé animale ou l'approvisionnement en intrants.

On rencontre également quelques organisations paysannes (groupements villageois et unions de groupements villageois) qui participent occasionnellement ou de façon continue à la commercialisation du bétail. Il semble que le souci de réduction des risques financier, commercial et de production est à la base de la participation des organisations paysannes à cette activité. On rencontre aussi des organisations de producteurs qui interviennent dans le marché en achetant des animaux à bas prix qu'ils revendent, après embouche, à des prix intéressants dans les différents marchés.

L'analyse du secteur indique que son développement passe nécessairement entre autres actions, par la mise en place d'organisations de producteurs. Celles-ci peuvent en effet contribuer à :

- une meilleure gestion des pâturages ;
- une maîtrise de l'approvisionnement en intrants vétérinaires et zootechniques ;
- une maîtrise de l'amélioration génétique ;
- un accroissement qualitatif et quantitatif de la production animale ainsi que celle des sous-produits de l'élevage ;
- une meilleure gestion de la commercialisation de leurs produits ;
- une augmentation des chances de transformation et de création de valeur ajoutée.

Les axes d'intervention retenus, à ce niveau, portent sur :

- le renforcement des capacités des différents acteurs du secteur tant au niveau national, régional que local.
- l'amélioration de l'environnement réglementaire et législatif relatif aux organisations et associations dans le secteur de l'élevage.

6.6.1. Appui aux éleveurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion de leur espace

Dans les zones à vocation pastorale aménagée, Les axes d'intervention retenus, à ce niveau , portent sur :

- L'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion. Ces plans de gestion comprendront les actions d'aménagement de l'espace, la mise en place des infrastructures, les mesures de préservation et de restauration des pâturages, l'organisation des éleveurs. Pour les zones à vocation pastorale et les zones de repli, ces plans de gestion découleront de schémas directeurs d'aménagement et de cahiers de charge. L'élaboration de ces documents pourra être confiée à des prestataires privés, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Direction chargée de l'aménagement de l'espace pastoral. Conformément à l'esprit de ces documents, un plan de gestion annuel sera élaboré par les éleveurs organisés en groupements d'intérêt pastoral avec l'appui des structures déconcentrées du MRA.
- Pour les zones de pâture villageoises ou inter-villageoises, il sera élaboré et appliqué des règles de gestion. L'élaboration des règles de gestion et la mise en application de celles-ci seront de la compétence des CVGT à travers leurs Commissions d'Action Spécifique Élevage (CAS Élevage). Les CAS Élevage des CVGT seront assistées par les services techniques pour aider à l'élaboration et à la mise en application des règles de gestion des zones de pâture.
- L'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire et des schémas régionaux et locaux sera une contribution de taille à la résolution de ces problèmes de gestion des terroirs villageois et inter-villageois.

6.6.2. Les appuis aux groupes de femmes en activité dans le domaine de l'élevage

Une bonne organisation du milieu pastoral passe nécessairement par des appuis conséquents à apporter aux groupes de femmes qui constituent en même temps une frange importante de la société et une frange vulnérable.

Les femmes sont impliquées dans le développement de l'élevage à travers :

- (i) la collecte, la transformation et la commercialisation du lait,
- (ii) l'élevage des petits ruminants et de la volaille,
- (iii) l'embouche ovine, l'élevage porcin,
- (iv) l'artisanat, etc.

Plus de 70 organisations féminines impliquées dans le secteur de l'élevage ont été dénombrées dans le cadre de la présente étude.

Au regard des insuffisances constatées dans le fonctionnement des organisations identifiées Les axes d'intervention retenus, à ce niveau , portent sur :

- l'appui aux petites unités de transformation de lait : cette action vise le renforcement des acquis par la mise en place (construction, équipement, formation des femmes à la transformation, etc.) de nouvelles mini-laiteries. Des sites potentiels ont été identifiés, et ils concernent notamment les zones pastorales non encore dotées de mini-laiterie, les grands pôles de développement agricoles tels que Bagré, Sourou, Kompienga, les villes moyennes et autres grandes agglomérations.

- la formation et l'encadrement des femmes pour une conduite performante du troupeau : cette action devra toucher tous les domaines de l'élevage notamment la gestion du troupeau, l'alimentation animale, l'amélioration génétique et la santé animale.

- Le renforcement des capacités organisationnelles et de représentation des femmes par des actions d'alphabétisation, de formation (technique, en gestion coopérative) et d'information des femmes.

- L'émergence d'organisations spécialisées dans les différentes filières de l'élevage (embouche ovine, production et transformation laitière, élevage porcin naisseur-engraisseur, aviculture).

6.6.3. Encourager la professionnalisation dans le domaine de l'élevage

Une des contraintes majeures au développement de l'élevage mise en évidence lors du diagnostic est la faiblesse de l'organisation du secteur : faiblesse liée aussi bien au manque de capacités qu'à l'inadaptation des textes existants.

En vue d'accroître les capacités organisationnelles et de représentation des éleveurs au sein des structures faîtières, les axes d'intervention retenus portent sur :

- L'émergence d'organisations d'éleveurs ayant des intérêts communs .
- L'organisation par filière sera donc encouragée (groupements de producteurs de lait, groupements d'emboucheurs, etc.), de même que les groupements d'intérêt pastoral pour les éleveurs installés dans les zones pastorales.
- La formation des organisations d'éleveurs (alphabétisation, formation technique, formation en gestion coopérative), pour améliorer leur efficacité et leur capacité de négociation.
- L'élargissement des programmes de l'ENESA pour prendre en compte la formation en entrepreneuriat d'élevage. Ce type de formation s'adressera à des jeunes destinés à être installés (nouveaux acteurs en élevage) avec ou sans l'appui de l'État. La formation en entrepreneuriat d'élevage pourra aussi être assurée par des prestataires privés à partir de centres spécialisés.
- Une collaboration plus étroite avec la Direction de la Promotion Coopérative et de la Législation Rurale (DPCLR) du Ministère de l'Agriculture sera entretenue pour une information et une formation adéquates des éleveurs en matière d'organisation , d'administration et de gestion de leurs groupements et sociétés coopératives.

6.7. Adapter les fonctions d'appui

Il s'agira, pour cet axe, de prendre en charge toutes les évolutions en cours dans le paysage économique et institutionnel afin de parvenir à une véritable adéquation entre les besoins réels des différents acteurs et le rôle que l'État doit désormais jouer à ce niveau. Ce faisant, on apporterait une réponse directe à l'amélioration des capacités dans le monde rural.

Pour y parvenir, les axes d'intervention devraient porter sur :

- un renforcement des capacités de conception et de suivi des stratégies et des interventions ;
- le désengagement progressif de l'État des secteurs productifs, le transfert de fonctions au secteur privé et la privatisation d'un certain nombre de sociétés et d'établissements.

Une nouvelle organisation des services qui vise à accroître leur efficacité et à responsabiliser le niveau local dans la conception et la conduite des politiques nécessite les interventions suivantes :

- la déconcentration, à travers la mise en place et la structuration de services régionaux efficaces;
- la répartition opérationnelle des tâches entre les services centraux et les échelons déconcentrés ;
- la responsabilisation du niveau local par la création de cadres de concertation régionaux, espaces de dialogue ;
- la décentralisation par un transfert progressif de la gestion et de certaines décisions à l'échelon local ;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place des outils de gestion nécessaires et l'instauration d'une véritable programmation de l'évolution du personnel.

Une conception des interventions dans un cadre coordonné et concerté devra conduire à optimiser l'allocation et l'utilisation des ressources. Elle devra également concourir à une capitalisation des expériences, à une implication accrue des bénéficiaires et à un transfert effectif, en leur faveur, des acquis des opérations menées.

Pour atteindre ces objectifs, Les axes d'intervention retenus, à ce niveau , portent sur :

- la régionalisation des interventions et leur ancrage institutionnel à ce niveau ;
- la mise en cohérence des projets au niveau régional et national en privilégiant l'approche programme ;
- l'harmonisation des activités entre les différentes structures ;
- l'amélioration de la connaissance des intervenants dans le secteur, notamment des ONG et les associations ;
- la redynamisation ou la mise en place rapide des cadres de concertation à tous les niveaux.

LES PROGRAMMES PRIORITAIRES

La stratégie et les axes d'intervention développés, ne sont ni complets, ni fermés. Il reste un nombre d'options ouvertes ou à approfondir tout au long de l'exercice. Cependant, la stratégie permet déjà de proposer des aspects opérationnels et de mise en œuvre qui sont contenus dans cette partie du document intitulé "Programmes Prioritaires"

Les programmes ont pour ambition d'être un cadre qui vise entre autres à mobiliser les divers intervenants, notamment les éleveurs, les opérateurs économiques, les structures étatiques, et les partenaires au développement autour d'un certain nombre d'idées forces qui sont regroupées sous la forme de dix (10) programmes prioritaires complémentaires entre eux.

Il s'agira surtout de permettre aux différents intervenants d'identifier, de préparer, et de mettre en œuvre des projets et des actions coordonnées afin d'éviter la dispersion des efforts qui serait à la base du peu d'impact des projets précédemment mis en œuvre au Burkina Faso.

Dans cette perspective, il est aussi essentiel de rappeler le rôle déterminant que l'Etat envisage de jouer en manifestant d'une part, une volonté politique forte pour impulser un véritable développement du secteur de l'élevage, et d'autre part, en consentant des moyens appréciables en faveur du secteur dans le cadre de son programme d'investissement national pour les cinq prochaines années, c'est à dire entre 2000 et 2004.

Aussi le premier volet de cette partie du document rappelle-t-il de manière succincte les prévisions des investissements publics et privés ainsi que l'enveloppe globale admissible en faveur du secteur de l'élevage pour la période 2000 à 2004 que le gouvernement a prévu dans le Programme d'Investissement Public (P.I.P).

Il reste à espérer avec le terme de l'an 2010 fixé pour la première phase du présent plan d'action que la dynamique de financement soit renforcée au cours des années 2005 à 2010. Cette dynamique ne devra pas être la seule « chose » de l'Etat, mais la conjugaison des efforts de tous, notamment du privé.

Des programmes et projets pouvant avoir un impact sur l'élevage sont également passés en revue afin de permettre de déterminer un ensemble d'actions prioritaires susceptibles de renforcer les actions en cours

7. RAPPEL DES PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES POUR LA PERIODE 2000 A 2004

Au regard des objectifs macro-économiques de développement à moyen terme et des politiques macro-économiques de mise en œuvre d'une part, et des performances réalisées au cours de la période 1994-1998 d'autre part, il a été retenu comme base de prévision pour les cinq prochaines années (2000 – 2004), une croissance réelle du PIB par habitant de 4,6% en moyenne par an ; soit, compte tenu du taux moyen de croissance démographique de 2,4% par an, une croissance du PIB en termes réels de 7% par an.

Sur la base des réalisations passées, les hypothèses suivantes ont été retenues en matière de projections des investissements pour la période 2000 – 2004 :

- (i) les investissements du secteur privé progresseraient de 11,3% entre 1999 et 2000 puis de 9,3% en moyenne au cours de la période 2000-2004 ;
- (ii) le taux d'investissement moyen du secteur public (FBCF publique /PIB) serait stabilisé à hauteur de 12% du PIB sur 1999-2000, puis à 11,2% en moyenne au cours de la période 2001-2002, pour se stabiliser à 10,6% à partir de 2003 compte tenu du rôle de relais dévolu au secteur privé dans la politique de développement du pays ;
- (iii) le taux d'investissement moyen sur la période serait alors de l'ordre de 25,6%, soit un ICOR (Incremental Capital Output Ratio) de l'ordre de 4 ; il est calculé comme étant la valeur du rapport (investissements totaux/ variation du PIB) ;
- (iv) compte tenu des contraintes de financement, la part du financement du budget de l'Etat sera plafonnée à 2,7% du PIB.

Le tableau n°1 ci-dessous indique les résultats des prévisions d'investissements publics et privés en termes réels (FCFA de 1998) sur la période 1999-2004 sur la base des hypothèses ci-dessus définies.

Tableau n°1 : Prévisions des investissements publics et privés de 2000 à 2004
(montants en milliards FCFA 1998)

Désignation	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Taux moyen 2000 – 2004
FBCF privée montant	210,7	234,5	262,7	293,8	313,3	335,2	9,3%
en % PIB	13,1	13,7	14,3	14,9	14,9	14,9	14,5
FBCF publique montant	193,0	208,5	206,4	222,9	222,9	238,5	3,4%
en % PIB	12,0	12,1	11,2	11,3	10,6	10,6	11,2
FBCF totale montant	403,8	443,0	469,1	501,1	536,2	573,7	6,7%
en % PIB	25,1	25,8	25,5	25,5	25,5	25,5	25,6
PIB montant	1608,6	1716,4	1836,5	1965,1	2102,6	2249,8	7%

Source : Direction générale de l'économie et de la planification, février 2000

8. DETERMINATION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le cadrage macro économique effectué à l'occasion de cette étude comporte des indications très importantes qu'il convient d'intégrer à toute stratégie de financement du secteur.

Au cours de la période 2000-2004, l'objectif de croissance retenu est de 7%. Les dépenses d'investissements publiques devront se stabiliser à 13,8% du PIB. Sur la base de ces éléments, la FBCF totale, équivalent en moyenne à 43,8% de FBCF publique, devrait évoluer à un taux moyen de 6,7% par an contre 7% pour le PIP. Le financement sur prêts sera ramené de 55,8% en 1999 à 45% de l'ensemble des financements extérieurs du PIP. Le financement de l'Etat se stabilisera autour de 20% du PIP total. Le tableau ci-après donne l'évolution de l'ensemble des dépenses publiques de développement au cours de la période retenue.

Tableau n°2 : Prévisions des dépenses d'investissements publics de 2000 à 2004
(montants en milliards FCFA 1998)

Désignation		1999	2000	2001	2002	2003	2004	Taux moyen 2000 – 2004
FBCF privée	montant	210,7	234,5	262,7	293,8	313,3	335,2	9,3%
	en % PIB	13,1	13,7	14,3	14,9	14,9	14,9	14,5
FBCF publique	montant	193,0	208,5	206,4	222,9	222,9	238,5	3,4%
	en % PIB	12,0	12,1	11,2	11,3	10,6	10,6	11,2
FBCF totale	montant	403,8	443,0	469,1	501,1	536,2	573,7	6,7%
	en % PIB	25,1	25,8	25,5	25,5	25,5	25,5	25,6
PIB	montant	1608,6	1716,4	1836,5	1965,1	2102,6	2249,8	7%
PIP	montant	213,9	236,9	253,4	271,2	290,2	310,5	7%
PIB								
PIP								
Financement ETAT		43,43	46,91	50,66	54,71	58,5	62,6	7,5%
Financement extérieur		170,47	189,99	202,74	216,49	231,7	247,9	6,9%
Prêts		95,08	85,50	91,23	97,42	104,27	111,56	
Subventions		75,39	104,49	111,51	119,07	127,43	136,34	

Source : Direction générale de l'économie et de la planification, février 2000

9. DETERMINATION DE LA CAPACITE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LE SECTEUR DE L'ELEVAGE

La part des investissements publics du secteur de l'élevage dans les investissements totaux, appréciés à travers les dépenses d'investissements publics inscrites au Programme d'investissements publics (PIP) a été de l'ordre de 0,6% sur 1991-93 et 1% sur 1994-98, avec une valeur record en 1995 de 1,3% (cf. tableau n°1).

Compte tenu de l'importance des besoins d'investissements futurs pour consolider les nouvelles actions entreprises dans le secteur en vue de renforcer son efficacité et d'accroître sa contribution à la croissance économique, il a été retenu les hypothèses de projections suivantes :

- l'Etat continuera de jouer son rôle de régulateur et d'appui – conseil aux producteurs ;
- la part des investissements publics dans le secteur de l'Elevage sera portée de 0,7% du PIP total en 1999 à 1% sur 2000 – 2001, puis plafonnée à 1,5% sur 2002 – 2004.

Dans ces conditions, l'enveloppe admissible des investissements cumulés du secteur de l'Elevage sur la période 2000 – 2004 atteindrait 17,076 milliards F CFA constants depuis 1998 (soit 3,415 milliards de FCFA en moyenne et par an), comme le montre le tableau ci-après :

Tableau n° 3 : Prévisions des investissements publics dans le secteur de l'Elevage de 2000 à 2004 (montant en milliards FCFA de 1998)

Désignation	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total 2000 – 2004
PIB	1608,6	1716,4	1836,5	1965,1	2102,6	2249,8	9870,4
PIP Total	213,9	236,9	253,4	271,2	290,2	310,5	1362,2
PIP élevage	1,549	2,369	2,534	4,068	4,353	4,658	17,982

Source : Direction générale de l'économie et de la planification, février 2000

Ces projections semblent pessimistes mais en réalité, elles s'appuient sur l'observation du comportement du secteur dans le passé. Cela implique donc que des actions vigoureuses, volontaristes soient menées au niveau de l'ensemble des acteurs pour inverser cette tendance de la faiblesse des investissements dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'action conçu et mis en œuvre avec la participation active de l'ensemble des intervenants dans le secteur de l'élevage.

Les programmes et projets prioritaires nouveaux qui contribueront à lever les contraintes majeures identifiées au cours de ce processus d'élaboration du plan d'action doivent nécessairement tenir compte des programmes et projets en cours afin de les compléter de manière harmonieuse. Ils doivent, en outre, s'inspirer et capitaliser les expériences nombreuses des interventions antérieures.

Il apparaît par conséquent opportun de rappeler brièvement les programmes et projets en cours d'exécution pouvant avoir un impact sur le développement de l'élevage au Burkina Faso.

10. RAPPEL DES PROGRAMMES ET PROJETS POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR L'ELEVAGE

Le Ministère des Ressources Animales (MRA) a sous sa tutelle les projets suivants :

- Projet de développement de l'élevage dans le Gourma (880 millions de Frs CFA) ;
- Parc III "renforcement des services vétérinaires" (148,5 millions de Frs CFA) ;
- Projet de Centre d'insémination artificielle (programmé dans le PIP de 1999 pour 74,29 millions de francs CFA) ;
- Programme panafricain de contrôle des épizooties (550 millions de Frs CFA) ;
- Projet de Mise en Valeur de la Vallée de la Nuhao (1,8 milliards de Frs CFA).

Le secteur de l'élevage au Burkina Faso étant difficilement dissociable de l'agriculture, plusieurs actions de développement touchant l'élevage se trouvent sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Il en est ainsi des projets et programmes de développement du monde rural tels que les projets intégrés de développement.

D'autres projets et programmes (hydraulique villageoise, hydro-agricoles, gestion de l'environnement et des programmes et fonds d'appui à la petite entreprise) sont le plus souvent sous la tutelle du Ministère de l'environnement et de l'eau, du Ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat, du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (**Voir la liste des projets en annexe**).

Il a été ainsi programmé au titre des projets inscrits, un montant de 40,34 milliards Fcfa en moyenne par an représentant 18,67% du PIP qui comporte d'ailleurs un volume important de dépenses de fonctionnement des services et plusieurs de ces projets auront certainement des impacts (directs et indirects) sur l'élevage.

Il convient de rappeler aussi que les investissements programmés au titre du Ministère des Ressources Animales (il s'agit uniquement du financement des projets hors construction et équipement-fonctionnement des services administratifs) se sont élevés à 2,78 milliards Fcfa soit 1,30% du Programme d'investissements publics (PIP).

Ainsi, la volonté du Gouvernement de développer le monde rural apparaît grande au regard des montants du niveau des investissements publics programmés (y compris le matériel et l'équipement administratif et les mesures et actions institutionnelles) qui se sont élevés en moyenne à 216,04 milliards Fcfa entre 1998 et 2000.

Il s'agira de renforcer cette volonté politique nationale de développer l'élevage par la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de programmes et projets, capables de mobiliser les efforts de l'ensemble des intervenants dans le secteur.

11. ELEMENTS DE JUSTIFICATION POUR UN ENSEMBLE DE PROGRAMMES ET PROJETS PRIORITAIRES

Les programmes proposés se justifient quand on sait que, depuis l'indépendance du Burkina Faso en 1960, le secteur de l'élevage a fait l'objet de réaménagement de stratégies et de politiques de développement ; des projets et programmes ont été mis en œuvre avec le soutien des partenaires extérieurs.

Mais en dépit de cette attention, l'élevage burkinabé est resté à l'état de cueillette comme d'ailleurs dans les autres pays du Sahel. Les paramètres de production n'ont guère évolué : la moyenne nationale du poids des bovins ne dépasse pas 110 kg carcasse pour les bovins ; 9 kg pour les ovins ; 8 kg pour les caprins. S'agissant de la production laitière, elle reste également insuffisante alors que les importations ont été multipliées par 6 par rapport à 1961 pour satisfaire la demande urbaine ; le disponible par habitant est compris entre 12 et 20 kg/habitant et par an contre 90 à 100 kg par habitant et par an dans les pays développés. En terme d'utilisation des ressources pastorales, la production actuelle de viande n'est que de 2 kg carcasse par ha et par an, et celle de la production laitière varie entre 3 à 10 l/ha et par an. La vitesse d'épuisement des sols a été estimée entre 3 et 5%/an. Les importations de lait se sont élevées à 9 milliards de francs CFA en 1998, alors que les exportations des produits animaux ont rapporté 15 milliards en 1998. La consommation de viande n'est que de 9,3 kg/hbt/an et celle du lait de 12 à 17 kg EL/hbt/an.

Il s'agira maintenant d'innover dans le cadre de la mise en œuvre des programmes retenus ; Il faudra sortir des sentiers battus, et proposer de nouvelles méthodes d'intervention capables de motiver les acteurs et de leur permettre de faire face à un environnement naturel social et économique en perpétuel changement.

Il faudra ensuite, prendre des mesures volontaristes, notamment dans des domaines souvent sensibles comme :

- le cadre législatif et réglementaire,
- le régime fiscal,
- les aspects financiers,
- l'information et la communication,
- le financement,
- les politiques d'éducation et de formation.

Enfin, il est important de se rappeler que le Plan d'Action de l'élevage est conçu comme étant un outil de consensus et d'action entre les mains des différents intervenants dans le secteur qui auront chacun des stratégies de développement, des objectifs et des moyens qui leur seront propres ; c'est pourquoi il ne paraît pas opportun d'aller dans le détail des projets à ce stade, l'essentiel étant de définir le cadre d'action et les priorités et laisser le processus se poursuivre et s'affiner d'avantage par les acteurs eux-mêmes.

Les programmes prioritaires retenus sont au nombre de neuf (9) qui sont détaillés ci-après :

12. PROGRAMMES PRIORITAIRES

1. PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE TRADITIONNEL ET A LA VALORISATION DES ZONES PASTORALES ;
2. PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AVICULTURE VILLAGEOISE ;
3. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES TRYPANOSOMIASES ANIMALES ;
4. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES EPIZOOTIES ET A LA VEILLE SANITAIRE ;
5. PROGRAMME D'APPUI A LA PRIVATISATION DES PROFESSIONS VETERINAIRE ET DE ZOOTECHNICIEN ;
6. PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ANIMALE ;
7. PROGRAMME D'APPUI A LA PROFESSIONALISATION DE L'ELEVAGE ET DE SOUTIEN AU SECTEUR PRIVE ;
8. PROGRAMME D'APPUI A L'ALIMENTATION ET A L'HYDRAULIQUE PASTORALE ;
9. PROGRAMME D'APPUI A LA FILIERE LAIT ;

1.1 Justifications

L'élevage contribue à la sécurité alimentaire de manière directe (lait, viande, achat de céréales complémentaires avec le revenu tiré de la vente des animaux) et indirecte (utilisation du fumier pour le maintien de la fertilité des sols, force de travail). Mais cette contribution est aléatoire en raison des risques encourus (mortalités, vols ou pertes d'animaux) et de l'utilisation faible ou nulle d'intrants. De plus, cet élevage extensif pèse sur l'environnement (surcharge des parcours) et est source de conflits sociaux (conflits entre transhumants et agriculteurs, entre éleveurs migrants et autochtones).

Les différentes activités économiques reposant sur l'exploitation des ressources naturelles peuvent pourtant être conduites de manière à créer une synergie au bénéfice du bien être des producteurs quels que soient les origines ou les objectifs de production, et au bénéfice de l'intégrité du milieu physique.

Il s'agit, en cela, de mettre à la disposition des producteurs des technologies performantes à faible coût.

1.2 Objectifs

Globaux

Le programme d'appui au développement de l'élevage traditionnel et à la valorisation des zones pastorales vise à :

- **Lever les contraintes d'insécurité foncière de l'élevage en associant tous les acteurs et parties impliquées dans un processus d'aménagement du territoire ;**
- améliorer la contribution de l'élevage traditionnel à l'économie nationale et au bien être des producteurs ;
- lutter contre la pauvreté et contribuer à l'autosuffisance alimentaire.

Spécifiques

- **Préserver, restaurer et exploiter rationnellement les ressources naturelles dans les aires pâturées ;**
- **soutenir l'élevage traditionnel tout en créant les conditions d'émergence de systèmes d'élevage intensifiés, productifs ;**
- **préserver et restaurer la paix sociale entre les différentes communautés d'éleveurs et d'agriculteurs ;**
- **améliorer les dispositifs réglementaires relatifs au foncier et à la gestion des conflits.**

1.3 Actions à mener

A court terme, il s'agira :

- de créer un environnement juridique et réglementaire favorable à l'atteinte des objectifs par l'élaboration d'une loi cadre applicable distinctement selon les réalités des régions agro-climatiques ;
- de redynamiser le Programme de Développement de Animaux Villageois pour intensifier le développement de l'élevage des animaux à cycle court et en particulier l'élevage traditionnel de volaille (cf. Programme 2) ;
- d'encourager le développement de l'embouche bovine et ovine avec la construction de fosses fumières et en soutenant la mise en place de micro-projets en faveur des femmes ;
- de soutenir la sélection des animaux performants pour la production laitière (cf. Programme 8) et de viande ;
- de traduire et diffuser les textes législatifs en langues nationales afin de faciliter leur compréhension par les éleveurs.
- faciliter l'organisation et le suivi de la transhumance ;

A moyen terme, il faudrait :

- valoriser et gérer les zones pastorales avec les acteurs qui participeront également à la mise en place des infrastructures ;
- développer l'hydraulique pastorale (cf. Programme 9) ;
- identifier et aménager des bas-fonds pour servir de zones de repli de saison sèche pour le bétail ;
- aménager des pistes à bétail.

A long terme, il s'agira de :

- conditionner l'utilisation des infrastructures à la possession du certificat de transhumance ;
- mettre en place un système de suivi des ressources pastorales et d'alerte précoce.

1.4 Stratégies

Elles reposent sur la mise en œuvre de la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) et ses décrets d'application.

L'élaboration en cours du Code Pastoral devra permettre d'enrichir le dispositif réglementaire et législatif actuel.

Ici plus qu'ailleurs, la stratégie repose sur une bonne organisation des éleveurs et leur implication plus grande, voire une responsabilisation dans la gestion des ressources pastorales.

De par ses multiples facettes, ce programme intéresse plusieurs départements ministériels (Agriculture, Environnement et Eau, Ressources Animales, Infrastructures...).

1.5 Résultats attendus

- L'élevage traditionnel est sécurisé et sa productivité améliorée ;
- des mécanismes de gestion efficace sont mis en œuvre pour gérer les zones à vocation pastorale ;
- le monde rural est sensibilisé et mobilisé à la recherche de solutions acceptables pour la préservation de la paix sociale ;

- les ressources naturelles sont protégées et mieux exploitées ;
- les conflits fonciers sont atténués et mieux gérés.

1.6 Rôle des différents intervenants

L'Etat

- Réglementation, contrôle et facilitation des différentes activités ;
- Appui à la mobilisation des financements.

Le privé

- Contribution au financement des activités ;
- Participation aux orientations politiques et aux choix stratégiques.
- Participation à la mise en œuvre des activités.

Les partenaires au développement

- Participation à la mise en œuvre des activités
- Contribution au financement des activités

1.7 Les projets prioritaires

- Aménagement, valorisation et gestion des zones pastorales ;
- Aménagement des pistes à bétail ;
- Appui au développement du petit élevage villageois ;
- Suivi des ressources pastorales ;
- Appui à l'organisation de la transhumance.

2.1 Justifications

Les races locales de poules et de pintades sont élevées dans toutes les zones du pays. Elles sont rustiques mais leur croissance est lente. Elles rendent aussi des services importants (viande, œufs, caisse de menues dépenses) et contribuent aux exportations des produits animaux .

Le projet de développement des animaux villageois (PDAV) initié en 1978 avec l'appui financier et technique de la coopération française a accentué ses activités sur la protection sanitaire de la volaille par une vaste campagne de vaccination contre la maladie de Newcastle, le déparasitage interne et externe, la mise au point et la vulgarisation de techniques et méthodes améliorées d'aviculture en milieu traditionnel. Le projet a obtenu des résultats très intéressants dans la protection sanitaire du petit élevage (volailles, petits ruminants et porcs) dans la vulgarisation des thèmes d'amélioration zootechnique et des méthodes d'élevage. Ce programme est arrivé à son terme en 1995 et sa disparition a créé un vide en milieu rural, notamment dans la protection sanitaire de la volaille qui bénéficie de très peu d'attention dans les interventions des agents de l'élevage ou des privés.

2.2 Objectifs du programme

Globaux

Il s'agira de parvenir à l'amélioration de la situation sanitaire et de la productivité des volailles en élevage traditionnel afin d'augmenter les revenus des populations rurales et de contribuer ainsi à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Spécifiques

- améliorer la production d'œufs et de chair (poules, pintades) par la sélection ;
- améliorer les techniques de production (alimentation, conduite de la reproduction, santé animale).

2.3 Actions à mener

A court terme

il s'agira de :

- lutter contre la mortalité des pintadeaux ;
- sensibiliser, former et informer les aviculteurs ;
- appuyer la formation des paysans à mieux planifier l'alimentation des volailles notamment la production de termites et autres insectes ;
- accroître la vaccination contre la maladie de Newcastle, le choléra aviaire et les autres maladies;
- Accroître des taux de traitements antiparasitaires.

A moyen terme

- Mettre en place d'un programme de sélection
- former des agents d'encadrement en alimentation et en pathologie aviaire ;
- former des producteurs sur les méthodes de lutte contre les parasites internes et externes ;

A long terme

- vulgariser des concentrés de complément de la ration des volailles, en saison sèche et en saison pluvieuse ;
- exploiter des souches améliorées de pintade ;
- créer des pharmacies villageoises.

2.4 Stratégies

Elles reposent sur une meilleure organisation de la profession vétérinaire privée, une amélioration de la distribution des services et des médicaments vétérinaires aux aviculteurs et enfin un renforcement de la capacité de diagnostic et de recherche en laboratoire.

2.5 Résultats attendus

- Le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle est accru;
- La situation sanitaire de la volaille est améliorée;
- La productivité des volailles est augmentée ;
- Les revenus des producteurs sont améliorés

2.6 Rôle des intervenants

L'Etat

- Mise en place d'un système efficace de surveillance épidémiologique et d'alerte rapide ;
- Prise de mesures incitatives à la participation des vétérinaires privés et des éleveurs ;
- Organisation et contrôle des opérations sur le terrain effectuées par des vétérinaires privés.

.2 Privés

- distribution des services et produits vétérinaires aux éleveurs et participation aux opérations de vaccination ;
- encadrement des aviculteurs et suivi sanitaire ;
- financement de projets.

.3 Aviculteurs

- contribution financière (achat de vaccin, et de produits vétérinaires) ;
- implication et participation dès le départ au moment de l'élaboration des projets.

2.7 Projets prioritaires du programme

- Projet de lutte contre la maladie de Newcastle et les autres maladies prioritaires de la volaille ;
- Projet de promotion de l'élevage de la pintade ;
- Projet d'amélioration génétique des volailles en élevage familial.
- Projet de mise au point de matériels d'élevage et d'équipements adaptés à l'aviculture villageoise ;

3.1 Justifications

En 1997, environ 34 % du cheptel bovin du Burkina Faso étaient considérés comme étant en contact avec les glossines et les trypanosomoses⁷. Les trypanosomoses animales constituent une contrainte majeure au développement de l'élevage et de l'agriculture dans les zones libérées de l'onchocercose. Elles empêchent l'amélioration de la productivité animale et l'infestation des animaux de trait constitue une entrave sérieuse aux travaux champêtres et donc à l'accroissement de la productivité des exploitations agricoles. Les zones où des actions de lutte contre les glossines avaient été menées sont actuellement réinfestées.

3.2 Objectifs

3.2.1 Objectifs globaux

- Augmenter la productivité des animaux grâce à la maîtrise des trypanosomoses,
- augmentation des revenus des producteurs,
- contribution à la réduction de la pauvreté, au développement et à la sécurité alimentaire.

3.2.2 Objectifs spécifiques

- Eradiquer les glossines et les trypanosomoses dans les zones infestées ;
- former les cadres et agro-pasteurs à une maîtrise durable de la trypanosomose dans les zones infestées ;
- identifier des zones infestées.

3.3 Actions à mener

- Identifier des zones infestées par des enquêtes entomologiques et protozoologiques ;
- lutter contre les glossines par la pose de pièges imprégnés d'insecticides ;
- produire et lâcher des mâles stériles
- diagnostiquer et traiter en épicutané les malades ;
- traiter à l'aide de produits chimiopréventifs les animaux ;
- sensibilisation et organisation des éleveurs et des agriculteurs pour qu'ils participent activement aux opérations.

3.4 Stratégies

- La lutte envisagée associera la lutte contre le vecteur avec les traitements chimiopréventifs et les pulvérisations d'insecticides sur les animaux. Elle s'inspirera de la longue expérience de recherche du Centre International de Recherche-Développement de l'Élevage en zone Subhumide (CIRDES) et du Système d'Information Géographique (SIG) dans la lutte contre les trypanosomoses. Le programme couvrira essentiellement les zones sensibles du Sud et du Sud-Ouest.

3.5 Résultats attendus

Court terme

⁷ GCP/RAF/TOG/BF/O13/BEL phase III, 1997

- des zones infestées sont identifiées,
- les éleveurs et agriculteurs sont sensibilisés et formés aux méthodes de lutte.

Moyen et long terme

- les cadres sont formés, spécialisés et compétents,
- les glossines et les trypanosomoses sont éradiquées et le milieu est assaini durablement,
- la santé des animaux est améliorée,
- la productivité animale et agricole est améliorée,
- les revenus des producteurs sont améliorés.

3.6 Rôle des intervenants

Etat

- Les différents projets et les services vétérinaires des zones infestées seront chargés de la sensibilisation et de l'appui à l'organisation des producteurs en comités de lutte ;
- le laboratoire national d'élevage sera sollicité pour le diagnostic des maladies en collaboration avec les laboratoires régionaux.
- L'état assurera le contrôle et le suivi de l'efficacité des actions entreprises

Privé

- Les producteurs participeront aux actions de lutte, notamment la pose et la surveillance des écrans et contribueront à l'achat des produits nécessaires au traitement des animaux ;
- les vétérinaires privés seront sollicités pour effectuer les traitements curatifs et préventifs sur le terrain;
- Les privés participeront au diagnostic sur le terrain.

Partenaires au développement

- Les partenaires au développement contribueront au financement des activités et apporteront leur appui technique

3.7 Projets prioritaires

- Projet d'identification de zones infestées,
- Projet de lutte intégrée contre les trypanosomoses animales.

4.1 Justifications

Avec la disparition de la peste bovine depuis 1988, certaines maladies comme la PPCB, la pasteurellose bovine, le charbon bactérien, le charbon symptomatique, la fièvre aphteuse chez les bovins, la PPR, la pasteurellose chez les petits ruminants continuent de sévir et entraînent chaque année des pertes économiques qui, bien que non évaluées, ne sont pas négligeables. Ces maladies constituent des contraintes à l'accroissement de la productivité animale et des revenus des éleveurs et elles sont préjudiciables à l'économie nationale.

Une étude réalisée il y a plus d'une dizaine d'années a permis de dresser la liste des maladies identifiées avec les localisations géographiques et les dates d'apparition quand cela était possible.

Il est nécessaire de rassembler les informations disponibles actuellement et à l'aide du Système d'Information Géographique (SIG) d'élaborer une carte épidémiologique qui sera réactualisée dans le futur selon une périodicité fixée par les décideurs en matière de santé animale.

Des cas de mortalités signalés chaque année au niveau des petits ruminants et des pintadeaux sont nombreux, mais les causes exactes de ces mortalités ne sont pas identifiées, ce qui fait qu'elles persistent et entraînent des pertes importantes.

Des recherches avaient été menées sur les causes des mortalités des pintadeaux, mais les résultats n'ont toujours pas permis de juguler le fléau.

4.2 Objectifs

Globaux

- amélioration de la protection contre les maladies par l'accroissement des taux de couverture vaccinale et par le renforcement de l'application des mesures de police zoo-sanitaire ;
- meilleure connaissance de la répartition spatiale et temporelle des maladies animales sévissant au Burkina Faso ;
- identification avec précision des causes exactes des mortalités des petits ruminants et des pintadeaux ;
- Amélioration des revenus des éleveurs et contribution à la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et au développement rural.

Spécifiques

- Meilleur suivi sanitaire par le renforcement du contrôle, de la surveillance épidémiologique et de la lutte préventive contre les principales maladies ;
- Réactualisation périodique de la carte épidémiologique ;
- Eradication de certaines maladies, création de zones indemnes de maladies ;
- Renforcement des capacités de diagnostic et de recherche.

4.3 Actions à mener

Elles doivent permettre la levée des contraintes en matière de santé animale et préserver les nombreux acquis. Ce sont :

A court terme

- Recycler les agents et cadres des services vétérinaires sur les principales maladies infectieuses et parasitaires et sur les techniques de prélèvement et d'analyses de laboratoire ;
- former les cadres en informatique et au système d'information géographique ;
- renforcer les services du Laboratoire National d'Elevage et de ses démembrements à travers des ressources humaines, des infrastructures, des équipements et des moyens de fonctionnement ;
- renforcer l'application des mesures de police zoo-sanitaire et du contrôle des denrées alimentaires et d'origine alimentaire.

Il s'agit de diffuser les textes existants en la matière et de les appliquer en vue d'une protection efficace du consommateur.

A moyen terme

- Spécialiser les agents et cadres des services vétérinaires. Il s'agit de disposer d'agents qualifiés dans toutes les sphères de l'action vétérinaire : épidémiologistes, pathologistes, virologistes, etc. ;
- Réaliser les enquêtes de terrain et les examens de laboratoire en vue d'identifier toutes les maladies des animaux domestiques. Cette action devra permettre l'actualisation continue de la carte épidémiologique.

A moyen et long terme

- Accroître les taux de couverture vaccinale contre la PPCB et les autres maladies infectieuses et parasitaires des bovins, des petits ruminants, des porcs et de la volaille ;
- Assurer la formation des cadres et agents d'élevage.

4.4 Stratégies

La stratégie repose sur les nouvelles missions des services publics qui sont entre autres celles de la réglementation et du contrôle et sur la complémentarité à rechercher désormais entre les services publics et privés. Il s'agit de s'assurer non seulement de l'accès de tous aux soins vétérinaires, mais aussi de la qualité des services.

Une meilleure connaissance du tableau pathologique et la mise en place d'un réseau de surveillance épidémiologique seront les leviers forts de cette stratégie.

4.5. Résultats attendus

- l'incidence des principales maladies est diminuée;
- le contrôle de la situation sanitaire est amélioré;
- le suivi sanitaire du cheptel est amélioré par un accroissement de l'activité des vétérinaires privés ;
- la productivité animale est améliorée;
- les revenus des éleveurs sont améliorés;

- la répartition géographique et temporelle des maladies sévissant au Burkina Faso est connue.

4.6. Rôle des différents intervenants

Etat

- Définition des règles de jeu,
- suivi et contrôle de l'application des différentes dispositions réglementaires.

Privés

- Meilleure participation aux opérations de santé animale par l'exercice effectif du mandat sanitaire ;
- Bonne participation au diagnostic et au financement des activités ;
- meilleurs services aux éleveurs dans la distribution des produits vétérinaires et les soins et traitements des animaux.

Eleveurs

- Meilleure participation aux vaccinations,
- Participation à l'information et à la sensibilisation
- contribution financière par l'achat des produits vétérinaires.

4.7. Projets prioritaires

- Projet d'épidémiologie-surveillance ;
- Projet de réactualisation de la carte épidémiologique du Burkina Faso ;
- Projet de recherche sur les causes de mortalité des petits ruminants et des pintadeaux ;
- Projet de lutte contre la maladie de Newcastle et les autres maladies principales de la volaille.

5.1 Justifications

En 1989, le Burkina Faso s'est engagé dans le Programme d'Ajustement Structurel de son économie avec comme conséquence, la privatisation de certaines activités comme la profession vétérinaire. C'est ainsi que plusieurs vétérinaires à l'issue de leurs études ont commencé à s'installer à titre privé.

De nombreux acquis ont été obtenus en ce qui concerne notamment l'adoption des textes réglementant la profession vétérinaire, mais des efforts restent à faire surtout en matière d'exercice du mandat sanitaire.

Quant à la profession de zootechnicien, son organisation est en cours. L'appui à l'installation des zootechniciens pourrait conduire à la naissance d'industries de soutien à l'élevage et au développement d'unités d'élevages pilotes.

L'exercice privé des professions vétérinaire et de zootechnicien dans un environnement réglementé pourrait créer un effet d'entraînement, pour l'intensification des productions animales.

5.2 Objectifs

Globaux

- Créer un environnement juridique favorable à l'exercice privé des professions vétérinaire et de zootechnicien;
- Améliorer les services rendus aux éleveurs en vue d'améliorer les productions animales.

Spécifiques

- Contribution à la baisse du chômage et amélioration du ratio d'encadrement technique des producteurs ;
- privatisation progressive des professions vétérinaire et de zootechnicien.

5.3 Actions à mener

- Définir et appliquer les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé en matière de production et de santé animales ;
- Finaliser le cadre législatif et réglementaire de l'exercice du mandat sanitaire et de la pharmacie vétérinaire ;
- Appuyer l'installation des vétérinaires et zootechniciens privés en leur assurant une formation en gestion et en entrepreneuriat ;
- Appuyer les vétérinaires et zootechniciens à la mise en place de cabinets d'appui-conseil ;
- Appuyer la mise en place d'industries de soutien à l'élevage ;
- Relire les textes existants afin de prendre en compte l'ensemble des agents de l'élevage.

5.4 Stratégies

- Pacte d'engagement mutuel à assumer les missions de mandat sanitaire dans le cadre de règles définies ;
- Comité de Pilotage et de suivi ;
- Mesures de soutien et d'accompagnement en matière de gestion, de formation, d'appui à l'obtention de crédit, d'incitation à l'organisation professionnelle.

5.5 Résultats attendus

- l'organisation des professions vétérinaire et zootechnique est améliorée pour une utilisation efficiente des ressources humaines ;
- la distribution des intrants zootechniques et vétérinaires ainsi que la qualité des services aux éleveurs est améliorée;
- l'Etat est désengagé des activités d'encadrement en matière de santé animale;
- Les dépenses de l'Etat en matière de santé animale ont diminué ;
- La situation sanitaire est améliorée;
- La productivité animale est améliorée;
- De véritables industries de soutien à l'élevage ont émergées;
- Un code de zootechnie est adopté.

5.6 Rôle des différents intervenants

L'Etat

- Recentrage de son rôle à ses nouvelles missions régaliennes ;
- adoption des textes réglementant l'exercice des professions vétérinaire et de zootechnicien ;
- réactualisation, prise de textes complémentaires à l'exercice de la profession vétérinaire ;
- prise de mesures incitatives pour assurer la couverture de tout le territoire en professionnels.

Groupements d'éleveurs

- Contribution financière aux prestations zootechniques et vétérinaires.

Le secteur privé

- Importation et distribution des intrants zootechniques et vétérinaires,
- opérations quotidiennes en matière d'appui-conseil et de suivi sanitaire,
- encadrement des éleveurs et suivi sanitaire des troupeaux.

5.7 Les Projets prioritaires

- Projet de soutien à l'installation de vétérinaires et zootechniciens privés (en matière de gestion, de formation, d'appui à l'obtention de crédit, d'incitation à l'organisation professionnelle) ;
- Projet d'appui à l'installation de cabinets d'appui conseil aux producteurs ;
- projet d'appui à la création d'unités d'aliment de bétail ;
- projet d'appui à la création de fermes pilotes.

6.1 Justifications

Les races exploitées sont en général de type local, sauf dans le cas de certains systèmes intensifs (lait périurbain, volailles, porcs). Les races locales sont bien adaptées aux conditions climatiques et aux conditions d'élevage mais leur productivité est réputée faible.

C'est pourquoi les producteurs en général et ceux des zones périurbaines en particulier sont à la recherche de géniteurs de race améliorée. Cette tendance a abouti à un moment, à l'importation de la race Azawak. A l'heure actuelle, les producteurs laitiers sont vivement intéressés par le croisement avec des races importées du Nigeria (Gudali) et de Mauritanie (Zébu Maure), mais surtout d'Europe et d'ailleurs.

En ce qui concerne les ovins, la tendance observée chez les producteurs du système intensif, notamment ceux intéressés par le marché des pays côtiers est le recours aux moutons de la race sahélienne, en particulier le mouton Peul Burkinabé local et le mouton Peul Bali Bali importé du Niger.

Il en est de même chez les caprins où les producteurs sahéliens préfèrent la chèvre du Sahel Burkinabé pour ses aptitudes laitières confirmées et son gabarit plus imposant.

Pour les raisons précédemment évoquées, les aviculteurs des zones périurbaines concentrent leurs efforts sur des souches hybrides importées, surtout pour la production d'œufs de consommation, mais aussi pour la production de chair.

Dans le domaine de l'élevage porcin, les charcutiers modernes donnent leur préférence aux porcs croisés où le sang étranger (large White surtout) est dominant.

Pour les autres espèces (lapins, dindons, canards, pigeon), seul le lapin a fait l'objet d'une introduction de races étrangères. Cependant, les activités ont été très limitées, ce qui a résulté en une disparition progressive de la race améliorée avec la fin du financement du projet.

L'élevage des espèces non conventionnelles est plutôt limité.

L'introduction de sang nouveau en provenance de pays voisins ou même d'Europe, bien que positive, si elle n'est pas canalisée, peut dissiper à moyen terme le potentiel génétique endogène sans pour autant atteindre les résultats escomptés. Il y a donc lieu de concevoir, avec l'aide des producteurs eux-mêmes, des programmes d'amélioration susceptibles de favoriser une augmentation sensible de la productivité du bétail.

6.2 Objectifs du programme

Globaux

- Améliorer l'approvisionnement des villes et des campagnes en produits animaux,
- Lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Spécifiques

- Soutenir les filières de production animale (lait, viande, porcs volailles, œufs) ;
- améliorer la disponibilité en produits animaux

- augmenter la compétitivité des filières de production animale sur les marchés internes et externes.

6.3 Actions à mener

6.3.1 Amélioration génétique des élevages extensifs de viande et de lait

Elle comporte les actions suivantes :

A court terme

- Elaborer les critères de sélection prenant en compte les préoccupations et l'expérience des producteurs ;
- Mettre en place le dispositif de sélection à noyau ouvert et de suivi des performances des catégories d'exploitation.

A moyen terme

- Mettre en place le dispositif de collecte, de conservation et de distribution de la semence des meilleurs individus retenus.

6.3.2 Amélioration génétiques des élevages intensifs de production laitière et de viande(porc, petits ruminants et bovins)

Il s'agira :

A court terme

- De mettre en place pour les producteurs laitiers et les producteurs de viande un programme d'amélioration avec introduction de sang exotique ;
- Créer un centre de soutien à l'insémination artificielle.
- Renforcer le développement de l'élevage périurbain ;

A moyen terme

- Elaborer des protocoles d'Accord avec les producteurs pour la multiplication et le croisement ;
- Installer un système de suivi et d'enregistrement des performances ;
- Former les producteurs en gestion de la reproduction ;
- Former les agents d'encadrement en suivi – évaluation.

6.3.3 Amélioration génétique des élevages extensifs de volaille

Il s'agira :

A moyen terme

- D'introduire les coqs raceurs pour l'amélioration génétique
- Elaborer des protocoles d'Accord avec les producteurs pour la multiplication et le croisement
- Installer un système de suivi et d'enregistrement des performances ;
- Former les producteurs en gestion de la reproduction ;
- Former les agents d'encadrement en suivi – évaluation.

6.4 Stratégies

Les stratégies utilisées consistent en un renforcement des capacités organisationnelles des éleveurs et une meilleure collaboration entre la recherche, la vulgarisation, les projets de développement et les producteurs pour le développement participatif de technologies.

6.5 Résultats attendus

- La productivité animale et de la rentabilité des principales spéculations ont augmenté.
- Des emplois durables en faveur des nouveaux acteurs de l'élevage sont créés
- Les revenus des producteurs sont accrus ;
- La sécurité alimentaire est améliorée.

6.5 Rôle des différents intervenants

Etat

- Le rôle de l'Etat consistera à assurer l'orientation et le contrôle de la politique d'amélioration génétique, le développement des ressources humaines, la mise en place d'infrastructures (stations) et le soutien en moyens financiers.

Producteurs

- Respect d'un cahier de charges, contribution aux coûts.

Privés

- Contribuer à diffuser les nouvelles technologies d'amélioration génétique

Partenaires

- Assistance technique et financière.

6.7 Projets prioritaires

- Projet d'amélioration de la productivité de l'élevage traditionnel par la sélection (Elevage traditionnel : bovins, ovins, caprins, porcs, volailles, pintades) ;
- Projet d'amélioration des élevages intensifs par croisements (lait bovin, viande ovine, porc) avec des races pures importées (bovins laitiers, porcs) ;
- Projet de diffusion de semence améliorée (centre d'insémination, stations de multiplication et de conservation) ;
- Projet d'appui aux élevages non conventionnels.
- Projet d'appui à la mise en place d'une table filière pour le bétail et la viande
- Projet d'appui à la mise en place d'une organisation faîtière des éleveurs

7.1 Justifications

Au titre des réformes engagées par le Gouvernement du Burkina Faso depuis 1991, de concert avec les différents partenaires, le recentrage des missions de l'Etat figure en bonne place.

Dans les secteurs de l'agriculture et des ressources animales, des réflexions initiées depuis 1994 ont permis d'entamer à partir de 1996 la restructuration des services agricoles, qui vise entre autres le transfert de certaines tâches jusqu'alors dévolues à l'Etat au secteur privé et aux organisations professionnelles agricoles. Ces tâches portent sur la production, l'approvisionnement et la distribution des intrants et la commercialisation.

Le Gouvernement a réaffirmé en novembre 1999 dans la "Lettre de Politique de Développement du Burkina Faso", suite à une étude sur la compétitivité et les perspectives de croissance, sa ligne "basée sur une politique plus ambitieuse de renforcement des ressources humaines, une redéfinition du rôle de l'Etat en faveur du privé et une plus grande ouverture régionale et mondiale"

Il s'agit à terme, à travers les réformes et mesures engagées, de créer des conditions favorables à l'essor des productions animales et de donner au secteur privé la place qui lui est due dans la promotion de l'élevage.

7.2 Objectifs

Global

- Créer un environnement favorable à l'émergence d'organisations professionnelles (éleveurs et autres opérateurs) à même d'assumer leurs rôles d'acteurs économiques dans le développement économique et social.

Spécifiques

- Aider au renforcement des capacités organisationnelles des différents acteurs (éleveurs et autres opérateurs) par groupe d'intérêt (filière) ou par activité ;
- Renforcer les cadres organisationnels de concentration et de collaboration à travers des structures faîtières représentatives et dynamiques, capables de créer l'unité des acteurs et de défendre leurs intérêts ;
- Associer davantage les différentes organisations dans le choix des options politiques et les responsabiliser dans la recherche de solutions et leur mise en œuvre ainsi que dans la coordination des actions de développement ;
- Améliorer la gestion des différentes organisations et les revenus des membres.

7.3 Actions

A court terme

- Créer un environnement réglementaire et législatif favorable à la promotion de toutes les catégories socio-professionnelles. Les textes auront pour souci de simplifier et de faciliter la promotion des activités à tous les niveaux (production, transformation, commercialisation etc.) ;
- appuyer la création et renforcer les organisations professionnelles par centre d'intérêt ou par filière.
Les organisations naissantes ou existantes devront être structurées et fonctionnalisées conformément aux textes en vigueur.

Elles devront disposer des textes traduits en langues nationales et leurs membres sensibilisés et formés à la vie associative.

A moyen terme

- favoriser le transfert de certaines compétences jadis assurées par l'Etat aux organisations professionnelles. Cela devra se traduire par l'élaboration d'un plan stratégique de transfert adapté au niveau des différentes organisations socio-professionnelles et répondant à des besoins réels. Ce plan devra intégrer des aspects tels l'alphabétisation, la mise en œuvre de programmes de formation cohérents, les voyages d'études et d'échanges, etc.
- Mettre en place des organes de concertation comme les tables filières : lait, bétail-viande.

A long terme

- Améliorer les revenus des membres.

L'amélioration des revenus passe par un développement de services adaptés aux besoins des membres (infrastructures, approvisionnement, crédit, commercialisation, informations, etc.), une amélioration des capacités de gestion (individuelle et collective).

7.4 Stratégies

La stratégie repose sur la définition et la répartition claire des tâches entre l'Etat et les autres partenaires adaptée, dans le cadre des différentes réformes de l'administration.

Les acteurs étant très variés à travers des activités multiformes, un accent particulier sera accordé aux femmes impliquées dans l'élevage. Une politique incitative à l'initiative privée marquée entre autre par l'élaboration d'un code des investissements en agriculture et en élevage sera fortement développée.

Des tables filières, une fois mises en place, permettront de résoudre au cas par cas, les préoccupations soulevées par les différents groupes d'acteurs qui sont entre autres :

- les éleveurs (traditionnels et modernes) ;
- les commerçants et exportateurs de produits animaux (marchés intérieurs et extérieurs) ;
- les transformateurs (bouchers, charcutiers, artisans de cuirs et peaux, professionnels du lait, etc.) ;
- les femmes impliquées dans l'élevage ;
- les autres acteurs de soutien à la production, à l'approvisionnement des intrants, à la transformation et à la commercialisation (transporteurs, financiers, autres prestataires de services, etc.).

Chaque table filière définira un plan d'actions qui intégrera les besoins spécifiques de chaque groupe.

7.5 Résultats attendus

- Des acteurs organisés par filière ou par activité existent ;
- Des structures de concertation représentatives et fonctionnelles (tables filières) existent à tous les niveaux ;
- Les organisations sont pleinement responsabilisées dans leurs domaines de compétence ;
- les structures et les acteurs sont professionnalisés.

7.6 Rôle des différents intervenants

Etat

- Elaboration et contrôle de l'application des textes ;
- appui à l'organisation et reconnaissance des différents mouvements associatifs ;
- appui - conseil, formation, information et sensibilisation des différents acteurs ;
- appui pour la réalisation de certaines infrastructures.

Privé

- Prise en charge progressive des tâches de production, d'approvisionnement, de commercialisation et de gestion ;
- financement ou recherche de financements pour ses activités ;
- représentation au niveau de toutes les instances et défense des intérêts de ses membres ;
- contribution à la formation de ses membres.

7.7. Projets prioritaires

- Projet de réhabilitation aux normes internationales de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou ;
- projet de construction d'un abattoir frigorifique aux normes internationales à Bobo-Dioulasso ;
- projet de construction d'infrastructures d'élevage adaptées dans les dix (10) villes moyennes et certains chef-lieu de provinces (marchés à bétail, abattoirs séchoirs, aires d'abattage, étals de boucherie, tanneries, etc.) ;
- projet d'appui aux initiatives privées en matières de commercialisation du bétail et des produits animaux.

8.1 Justification

La saison pluvieuse permet à une multitude d'herbacées naturelles de proliférer pour le plus grand bien des ruminants. Cependant, ces herbacées se lignifient rapidement vers la fin de la saison pluvieuse et leur valeur nutritive devient plutôt faible avec l'arrêt des pluies. L'alimentation des ruminants souffre alors, de carences en azote et en certains éléments minéraux durant toute la saison sèche.

A cela s'ajoutent les difficultés d'abreuvement liées à la faible disponibilité et à la mauvaise répartition saisonnière en eau. En effet, selon l'étude IEMVT-CIRAD/SFC SEDES-GEGOS (1991), la distribution des points d'eau à usage pastoral est plus fonction de la population humaine que du bétail traduisant la tendance très prononcée de la politique hydraulique du Burkina Faso vers la satisfaction des besoins en eau des hommes. Ainsi, la faiblesse des actions en matière d'hydraulique pastorale est une des causes majeures de la dégradation des aires pâturées et de la faible productivité de l'élevage pastoral.

Au niveau des monogastriques, c'est l'insuffisance et le coût élevé des concentrés qui contribuent à augmenter les coûts de production et partant, à rendre l'élevage peu rentable. Les monogastriques constituent également des concurrents de l'homme dans l'utilisation des céréales.

Il est nécessaire de trouver des options pour garantir au bétail une alimentation et un abreuvement suffisants susceptibles de favoriser une expression optimale des potentialités génétiques.

8.2 Objectifs

Global

- Améliorer la productivité animale et la rentabilité des spéculations animales par une augmentation de la sécurité alimentaire du bétail dans toutes les filières porteuses.

Il s'agit de permettre au bétail d'extérioriser ses potentialités réelles.

Spécifiques

- Augmenter la disponibilité d'eau pour les animaux ;
- Améliorer la répartition des points d'eau à usage pastoral ;
- Valoriser les fourrages naturels (ligneux et herbacées) ;
- Renforcer la pratique des cultures fourragères ;
- Valoriser les résidus de récolte ;
- Améliorer la disponibilité et mieux maîtriser le coût des SPAI ;
- Améliorer les techniques de rationnement au niveau du producteur ;
- Utiliser le surplus agricole commercialisable.

8.3 Actions à mener

A court terme

- Informer et former les éleveurs en fauche et conservation du fourrage, cultures fourragères, techniques du rationnement, gestion des points d'eau ;

- Appuyer les producteurs pour l'acquisition de matériels et d'équipements de fauche et de conservation du fourrage ;
- Former les agents d'encadrement et les fabricants d'aliments en formulation.

A moyen terme

- Vulgariser des concentrés de complément pour les diverses spéculations ;
- Créer des points d'eau.

8.4 Stratégie

Ce programme nécessite un dispositif particulier incluant à la fois l'Etat (appui financier et technique, aide à la production et à la diffusion des semences et des outils de production, création de circuits d'échanges, etc.), des promoteurs privés (fabriques d'aliments, production et commercialisation d'outils de récolte et de transformation des aliments du bétail, etc.) et des organisations paysannes (production et commercialisation des semences, production des aliments de bétail). La stratégie repose également sur le renforcement de la politique d'intensification de l'agriculture.

La recherche devrait contribuer en matière de rationnement, de valorisation des produits locaux dans l'alimentation animale et de production de semences améliorées (INERA) et d'adaptation des outils de transformation (IRSAT).

8.5 Résultats attendus

- le statut nutritionnel des animaux est amélioré,
- les coûts de l'alimentation des monogastriques sont maîtrisés ;
- la disponibilité en eau pour le bétail est accrue ;
- la productivité et la rentabilité des principales spéculations sont améliorées.

8.6 Rôle des intervenants

L'Etat

- Recherche/vulgarisation de technologies de production adaptées ;
- Mise en place d'un système de contrôle de la qualité des aliments ;
- Appui à l'installation des fabricants privés d'aliments et d'outils de récolte et de transformation des aliments du bétail ;
- Appui à la production de semences fourragères ;
- Réalisation de points d'eau.

Producteurs

- Contribution financière (achat du matériel de fauche, de semences fourragères, de concentrés, construction de fenils, réalisation de points d'eau ;
- valorisation optimale des résidus de récolte ;
- participation à la production de semences fourragères et à la gestion de points d'eau.

Partenaires au développement :

- Appui technique et financier aux autres intervenants

8.7 Projets prioritaires

- Projet d'intensification de la production de fourrages : Aménagement et gestion des parcours, intensification de la fauche (mécanisation, fenils), intensification des cultures fourragères à double objectif (variétés à haute valeur).
- Projet de production de concentrés (intensification de la production agricole, transformation des produits alimentaires pour le bétail).
- Projets d'appui à l'hydraulique pastorale : aménagement de puits à grand diamètre, de barrages pastoraux, réhabilitation des ouvrages défectueux.

9. 1. Justification

L'économie laitière au Burkina Faso reste encore peu structurée avec des statistiques fortement basées sur des estimations.

La production nationale estimée à 172 000 T EL contribue faiblement à l'alimentation des populations. Cette contribution serait de l'ordre de 17 kg EL/an. En dehors de quelques élevages périurbains naissants, l'essentiel de la production provient de l'élevage extensif et reste tributaire des saisons.

Pour faire face aux besoins estimés à près de 500 000 T EL (Atelier sur la production laitière au Burkina Faso - Juin 1998), le pays procède à des importations de grande quantité de lait et produits laitiers. Ainsi, les importations sont passées de 30 866 T EL en 1996 à 30 510 en 1998. Malgré cette baisse, les dépenses restent encore élevées (9 milliards FCFA). Cette hémorragie de devises a suscité depuis une décennie une prise de conscience dans le développement de la production laitière. Des efforts d'amélioration de la production et de la valorisation du lait ont été développés, notamment à travers le Programme National Pilote de Développement Laitier (PNPDL). Il est indéniable que d'importants acquis ont été obtenus, mais restent cependant à être améliorés.

9. 2. Objectifs

Globaux

- Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Spécifiques

- Augmenter la production laitière,
- améliorer la collecte, la transformation et la commercialisation du lait,
- diminuer le volume des importations de produits laitiers,
- faire passer la consommation de 17 kg EL à 25 kg EL/personne/an à l'horizon 2010,
- améliorer les revenus des femmes.

9. 3. Actions à mener

Elles intéresseront tous les chaînons de la filière depuis la production jusqu'à la mise à disposition des différents produits aux consommateurs.

Au niveau de la production

A court terme

- Améliorer l'alimentation (cf. programme alimentation) ;
- Introduire des reproducteurs exotiques et les croiser avec les races locales ;
- Lutter contre les maladies de la reproduction et des affections comme la tuberculose, les mammites, la brucellose, etc. ;
- Mettre en place un programme de sélection à noyau ouvert des races locales ;
- Former et spécialiser les acteurs (agents d'encadrement, producteurs...),

- Adopter un code d'investissements en Agriculture et en Elevage.

A moyen terme

- Appuyer la mise en place d'unités de fabrication d'aliments,
- Appuyer la mise en place d'associations nationales d'éleveurs performants de races locales,
- Sécuriser sur le plan foncier les producteurs dans les bassins laitiers.

Long terme

- Former de véritables entrepreneurs dans la production laitière.

Au niveau de la collecte, de la transformation et de la commercialisation

A court terme

- Former les acteurs en :
 - ⇒ hygiène de la traite et de la collecte,
 - ⇒ technologie du lait,
 - ⇒ alphabétisation (producteurs livreurs),
- améliorer le système de collecte et de transport,
- instaurer un code national de bonnes pratiques en matière de production et commercialisation des produits laitiers

A moyen terme

- diversifier les produits ;

A long terme

- promouvoir un label de qualité ;
- mettre en place des unités de type industriel.

9. 4. Stratégies

Les stratégies reposent sur une réorientation de la politique industrielle en favorisant les industries de transformation des produits agricoles et d'élevage et la mise en place d'infrastructures (laboratoires, banque de semences etc.), et des stations d'élevage. Le programme requiert une bonne collaboration entre le Ministère des Ressources Animales et le Ministère des Enseignements Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique, les Organisations Non Gouvernementales et Projets de développement intervenant dans le domaine de l'élevage et les producteurs.

9. 5. Résultats attendus

- la contribution nationale à la satisfaction des besoins des populations en lait est augmentée;
- des devises sont économisées;
- les revenus des acteurs de la filière sont améliorés;
- une laiterie industrielle de grande capacité avec des produits variés (concentrés, lait UHT, etc.) est mise en place.

9. 6. Rôle des différents acteurs

Etat

- Renforcer les services d'appui à la filière (formation du personnel technique chargé de l'encadrement, appui à la recherche) ;
- contribuer à la formation et à l'encadrement des acteurs de la filière ;
- faciliter l'accès au crédit.

Privés

- Mettre en place des organisations professionnelles ;
- renforcer les capacités productives des laiteries existantes ;
- prendre des initiatives en matière d'amélioration des conditions de collecte,
- créer des unités de conservation et de transformation du lait ;
- appuyer les organisations féminines.

9. 7. Projets prioritaires

- Projet d'amélioration du potentiel génétique, de l'alimentation et de la santé animale (confère programme 6) ;
- projet d'appui à la filière lait (amélioration de la collecte, de la transformation, et de la commercialisation du lait et des produits laitiers) ;
- projet de mise en place d'unités de transformation laitière.

13. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

13.1 Financement du monde de l'élevage

La stratégie de développement du secteur de l'élevage sera un processus de long terme et sa mise en œuvre se trouve intimement liée à la stratégie de développement humain durable énoncée par le Gouvernement dans la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (1995-2005).

La première phase du présent Plan d'Actions (2000-2002) s'attaquera à la mobilisation des moyens et au lancement des actions prioritaires pour amorcer le décollage du secteur. Aussi, par souci de cohérence, le plan d'actions prendra-t-il en compte un certain nombre de projets en cours, ou en instance de démarrage, dont la mise en œuvre constitue un apport immédiat pour le développement du secteur de l'Elevage.

En dépit des efforts importants consentis par le Gouvernement et les partenaires extérieurs pour le financement du développement du pays, le secteur de l'Elevage connaît de tout temps un faible financement (moins de 2 % du Programme d'Investissement Public). Aussi, pour la période couverte par le Plan d'Actions, le Gouvernement prend-il l'engagement de mettre en œuvre les réformes institutionnelles et fiscales nécessaires pour une meilleure mobilisation des ressources financières.

L'Etat améliorera le financement du secteur de l'Elevage à travers le budget national, le Fonds de Développement de l'Elevage (FODEL) et les apports des partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale.

D'autres sources nationales apporteront également leurs contributions : collectivités locales, bénéficiaires, ONG, coopératives d'épargne et de crédit, secteur privé et associations. Ces apports permettront d'impliquer et de responsabiliser les populations (notamment la société civile) dans les actions de promotion et de soutien du développement du secteur de l'Elevage. En particulier, les apports du secteur privé et des collectivités locales devraient traduire leurs engagements à participer activement à la mise en œuvre du Plan d'Actions.

En conséquence, le Gouvernement entend entreprendre un certain nombre d'actions urgentes pour une meilleure mobilisation des ressources financières. Il s'agit essentiellement de :

- mettre en place une politique cohérente en matière de taxation prenant en compte les accords communautaires ;
- élargir les sources de financement du FODEL, notamment aux prélèvements sur les produits laitiers importés et à l'emprunt d'Etat ;
- accélérer la mise en place des associations d'éleveurs pour constituer de véritables interlocuteurs de l'Etat et des organismes de financement ;
- privilégier les réseaux de coopératives d'épargne et de crédit et le développement des mutuelles pour rapprocher les éleveurs des caisses locales de crédit ;
- mettre en place un fonds de garantie pour faciliter l'accès du secteur privé aux crédits consentis par les banques ;
- adapter un code des investissements en agriculture et en élevage ;
- mettre en place des lignes de crédit adapté.

13.2 Relations sous-régionales

Le paysage international est caractérisé actuellement par :

- Une sensibilité de plus en plus forte par rapport aux mesures de bonne gouvernance et de participation des populations, de protection de l'environnement, de lutte contre la pauvreté, de promotion des femmes et d'une attention de l'adéquation de la croissance économique et de la population ;
- une globalisation de l'économie, avec l'émergence de pôles de développement ce qui implique que nos politiques de développement doivent être conçues désormais dans le cadre de l'intégration.

Dans le cadre sous régional, le Burkina Faso est membre de plusieurs organisations. A ce titre, il a signé plusieurs accords bilatéraux avec les pays voisins intéressant directement ou indirectement le secteur de l'élevage :

- les accords signés entre les pays membres de la CEBV sur la transhumance, les professionnels du bétail et de la viande, la commercialisation des produits animaux, la santé animale... ;
- le Certificat International de Transhumance (CTI) en vigueur dans les pays de la CEDEAO ;
- la convention sur la qualité des viandes entre Etats de l'UEMOA ;
- les accords routiers entre pays de la CEDEAO (TRIE, TIE).

Il conviendrait de mettre en œuvre des stratégies pertinentes pour tirer le meilleur parti de l'appartenance du pays à ces organisations.

13.3 Mécanismes de suivi-évaluation et de concertation

La concertation permanente entre les utilisateurs et les facilitateurs (encadrement – responsables coutumiers) et la levée d'un certain nombre de contraintes (crédit, appui-conseil, financement des infrastructures...), devraient permettre une meilleure valorisation de l'ensemble des zones à vocation pastorale et une contribution plus significative de l'élevage traditionnel au développement socio-économique.

La concertation et la coordination permettront de développer des synergies utiles, d'optimiser l'allocation des ressources mobilisables, de réaliser des économies en évitant les doubles emplois et de susciter la mobilisation de ressources additionnelles au profit du plan d'actions.

Le suivi de l'exécution du plan d'actions se fera de façon continue, notamment, au travers du cadre juridique de sa mise en œuvre. Il fera l'objet d'une évaluation en profondeur et de mesures conséquentes de correction et/ou d'actualisation à mi-parcours du cycle de programmation (année 2002) et en fin de période couverte (année 2004).

L'évaluation portera spécialement sur l'opérationnalité de la coordination des apports et des activités des différents programmes du plan d'actions. Elle portera aussi sur les relations entre les différents programmes et la pérennité des activités réalisées, ainsi que sur l'impact de ces apports sur les objectifs et stratégies de développement.

13.4. Formation

A travers les programmes développés antérieurement, des actions de formation sont identifiées. Au regard de l'importance de la question, il est repris ci-dessous certains aspects.

13.4.1. Formation des opérateurs du secteur élevage

L'ensemble des éleveurs devraient bénéficier d'un programme d'alphabétisation, de formation en gestion des pâturages, gestion du troupeaux, en alimentation et en santé animales. Des thèmes de formations spécifiques seraient par ailleurs formulés à l'intention des producteurs qui s'investissent dans des activités de production intensive et par filière.

Les exportateurs et les acteurs recevront une formation professionnelle faisant d'eux de véritables opérateurs du secteur. Quant aux femmes, elles recevront une formation technique appropriée à la transformation des produits animaux et en particulier du lait. Les organisations d'éleveurs bénéficieront également d'une formation en gestion coopérative et les éleveurs des zones pastorales, une formation en aménagement de l'espace. Les écoles de formation devraient élaborer des modules qui répondraient aux besoins de formation des opérateurs et aux exigences des privatisations.

13.4.2. Formation des techniciens

Un plan de recyclage et de spécialisation des agents d'Elevage du public et du privé devrait être élaboré et mis en exécution. Il tiendra compte des nouvelles missions du Ministère. Parallèlement les actions de formation continue seront poursuivies, notamment celle des cadres de conception : docteurs vétérinaires, zootechniciens et autres profils intéressant le secteur de l'élevage.

14. CADRE INSTITUTIONNEL

La mise en œuvre efficace et efficiente du Plan d'actions repose sur un cadre institutionnel adéquat qui facilite la concertation, la coordination, le suivi et l'évaluation des différents programmes et projets prioritaires identifiés.

Pour des raisons d'efficacité et compte tenu de son caractère multi-sectoriel, le Programme d'Investissement du Plan d'Actions du Secteur de l'Elevage implique le concours de plusieurs partenaires au développement à travers le financement de plusieurs programmes.

Une organisation institutionnelle adéquate sera mise en place.

14.1 Missions et tâches

Dans la mise en œuvre du Plan d'actions, différentes missions et tâches doivent être accomplies par les différentes structures et acteurs impliqués. Il s'agit notamment :

- de la mission d'orientation générale des programmes et projets prioritaires, au niveau d'un cadre de concertation, de coordination des politiques et de pilotage de la mise en œuvre;
- de la coordination de la mise en œuvre avec notamment :
 - la coordination des études,
 - la centralisation et la diffusion des informations,
 - l'organisation de la concertation entre les différents acteurs,
 - le suivi et l'évaluation des programmes et projets prioritaires.

14.2 Acteurs impliqués

Différents acteurs interviennent à différents niveaux dans la mise en œuvre du Plan d'actions, chaque acteur ayant un rôle spécifique.

L'**Etat** doit intervenir dans son rôle d'orientation, de contrôle, de mobilisation des financements.

Les **opérateurs privés** seront impliqués dans le financement, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et projets.

Les **institutions de crédit** devront développer des initiatives pour améliorer le financement du secteur de l'élevage, notamment par un système de crédit adapté qui permette des investissements rentables.

Les **organisations professionnelles** (éleveurs, opérateurs de la filière bétail-viande, etc.) seront des partenaires incontournables dans l'exécution, le financement, le suivi et l'évaluation des programmes et projets.

Les **Organisations Non Gouvernementales (ONG)** opérant dans le secteur de l'élevage devront être impliquées à toutes les étapes de la mise en œuvre (financement, activités, suivi, évaluation).

Les **bailleurs de fonds et autres partenaires au développement** sont incontournables dans le financement, la coopération technique, le suivi et l'évaluation des programmes et projets du Plan d'actions.

14.3 Organisation institutionnelle

Le mécanisme institutionnel à mettre en place pour la mise en œuvre du Plan d'actions devra être structuré aux différents niveaux, pour pouvoir assurer de manière efficace et efficiente toutes les missions et tâches y afférentes.

14.3.1 Au niveau central

- Le **Comité de pilotage** sera l'instance chargée de l'orientation générale dans la mise en œuvre du Plan d'actions. Il devra être composé des représentants de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes et projets. Le comité de pilotage est présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Ministère des Ressources Animales.
- La **Direction des Etudes et de la Planification (DEP)** du Ministère des Ressources Animales est la structure chargée de coordonner la mise en œuvre du Plan d'actions.
Elle assure le secrétariat du comité de pilotage.
Pour permettre à la DEP de jouer pleinement son rôle de coordination des programmes et projets, celle-ci devra être renforcée en moyens humains et matériels adéquats. Le personnel de cette structure devra bénéficier de formation complémentaire dans les domaines de l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation des projets.
La DEP renforcera ses relations fonctionnelles avec les autres structures du Ministère des Ressources Animales, de même que ses rapports de collaboration avec les autres partenaires.

La composition des membres de même que l'ancrage institutionnel des comités seront précisés par des textes réglementaires.

14.3.2 Au niveaux régional et provincial

- **Les structures décentralisées du Ministère des ressources Animales (DRRA, DPRA)** assurent les tâches dévolues à la Direction des Etudes et de la Planification à qui elles rendent compte régulièrement de leurs activités dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions.
- Il sera mis en place des **comités régionaux** et des **comités provinciaux**, composés des représentants des acteurs et des élus locaux pour assurer la mission d'orientation dans la mise en œuvre du Plan d'actions.

14.3.3 Au niveau des professionnels du secteur

La mise en place d'instances de concertation par les professionnels du secteur de l'élevage, tant au niveaux national que local, est indispensable pour une participation effective de tous les acteurs dans la mise en œuvre du Plan d'actions.